





HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE L'AMÉRIQUE
DEPUIS SA DÉCOUVERTE.

TOME HUITIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'AMÉRIQUE DEPUIS SA DÉCOUVERTE;

Qui comprend l'Histoire Naturelle, Ecclésiastique, Militaire, Morale & Civile des contrées de cette grande partie du Monde.

PAR le R. P. TOURON, de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

TOME HUITIEME.



A PARIS,

Chez JEAN-THOMAS HÉRISSANT, fils, rue Saint Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.

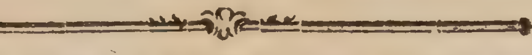
M. DCC. LXVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.



HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'AMÉRIQUE, DEPUIS SA DÉCOUVERTE;

Qui comprend l'Histoire Ecclésiastique, Militaire, Morale & Civile des contrées de cette grande partie du monde.



QUATRIEME PARTIE.

LIVRE TROISIEME.

Lettre de l'Illustrissime Don Jean de Palafox, Evêque d'Angelopolis, au Pere André de Rada, Provincial des Jésuites

MON RÉVÉREND PERE,

» J'AI reçu la lettre que
» vous m'avez écrite le
» 14 Avril, pour ré-
» pondre à la mienne
» du 7 du même mois,
» avec laquelle je vous avois en-

» voyé le Bref de Sa Sainteté, reçu
» au Conseil Royal, qui décide tous
» les différends qui sont entre votre
» société & moi. Je vous l'avois
» écrite avec toute la douceur pos-
» sible, comme on le peut voir par
» la lettre même, & avec une inten-
» tion & une fin aussi sainte, qu'est
» le desir de satisfaire à tant de cons-
» ciences misérablement tourmen-
» tées, & d'éteindre le feu de tant
» de scandales qui causent aujour-
» d'hui un embrasement spirituel
» dans l'Eglise de l'Amérique, lors-
» qu'on voit les enfans d'une sainte
» Société, qui sont publiquement ex-
» communiés, irréguliers & sus-
» pens, célébrer publiquement le
» saint Sacrifice de la Messe, en mé-
» prisant les censures de l'Eglise, qui
» font néanmoins toute sa force, &
» affoiblissant ainsi la discipline Ec-
» clésiastique, & l'exposant aux maux
» irréparables & aux hérésies, qui
» affligent d'autres pays par de sem-
» blables rebellions.

» Je vous ai écrit avec une affec-
» tion sincere pour la paix, qui con-
» siste dans l'obéissance que nous de-

» vons rendre les uns & les autres
» aux Bulles des Papes, & aux Or-
» donnances du Roi, qui concou-
» rent à la même fin, & qui non-
» ſeulement déclarent nul tout ce
» qui a été fait par les Juges Con-
» ſervateurs, & par ceux qui les ont
» aidés; mais décident auſſi qu'on
» n'a pû en nommer, & qu'il n'y
» avoit aucune occaſion de le faire;
» que ce n'a point été faire injure à
» votre Société, que d'uſer dans
» mon Dioceſe du droit que me don-
» ne le Concile de vous demander
» les approbations que vous avez
» pour confeſſer & prêcher, & de
» vous défendre ces fonctions quand
» vous ne montrez pas d'approba-
» tions; que mon Grand-Vicaire
» peut légitimement vous excom-
» munier; & que ſes cenſures ſont
» valides, & non celles des Conſer-
» vateurs.

» Qui n'auroit donc cru que l'eſ-
» prit de votre Révérence (qui de-
» ſire tant de s'unir à Dieu, comme
» vous me l'écrivez dans votre let-
» tre) ne la dût porter à venir en
» cette Ville avec une ſainte humi-

» lité, pour obéir aux Ordonnan-
» ces du Saint Siege, avec ceux qui
» ont entretenu des démêlés & des
» ſcandales ſi terribles, qu'ils ont
» porté le trouble dans l'Europe, &
» mis l'Amérique dans les larmes.
» Mon intention étoit de donner
» l'abſolution aux excommuniés par
» les voies les plus douces qui ſont
» permiſes dans le droit, afin qu'éta-
» bliſſant par ce moyen la vérité de ce
» fait dans le pays, on pût recommen-
» cer à ſervir Dieu avec la paix &
» l'union, que vous troublez par vos
» fauſſes relations.

» Au lieu de cela, je reçois une
» de vos lettres remplie d'amertu-
» me, & qui me pique preſque dans
» toutes les lignes, commençant par
» une forte réprimande, & diſant
» que je trouble la joye paſcha-
» le; & cela, parce que je vous
» envoie le Bref de Sa Sainteté reçu
» par le Conſeil, & que je vous l'in-
» time, afin que vous y obéiſſiez. Je
» fais tout cela avec toute la ſincé-
» rité & la modeſtie poſſible, dans
» une des plus importantes affaires
» de nos jours, qui a été réglée uni-

» formement par le Pape & par le
» Roi. Devant partir au premier jour
» pour l'Eſpagne, je devois être en
» état de pouvoir rendre compte à
» Sa Majeſté de quelle maniere le
» Bref avoit été reçu ici, afin que
» le Pape & le Roi ſçuſſent auſſi ce
» qu'ils auroient à faire, ſi on ne
» leur obéiſſoit pas. Et à tout cela
» vous me répondez par une lettre
» pleine d'injures.

» Je deſirerois bien ſçavoir en
» quoi j'ai tant offenſé votre Révé-
» rence, que j'aie mérité tous les
» déſagrémens de ſa lettre; & ſur
» quoi vous vous fondez pour me
» maltraiter ſi fort, moi qui ne fais
» autre choſe que vous propoſer les
» moyens convenables pour ſortir
» d'affaire.

» S'il ne faut pas publier le Bref
» du Pape, pourquoi l'a-t-il donné?
» Pourquoi a-t-il été reçu par le
» Conſeil, & pourquoi ſon princi-
» pal Officier en a-t-il donné le cer-
» tificat par ſon ordre? Y a-t-il quel-
» que particulier qui n'ait droit de
» rendre publique une Sentence don-
» née en ſa faveur? Et pourquoi un

» Evêque ne l'auroit-il pas auſſi de
» vous ſignifier un Bref de Sa Sain-
» teté, qui éclaircit ſes difficultés,
» & qui doit lui ſervir de régle pour
» le préſent & pour l'avenir ?

» Vous m'accuſez pour ce ſujet
» dans votre lettre, d'être l'auteur
» des ſcandales que vos Religieux
» ont cauſés, moi qui les ai ſoufferts.
» Vous dites que je trouble la paix
» publique. Vous publiez que je n'o-
» béis point au Roi; & par des diſ-
» cours impertinens, vous mettez
» tout le droit & la vertu dans vos
» Religieux qui m'ont perſécuté, &
» en moi toute la faute de ce que
» j'ai ſouffert. Vous décriez la pa-
» tience, & accréditez la violence
» & la déraiſon. De quelle maniere
» vos Religieux m'ont-ils traité dans
» les Chaires? & je me ſuis tû pen-
» dant quatre ans. J'ai diſſimulé leurs
» ſatyres, auſſi-bien que toutes les
» conſpirations qu'ils ont faites con-
» tre moi dans les Tribunaux du
» Royaume. Je n'ai fait autre choſe,
» pour répondre à ces accuſations,
» que me tourner vers Dieu, & lui
» rendre graces; & ſi j'ai écrit, ce

» n'a été que pour rendre compte à
» mes Supérieurs de ce qui se pas-
» soit, afin qu'ils y remédiassent,
» comme le Pape & le Roi ont fait,
» se déclarant en ma faveur contre
» votre Société.

» Vos Révérences ne m'ont-elles
» pas déclaré un excommunié pu-
» blic, par des imprimés qu'elles ont
» débités jusques dans les hôtelle-
» ries, dans les cabarets & les cham-
» bres garnies de la Nouvelle Espa-
» gne ? Vos Révérences ne m'ont-
» elles pas enlevé beaucoup de mes
» Diocésains, & fait une conspira-
» tion avec eux, pour les porter à
» me désobéir, & pour publier pen-
» dant que je vis encore, que le Sie-
» ge est vacant ? Ceux qui ne sont
» pas entrés dans vos desseins, ont
» été maltraités, emprisonnés, ou
» bannis. Vous avez élevé contre
» mon Eglise & contre mon peuple
» une persécution, qui dans tou-
» tes ses circonstances n'est gueres
» moindre que ces grandes persécu-
» tions qui affligerent l'Eglise primi-
» tive.

» Vos Révérences n'ont-elles pas

» sollicité pour qu'on m'outrageât,
» qu'on me traitât comme un infâ-
» me, par des cris publics, dans les
» places de Mexique & dans les rues
» d'Angelopolis, votre Pere Saint
» Michel allant devant les trompet-
» tes, dans les rues & dans les pla-
» ces, parlant avec un emportement
» incroyable, & excitant le plus
» grand scandale contre un Prélat
» qui ne les a jamais offensés en
» rien? Quelles lettres vos Religieux
» n'ont-ils pas publiées contre moi?
» Quelles satyres! Combien de fauf-
» ses relations, me dépeignant com-
» me un méchant, un vicieux, un
» ambitieux, un cruel? Et tout cela,
» parce que je défendois la dot de
» mon épouse & ma jurisdiction;
» que je tâchois de procurer le re-
» pos & la sûreté de la conscience
» de mes Diocésains, par l'adminis-
» tration valide des Sacremens; au
» lieu que vos Révérences les admi-
» nistroient sans aucun droit, sans
» jurisdiction ni privilege, comme il
» est constant par la déclaration du
» Saint Siege, dans le Bref que je
» vous ai envoyé, &c.

» Quand mon Vicaire Général, » élu Evêque de Honduras, excom» munia les Régens qui enſeignoient » la Grammaire dans votre College » du Saint - Eſprit (de quoi vous » vous plaignez dans votre lettre) » n'étoit-ce pas pour empêcher qu'ils » ne répandiſſent le venin dans le » cœur de leurs Ecoliers, qui ſont » mes ouailles, les portant à mépri» ſer leur Evêque, leur donnant des » Ecrits ſatyriques contre lui, di» ſant qu'il étoit excommunié? .... » Si ces Maîtres de Grammaire nour» riſſoient leurs Ecoliers de ce lait » empoiſonné, faut-il s'étonner qu'é» tant leur Paſteur, je veuille qu'ils » ſoient inſtruits dans la ſaine doc» trine, qui eſt la vraie nourriture » des ames? Je ne vous ai confié » mes enfans ſpirituels, ni l'éduca» tion de la jeuneſſe, qu'afin qu'ils » fuſſent inſtruits dans la ſoumiſſion » aux chefs ſpirituels de l'Egliſe, qui » ſont les Evêques, auxquels on doit » porter reſpect.

» Vous vous plaignez de ce que » je n'ai point voulu ordonner quel» ques-uns de vos Ecoliers. Cela eſt

» vrai ; mais je n'ai refusé que ceux
» qui firent cette infâme mascarade,
» qui sortit de votre College le jour
» de Saint Ignace 1647. On y avoit
» profané la dignité Episcopale, re-
» présentée par une Statue, avec
» des circonstances si abominables,
» qu'on n'a jamais rien vu de sem-
» blable, pas même parmi les héré-
» tiques. Un d'eux avoit une crosse
» pendante à la queue de son che-
» val, & une mitre aux étriers. Ils
» profanoient l'Oraison Dominicale
» & la Salutation Angélique, chan-
» tant des Chansons infâmes contre
» ma personne & ma dignité, ré-
» pandant parmi le peuple des vers
» satyriques, m'appellant hérétique,
» & poussant l'impiété jusqu'à appel-
» ler une hérésie formelle, la défen-
» se que le Concile de Trente fait
» aux Religieux de confesser sans
» approbation. *Aujourd'hui* (di-
» soient-ils) *la Compagnie s'oppose*
» *avec une vigoureuse résolution à la*
» *formelle hérésie*. Paroles qu'on pu-
» blia dans des Ecrits, qui furent
» gardés par des gens qui avoient du
» zèle pour la gloire de Dieu, & qui

» espéroient qu'il n'abandonneroit » point son Eglise. C'étoit donc en » moi une hérésie de soutenir la dé- » finition du Concile, & en vous » une vertu de la combattre : une » hérésie en moi, de vous défendre » d'entendre les confessions sans pou- » voirs ; & en vous une vertu de » confesser sans pouvoir : en moi » une erreur, de penser au bien des » ames dont je suis chargé ; & en » vous une action de vertu, de les » exposer à se perdre (par des con- » fessions & des communions sacri- » léges), &c.

» Vous vous plaignez encore de » ce que la Congrégation des In- » diens & Metifs, qui se tenoient » dans votre Chapelle, est allée » dans l'Eglise de Saint Christophe, » dépendante de ma Jurisdiction : » mais la plus grande partie ne vou- » loit point s'assembler chez vous ; » & ils avoient de la peine de ce que » vos Révérences les tenoient occu- » pés à leur service la plus grande » partie de l'année. Vous vous plai- » gnez aussi de ce qu'ils ont enlevé » leurs ornemens, entr'autres un

» Crucifix. Mais ils l'ont fait avec
» toute ſorte de modeſtie ; & ils le
» pouvoient, puiſqu'ils les avoient
» fait faire à leurs dépens. Voilà vos
» plaintes.

» Mais, dites-moi, Pere Provin-
» cial, quel pouvoir avez-vous d'é-
» riger des Confrairies ſans permiſ-
» ſion de l'Evêque, ſans Réglemens
» faits ou approuvés par lui ; &
» ſurtout quand les Curés ſe plai-
» gnent que quelques-unes de leurs
» ouailles ne les veulent plus recon-
» noître pour Paſteurs ? N'étoit-il
» pas raiſonnable que vous euſſiez
» recours à l'Evêque pour avoir
» cette permiſſion ? Les Confreres
» s'y ſont adreſſés, & le Vicaire Gé-
» néral a donné une Sentence que
» vos Révérences auroient dû reſ-
» pecter, & puis ſe taire. Où eſt
» donc le ſujet de votre plainte ?

» Pour ce qui eſt de ce que vous
» dites, que mes Prédicateurs ont
» parlé en Chaire contre votre Com-
» pagnie, je n'en ai encore rien ſçu ;
» & s'ils l'avoient fait, j'en euſſe eu
» beaucoup de peine ; car encore que
» pendant ſix ans j'aie ſouffert de

» continuelles ſatyres, que vos Re-
» ligieux ont faites contre moi, dans
» la Chaire & ailleurs, cela ne m'a
» donné aucune peine contre eux ;
» au contraire, je les embraſſe de
» toute mon ame, à cauſe du bien
» qui m'en revient. Ayant ſçu néan-
» moins que le Pere Aquilar maltrai-
» toit publiquement dans ſes Ser-
» mons un Prêtre docte & vertueux,
» Curé d'une des Paroiſſes d'Ange-
» lopolis, j'avertis ce Curé qu'il de-
» voit ſouffrir en patience ces inju-
» res, & ne rien dire en Chaire pour
» en marquer ſon reſſentiment ; mais
» ſe faire un mérite devant Dieu en
» ſe taiſant... Enfin les Ecrits impri-
» més par vos Révérences dans ce dif-
» férend ont éte vus en Eſpagne & à
» Rome, & on y a remarqué la diffé-
» rence de notre maniere d'écrire.

» En dernier lieu, votre Révé-
» rence ſe déclare le protecteur des
» Eccléſiaſtiques rebelles, de ceux
» qui, pour avoir mépriſé les cen-
» ſures, ſont irréguliers & ſuſpens,
» & qui ne laiſſent pas de célébrer le
» divin Office, & d'offrir le ſacrifice
» de l'Autel dans vos Colleges ; com-

» me aussi de ceux qui pendant la
» vie de leur Prélat ont déclaré son
» Siege vacant, ayant reçu pour cela
» de grandes sommes d'argent de vos
» Révérences, ainsi qu'il est prouvé
» dans le procès. Vous vous déclarez encore pour ceux qui ont refusé publiquement de m'obéir, contre le serment qu'ils ont fait en prenant possession de leurs Prébendes ....

» C'est cette contumace, cette désobéissance & rebellion que vous soutenez. Vous m'écrivez cependant que je vous persécute à cause de vos dévots; & au lieu de leur enseigner l'humilité, & de les porter à reconnoître leur faute, afin d'en obtenir le pardon, vous les tenez dans vos Colleges, à la vue de tout le monde : vous les nourrissez, les entretenez, & les soutenez devant les Tribunaux de la Justice, afin qu'ils ne m'obéissent pas. Comment se peut-il faire, Pere Provincial, qu'un homme sçavant, tel qu'on m'a dit que vous êtes, & que je le crois, veuille être avocat d'une si méchante cau-

» se ? Est-ce là la paix publique, que » vous faites profession de vouloir » entretenir ? Est-ce là l'humilité & » la modestie que votre Société vous » enseigne, & dont font profession » vos Religieux, que vous louez » dans votre lettre comme des gens » humbles & modestes ? Peut-il y » avoir de la modestie & de l'humi- » lité dans ceux qui portent les infé- » rieurs à la désobéissance & à la ré- » volte ? Peut-on donner le nom de » paix à ce qui trouble la paix publi- » que, à ce qui excite la division & » la guerre ?

» Mais que diriez-vous si j'avois » dans ma maison quatre Religieux » de votre Compagnie, lesquels » gardant leur habit, refusassent de » vous obéir, & de retourner chez » vous, & qui publiassent contre » vous des libelles & des satyres ? » Quelles plaintes n'en feriez-vous » pas, & avec raison ? Cependant » c'est ce que vous faites .... Mais » cela n'est en vous que sainteté & » perfection. Pourquoi vous sera-t-il » permis de faire ce qui ne me l'est » pas ? Je me suis tû néanmoins. J'ai

» reçu & souffert les satyres publi-
» ques que ces Ecclésiastiques m'ont
» envoyées. J'ai dissimulé cette nou-
» velle insulte avec une patience
» bien différente de celle que votre
» Révérence loue dans ses Reli-
» gieux, qui fomentent & entre-
» tiennent des désobéissances si per-
» nicieuses à l'Etat, & d'un si dan-
» gereux exemple, tant pour le
» Clergé que pour le peuple, &c.

» Pendant que les excommuniés
» célébrent la sainte Messe, je de-
» mande à Dieu qu'il ait pitié de
» ceux qui l'offensent ; comme je
» pardonne aussi de tout mon cœur
» les extravagances de la lettre que
» vous m'avez envoyée, pour ré-
» pondre à celle que je vous avois
» écrite avec toute la douceur & la
» modération possibles, me confiant
» sur ce que je m'adressois à une per-
» sonne, qui n'avoit aucun engage-
» ment dans les démêlés précédens,
» & que lui écrivant des choses de
» cette nature, je porterois plutôt
» votre Révérence à mêler ses lar-
» mes aux miennes, & à se rendre
» avec humilité aux ordres du Pape

» & du Roi, qu'à tomber dans les » emportemens avec lesquels elle se » défend . . . . . .

» Mais il est juste que je satisfasse » à ce que vous me dites de plus » offensant, & qui devroit être si » éloigné de sortir de la plume d'un » Chrétien ; que je sçai, & plusieurs » autres aussi, pour quel sujet je me » retirai dans les montagnes. L'on » connoît assez les motifs qui m'y » ont porté : personne n'ignore avec » quelle violence vous me persécu- » tiez, & troubliez tous ces Royau- » mes : car il n'étoit pas seulement » question de ma personne & de ma » dignité, mais de la paix & de la » tranquillité publique, vos Reli- » gieux disant hautement, qu'il vau- » droit mieux que toute la Nouvelle » Espagne se perdît, que non pas » que la Compagnie perdît sa répu- » tation & son honneur. Mais pour- » quoi vos Révérences ne l'établis- » sent-elles pas (cette réputation) » comme font les autres anciens Or- » dres Religieux, dans l'humilité & » le respect dû aux Evêques ?

» Pourquoi me serois - je retiré

» aux montagnes, ſinon pour y vi-
» vre parmi des bêtes moins cruel-
» les que ceux qui ſe révoltant con-
» tre le Concile de Trente, maltrai-
» toient les Prêtres, chaſſoient les
» Chanoines, excommunioient les
» Evêques, les dépouilloient de leurs
» Egliſes, & menaçoient de tuer le
» Paſteur, afin de ſe rendre maîtres
» du troupeau, qui ſe trouvoit ex-
» poſé à vos violences en ſuivant
» ſon Evêque, & compatiſſant aux
» injures qu'on lui faiſoit. Je me ſuis
» retiré, parce que je n'aime pas au-
» tant le ſang que vos Religieux, qui
» alloient par les rues avec des ar-
» quebuſes & autres armes, accom-
» pagnés d'un grand nombre de ſcé-
» lérats, qu'ils avoient ramaſſés dans
» leur maiſon pour venir attaquer
» mon Palais Epiſcopal, s'appuyant
» plus ſur ma patience que ſur leurs
» forces.

» Pourquoi me ſuis-je retiré aux
» montagnes, ſi ce n'eſt pour em-
» pêcher qu'il n'arrivât à Angelopo-
» lis le même malheur qui arriva à
» Mexique du tems de Don Jean de
» la Serna, où il n'y avoit pas tant

» de dispositions pour allumer un si
» grand embrasement qu'il y en avoit
» ici? Pourquoi me suis-je retiré,
» quand je ne faisois que soutenir le
» Concile, si ce n'est afin que ceux
» qui le combattoient ne se perdissent
» sent pas; non pas tant qu'il fût à
» craindre que vous périssiez par les
» mains du peuple irrité, que parce
» que je me croyois obligé d'empê-
» cher, autant que je pourrois, que
» vous ne souillassiez vos mains dans
» le sang d'un Evêque? Pourquoi
» Jesus-Christ se retira-t-il de Naza-
» reth, si ce n'est pour empêcher
» les Juifs de le précipiter & de se
» perdre eux-mêmes en le précipi-
» tant? Jacob, David, les Apôtres,
» les saints Evêques dans l'occasion
» se sont retirés pour la même raison.

» Si je ne cherchois pas à plaire à
» Dieu, mais seulement les applau-
» dissemens des hommes, je les trou-
» verois aisément, en laissant per-
» dre mes brebis, sans m'appliquer à
» faire mon devoir, ne me mettant
» point en peine de leur salut, &
» les laissant recevoir les Sacremens
» des mains de ceux qui n'en ont pas

» le pouvoir. Je n'avois qu'à dissi-
» muler avec vos Révérences, les
» laissant se rendre maîtres des dix-
» mes, mes Eglises demeurant dé-
» pouillées de tout, les Chanoines
» de leurs revenus, les pauvres &
» les Hôpitaux de tout secours, &
» la dignité Episcopale de sa juris-
» diction. J'aurois pû alors recevoir
» des louanges de votre part ; il
» n'auroit plu sur moi que des Epî-
» tres Dédicatoires ; & quand je
» m'en serois enfui sur les plus hau-
» tes montagnes de l'Arménie, vous
» m'y seriez venu chercher, pour
» me noyer dans le déluge de vos
» flatteries, comme vous faites à
» l'égard des autres, & comme vous
» avez fait à mon égard, avant que
» de m'avoir connu pour un défen-
» seur intrépide de la cause de Dieu.

» Croyez-vous que la fuite de
» Jacob fut honorable à Esaü ; que
» les malheurs de David fussent
» avantageux à Saül ; que les tra-
» vaux de Saint Athanase & de Saint
» Thomas de Cantorbery donnas-
» sent grand crédit à Julien l'Apos-
» tat, & à Henri, Roi d'Angleterre à

» Vos Religieux ſe ſont vantés
» d'avoir contraint l'Evêque de s'en-
» fuir aux montagnes, ajoutant qu'il
» ne devoit pas s'imaginer avoir à
» faire à ceux de la Robbe griſe ; que
» pour eux ils ont beaucoup de pou-
» voir. Comme ſi l'on devoit eſti-
» mer un pouvoir qui ne ſe fait con-
» ſidérer que par le renverſement
» de toutes les Loix, & dont la plus
» grande force cauſe la perte de ceux
» qui s'en ſervent.

» Que votre Révérence ſouffre
» patiemment la mortification que
» je lui cauſe par cette correction
» . . . . Soyez aſſuré que je ne
» vous écris point ceci pour vous
» attriſter, ni parce que vos injures
» m'ont fait de la peine ; mais ſeu-
» lement pour défendre la raiſon,
» ma cauſe, ma dignité, & pour
» ſuivre l'enſeignement du ſaint Eſ-
» prit, qui nous ordonne de répon-
» dre raiſonnablement à celui qui
» n'a point de raiſon, *de peur qu'il ne*
» *s'imagine être ſage*, &c. Dieu conſer-
» ve Votre Révérence pluſieurs an-
» nées. L'EVÊQUE D'ANGELOPOLIS.

A Angelopolis le 4 Mai 1649.

La Lettre qu'on vient de lire ne peut que ſurprendre & affliger un cœur chrétien. On ne ſçauroit lire ſans peine, qu'après la déciſion ſolemnelle d'un long procès : après un jugement porté par les deux Puiſſances, avec une pleine connoiſſance de l'affaire, les deux Parties ouies, les adverſaires de l'Evêque d'Angelopolis continuent encore à brouiller & à ſe plaindre. Ils ſe plaignent que le Prélat perſécuté publie la Sentence rendue en ſa faveur par le Vicaire de Jeſus-Chriſt, & autoriſée par le Roi Catholique dans ſon Conſeil Royal des Indes. Ils font plus, ils ſement de fauſſes relations dans le public, pour rendre douteux le jugement qui les condamne, & tout cela afin de pouvoir entretenir toujours les diviſions, perpétuer le trouble & allumer de plus en plus un feu qui conſume tout, & qui menace également l'Autel & le Trône.

C'eſt ce que nous allons voir dépeint d'une maniere non moins frappante que naïve, dans la ſeconde lettre du vénérable Don Jean de Palafox au Pape Innocent X. Si cette

lettre eſt fort longue, elle eſt auſſi très-intéreſſante ; & comme elle fait partie de l'Hiſtoire de l'Amérique, elle entre dans le plan de cet ouvrage. Il eſt conſolant d'ailleurs de pouvoir écrire la vie d'un grand ſerviteur de Dieu, de repréſenter ſes travaux, ſes peines, ſes ſouffrances, toutes ſes épreuves, ſur ſes propres Mémoires : la ſincérité en eſt conſtatée, parce qu'il n'avance rien dont tous les Tribunaux de la nouvelle Eſpagne n'ayent retenti ; rien qui n'ait été connu en ſon tems dans l'Europe & dans toute l'Amérique. Nous n'abrégerons ou ne ſupprimerons que les répétitions.

Seconde Lettre de Don Jean de Palafox, Evêque d'Angelopolis, au Pape Innocent X.

Du 8 Janvier 1649.

» Les Eccléſiaſtiques que j'avois » envoyé à Rome vers Votre Sainteté, vous ont rapporté, Très-» Saint Pere, que les conſervateurs » que les Jéſuites, comme Réguliers » & Religieux, ſe ſont fait donner,

» sous prétexte de maintenir leurs
» priviléges, m'avoient excommu-
» nié, qu'ils m'avoient fait une in-
» finité d'outrages, & étoient paf-
» sés encore à d'autres scandales,
» sans que nulle autre raison les y
» eût poussés, que parce que je tra-
» vaillois avec soin pour le bien des
» ames, pour la défense de la juris-
» diction Ecclésiastique, & pour l'e-
» xécution des decrets du saint Con-
» cile de Trente, ainsi que la Con-
» grégation établie par Votre Sain-
» teté pour le jugement de cette af-
» faire, l'a reconnu clairement.

» Mais lorsque ces Ecclésiastiques
» furent partis, les Jésuites excite-
» rent encore de plus grands trou-
» bles contre ma personne & ma
» dignité, émeurent de plus violen-
» tes séditions, me déchirerent par
» des outrages plus atroces; & per-
» sécutant plus cruellement, tant
» mon Clergé que mon peuple (car
» je puis bien dire à Votre Sainteté
» ce qu'ils ont bien voulu faire) ils
» réduisirent mon Diocèse dans un
» état encore plus violent & plus mi-
» sérable qu'auparavant.

» Ces

» Ces Religieux, que j'ai aimé d'a-
» bord en Notre-Seigneur, comme
» étant mes amis, & que j'aime au-
» jourd'hui plus ardemment par l'ef-
» prit du même Seigneur, comme
» étant mes ennemis, voyant, Très-
» Saint Pere, que mon peuple n'é-
» toit point touché des excommuni-
» cations nulles & invalides des con-
» fervateurs de leurs privileges,
» mais qu'au contraire leur amour
» pour leur Pafteur, dont ils recon-
» noiffoient la voix dans mes Or-
» donnances, les attachoit inſépa-
» rablement à moi, ils s'emporte-
» rent d'une fureur fi aveugle & fi
» violente, parce qu'ils penfoient
» qu'on les méprifoit, qu'ils conçu-
» rent le deffein d'emprifonner leur
» Evêque, fi je ne me réfolvois de
» foumettre l'autorité de ma Char-
» ge & la dignité de mon Miniftère
» à leur ambition démefurée.

» Connoiffant néanmoins qu'ils
» ne pourroient pas exécuter ce def-
» fein avec la facilité qu'ils defi-
» roient, parce que la feule horreur
» de cet attentat portoit les peuples
» à la défenfe de leur Pafteur, ils ne

» ſe contenterent pas de tâcher d'a-
» nimer contre moi les autres Ré-
» guliers de mon Diocèſe, en leur
» perſuadant que cette cauſe leur
» étoit commune; mais ce qui eſt
» encore plus criminel, ils ne crai-
» gnirent point d'agir d'une maniere
» toute profane dans une affaire pu-
» rement eccléſiaſtique, en armant
» contre moi l'autorité ſéculiere :
» car ſçachant que le Comte de Sal-
» vatierra, notre Viceroi, me haïſ-
» ſoit mortellement, parce que dans
» la Charge que j'avois de Viſiteur
» général de tout le Royaume, je
» travaillois de tout mon pouvoir à
» protéger les pauvres Indiens con-
» tre les violences & les exactions
» de ſes Miniſtres, ils furent aſſez
» hardis pour acheter ſa faveur avec
» une groſſe ſomme d'argent, &
» aſſez téméraires pour entrepren-
» dre d'eux-mêmes de le rendre
» exempt de la ſoumiſſion à l'auto-
» rité épiſcopale. Ainſi, déclarant la
» guerre à ma dignité, à ma perſon-
» ne & à mon tropeau, ils employe-
» rent contre nous les armes & la
» violence : ils traînerent en priſon

» des Ecclésiastiques & des Séculiers, » & nous firent souffrir toutes sortes » d'indignités.

» Ils passerent encore plus avant; » car ils assemblerent une troupe de » gens armés, composée des plus » méchans hommes & des plus scé- » lérats qu'ils purent trouver, pour » me dépouiller de ma dignité & dis- » siper mon troupeau, choisissant » pour cela le jour de la Fête du S. » Sacrement, comme par une pro- » vidence divine, puisque pour » prendre un Evêque il étoit rai- » sonnable de choisir le même jour » auquel l'Evêque des Evêques avoit » été pris, &c.

» Tandis que les Jésuites, les Con- » servateurs & les Tribunaux unis » ensemble agissoient de cette sorte, » quoique je me trouvasse seul, je ne » laissai pas de travailler autant que » je pus par l'assistance de Dieu, » pour la conservation de mon trou- » peau, de la foi catholique, de la » jurisdiction épiscopale, de l'auto- » rité du Concile Trente, des con- » stitutions & des regles apostoli- » liques. Non-seulement je procé-

» dai contre les Réguliers par des
» censures très-séveres, afin de les
» étonner; non-seulement j'employai
» contre les Séculiers les mêmes fou-
» dres de l'Eglise, joints à mes ordon-
» nances, à mes lettres & aux exhor-
» tations que je leur fis de vive voix,
» afin de les retenir ou de les rap-
» peller à leur devoir : mais voyant
» que tout cela étoit inutile, parce
» que les Jésuites méprisoient les
» censures.... je députai quelques-
» uns de mon Chapitre vers le Vice-
» roi & les Auditeurs Royaux, afin
» que ces différends & ces troubles
» s'appaisassent par quelque sage
» tempérament & quelque remede
» doux, en réservant néanmoins à
» Votre Sainteté la suprême décision
» de l'affaire....

» Mais les Jésuites, Très-Saint
» Pere, se voyant armés d'un côté
» du bras séculier, & se confiant de
» l'autre sur ce que Jean de Mugnoz-
» ca, Archevêque de Mexique, non-
» seulement les favorisoit, mais
» étoit le Chef de leur faction; &
» sur ce que par divers artifices ils
» s'étoient rendus maîtres de l'esprit

» de la plûpart des Officiers de tous » les Tribunaux Royaux, ils ne vou» lurent écouter aucune proposition d'accommodement. Ils renvoyerent » (ou pour mieux dire) ils chasse» rent honteusement ces Commis» saires Ecclésiastiques que j'avois » députés. Ils rejetterent toute paix, » toute trève, & me déclarerent une » guerre très-sanglante, si je ne sou» mettois ma personne, ma jurisdi» ction & mon autorité épiscopale à » leur bon plaisir & à celui de leurs » Conservateurs.... & ils menace» rent, si je ne le faisois, d'en venir » aux emprisonnemens, aux exils, » aux proscriptions & à l'effusion » du sang.

» Ces Peres ayant ainsi rejetté » toutes les voies d'un accommode» ment, que le desir d'empêcher de » si grands scandales m'avoit fait re» chercher, ils recommencerent » la guerre avec encore plus d'ardeur » .... car ils traînerent en prison » avec une violence non-pareille, & » par la force du bras séculier, plu» sieurs Ecclésiastiques, entre les » principaux desquels fut mon Vi-

» caire-Général, élû Evêque, hom-
» me de très-grande doctrine & d'é-
» minente vertu : ils persécurent
» aussi mon troupeau en mille ma-
» nieres avec une cruauté barbare ;
» & il n'y eût point d'invention ni
» d'artifice qu'ils n'employassent
» avec une chaleur incroyable, pour
» me mettre moi-même en prison,
» ou au moins pour me releguer
» hors de la Province.

» Ces entreprises sacrileges ayant
» ému de nouveau les peuples, qui
» ne pouvoient souffrir sans indi-
» gnation qu'on traitât si outrageuse-
» ment leur Evêque, ils accouru-
» rent en foule à ma défense, prêts de
» donner leur vie s'il le falloit, pour
» sauver celle de leur Pasteur, Mini-
» stre de leur Roi. Ainsi les Magi-
» strats séculiers, les Jésuites & les
» Conservateurs, étant joints en-
» semble contre l'Evêque & contre
» la jurisdiction Ecclésiastique ; d'au-
» tre côté le peuple & le Clergé se
» trouvant unis pour la défense de
» l'un & de l'autre, le Royaume se
» vit divisé en deux partis, & dans
» un très-grand péril.

» Mon esprit étoit agité & irré-
» solu parmi de si grandes extrémi-
» tés, & ne sçachant quel conseil
» prendre, je demandois à Dieu
» avec larmes, de me vouloir ou-
» vrir une voie pour arrêter le scan-
» dale & les desseins de ceux qui en
» troublant la tranquillité publique,
» ruinoient mon autorité & entre-
» prenoient sur ma vie. Il me sem-
» bloit que si c'étoit une action hon-
» teuse d'abandonner aux Jésuites la
» jurisdiction Ecclésiastique & l'au-
» torité épiscopale, ce n'étoit pas
» moins une entreprise funeste de
» défendre la justice de ma cause par
» les armes & l'effusion du sang de
» mes enfans spirituels, & que c'é-
» toit aussi une imprudence ou un
» crime de demeurer sans agir, &
» d'exposer par ce moyen ma di-
» gnité & ma personne à la violen-
» ce des Conservateurs.

» Quel est l'Evêque, Très-Saint
» Pere, qui pourroit sans crime être
» assez lâche pour abandonner le bâ-
» ton pastoral, qui est comme le glai-
» ve spirituel que Dieu lui a mis en
» main? ou qui aimant si tendre-

» ment ſes brebis, qu'il ſeroit prêt
» de mourir pour elles, pourroit les
» voir engagées dans une guerre ci-
» vile & s'entretuer les unes les au-
» tres, ſans que ſes entrailles fuſſent
» déchirées ? Comment, étant leur
» pere commun & les aimant toutes
» tendrement, auroit-il pû voir un
» combat très-funeſte & très-ſan-
» glant, où il y auroit eû un mal-
» heur déplorable à être vaincu, &
» une cruauté barbare à être victo-
» rieux ? Et qui enfin pourroit ſe ré-
» ſoudre, ou à acheter la paix par
» le maſſacre de tant de perſonnes,
» ou à perdre la vie, en n'oſant ſe
» défendre contre la fureur des en-
» nemis ?

» Comme j'étois dans cet état &
» que je ne voyois de tous côtés que
» des ſujets d'appréhenſion & de pé-
» ril, il me ſembla que j'entendois
» retentir à mes oreilles ces paroles
» de Notre-Seigneur : *lorſque les*
» *hommes vous perſécuteront dans une*
» *ville, retirez vous dans une autre....*
» Je me réſolus donc de préférer une
» fuite conforme aux regles de l'E-
» vangile, au danger de voir mes

» enfans tremper cruellement leurs » mains dans le ſang les uns des au- » tres, &c.

» Ayant donc réſolu de ſauver » l'Etat par ma fuite, & de diſſiper, » ou du moins d'adoucir la rage de » mes ennemis, en ſouffrant la peine » de leur crime, plutôt que de per- » mettre qu'elle tombât ſur ce pau- » vre peuple qui en étoit innocent, » je recommandai mon troupeau au » Paſteur éternel des ames : je laiſ- » ſai dans la Ville trois Vicaires Gé- » néraux, afin que ſi quelqu'un d'eux » étoit abſent, ou ne pouvoit exer- » cer les fonctions, ils puſſent, en » l'abſence l'un de l'autre, défendre » la juriſdiction Eccléſiaſtique : J'é- » crivis une lettre à mon Chapi- » tre pour lui apprendre les raiſons » qui m'obligeoient de me retirer, » & l'exhortois à la défenſe de la » cauſe de l'Egliſe. Je ne gardai que » deux perſonnes auprès de moi, » mon Confeſſeur & mon Sécretai- » re, & j'envoyai tous mes dome- » ſtiques par divers chemins, afin » que cette confuſion de diverſes » routes qu'ils avoient priſes, em-

» péchat mes ennemis de découvrir
» le lieu où je me ſerois caché. Je
» m'enfuis dans les montagnes, &
» je cherchai dans la compagnie des
» ſerpens, dont cette région eſt très-
» abondante, la ſûreté & la paix,
» que je n'avois pû trouver dans
» cette implacable compagnie de
» Religieux.

» Après avoir paſſé vingt jours
» avec un grand péril de ma vie,
» un tel beſoin de nourriture, que
» nous étions quelquefois obligé à
» n'avoir pour tout mets & pour
» tout breuvage que le ſeul pain
» d'affliction & l'eau de nos larmes,
» nous trouvames enfin une petite
» cabane, où je fus caché près de
» quatre mois. Cependant les Jéſui-
» tes n'oublierent rien pour me faire
» chercher de tous côtés : ils em-
» ployerent pour cela beaucoup d'ar-
» gent, dans l'eſpérance, ſi on me
» trouvoit, de me contraindre d'a-
» bandonner ma dignité, ou de me
» faire mourir.

» Ainſi par l'extrémité où je fus
» réduit, & par les périls où je m'ex-
» poſai, le public fut ſauvé de cet

» orage, & la tranquillité tempo-
» relle rendue au Royaume : car
» pour ce qui eſt de la ſpirituelle,
» très-Saint Pere, lorſque l'on a
» les Jéſuites pour ennemis, Il n'y a
» que Jeſus-Chriſt même, ou Votre
» Sainteté, comme ſon Vicaire, qui
» ſoit capable de la rétablir. Leur
» puiſſance eſt aujourd'hui ſi terrible
» dans l'Egliſe univerſelle, ſi elle
» n'eſt rabaiſſée & réprimée ; leurs
» richeſſes ſont ſi grandes, leur cré-
» dit eſt ſi extraordinaire, & la dé-
» férence qu'on leur rend ſi abſolue,
» qu'ils s'élevent au-deſſus de toutes
» les dignités, de toutes les loix, de
» tous les Conciles, & de toutes les
» conſtitutions apoſtoliques. Les
» Evêques (au moins dans cette par-
» tie du monde) ſont réduits ou à
» mourir & à ſuccomber, en com-
» battant pour leur dignité, ou à faire
» lâchement tout ce que ces Pères de-
» ſirent, ou au moins à attendre l'é-
» vénement douteux d'une cauſe
» très-juſte & très-ſainte, en s'ex-
» poſant à une infinité de hazards,
» d'incommodités & de dépenſes,
» & en demeurant dans un péril con-

» tinuel d'être accablés par leurs
» fausses accusations. Les Jésuites
» voyant donc que c'étoit en vain
» qu'ils me cherchoient, ils résolu-
» rent de persécuter, d'affliger & de
» tourmenter cruellement mon trou-
» peau, & voici de quelle sorte ils
» l'exécuterent, avec un très-grand
» scandale de tout le peuple, &c.

(Le saint Evêque fait ici un long détail, tant des excès de ces Missionnaires, que des folles entreprises des prétendus Conservateurs : excès & entreprises contre les droits & l'honneur du Prélat, contre la liberté de son Chapitre, contre le repos & la fortune des fidèles attachés à leur Pasteur. Après un exposé qu'on ne peut lire sans frémir, il continue ainsi :)

» Toutes ces choses, Très-Saint
» Pere, ne m'étoient point incon-
» nues; car la petite cabane où je
» me prosternois en la présence de
» Jesus-Christ crucifié, & répandois
» sans cesse des larmes pour le con-
» jurer d'avoir pitié de mon trou-
» peau si cruellement persécuté,

» étoit comme une guerite, d'où je
» voyois disperser avec tant d'inhu-
» manité mes pauvres brebis, dé-
» chirer avec tant d'impiété l'Eglise,
» ma très-cher épouse, mettre en
» pieces ma crosse épiscopale, qui
» est comme la houlette sainte des
» Pasteurs des ames, & fouler aux
» pieds ma mitre sacrée. De-là je ré-
» pondois par mes soupirs aux sou-
» pirs de mes ouailles; par mes avis
» & par mes plaintes, à leurs plain-
» tes, & quoique je me trouvasse
» seul, conché contre terre, sans
» armes & sans aucunes forces, je
» ne laissois pas, étant appuyé sur
» l'unique secours de Dieu, de con-
» tinuer toujours à prendre soin de
» mon troupeau.

» A l'imitation de ces grands Evê-
» ques des premiers siecles, bien
» que ce ne fût pas avec la même
» vertu, je travaillois de ma caba-
» ne, ainsi qu'ils faisoient de leurs
» prisons, pour assister, exhorter,
» conseiller & consoler mon cher
» peuple, par des personnes de con-
» fiance, par mes avis & par mes
» lettres pastorales, afin que de-

» meurant fermes dans la charité & » dans la foi, ils ſurmontaſſent les » ſouffrances par leur courage, les » afflictions par leur conſtance, les » perſécutions par leur patience, & » qu'ils ne ſe confeſſaſſent point à » ceux à qui je n'avois pas donné » le pouvoir de les ouir, & qu'ils » n'aſſiſtaſſent point aux prédications » de ceux qui montoient en chaire » ſans ma permiſſion. En quoi, par » la miſéricorde de Dieu, je vis mon » ſouhait preſqu'entiérement accom- » pli, s'étant trouvé très-peu de » perſonnes parmi cette multitude » innombrable de peuples, que la » terreur de tant d'empriſonnemens » & de banniſſemens ait pû faire » réſoudre d'ajouter foi aux Jéſuites, » ni à leurs prétendus conſervateurs, » ni à ſe ranger de leur parti.

» Mais ces Religieux, ſi habiles » en d'autres choſes, voulant défen- » dre par autorité l'autorité qu'ils » s'étoient ſi injuſtement attribuée, » tombant ainſi d'un abîme dans un » autre abîme, voyant que tous leurs » efforts pour détacher les peuples » de l'affection qu'ils avoient pour

» leur Paſteur, ne faiſoient au con-
» traire que les aigrir & les animer
» contr'eux, ils gagnerent des Juges
» Séculiers avec de très-grandes
» ſommes d'argent; & comme on a
» toujours vu, Très-Saint Pere, mê-
» me dès le tems & en la perſonne
» de notre Sauveur, qu'on accuſe
» de ſédition, & de vouloir émou-
» voir des troubles, les Prélats qui
» veillent avec ſoin ſur la conduite
» des ames; ces Juges corrompus
» commencerent à inſtruire contre
» moi un procès criminel. Ils con-
» traignirent les uns par toutes ſor-
» tes de violences de ſe rendre té-
» moins contre moi; ils tâcherent
» d'en gagner quelques autres par
» artifices, par promeſſes ou par
» argent, pour leur faire dépoſer,
» même par ſerment, que j'avois en-
» trepris contre le bien de l'Etat,
» quoiqu'il m'eût toujours été plus
» cher que ma propre vie. Le pou-
» voir des Jéſuites ſe trouva ſi grand,
» que dans mon propre Diocèſe &
» dans ma Ville Epiſcopale, je fus
» moi-même, & mon troupeau que
» j'aime avec tant de tendreſſe, traité

» indignement par sept Juges ; sça-
» voir trois Séculiers, envoyés par
» le Vice-Roi ; deux Réguliers, qui
» sont les Conservateurs ; & deux
» Prêtres, Commissaires de l'Inqui-
» sition, chassés autrefois de la So-
» ciété des Jésuites ; toutes person-
» nes, Très-Saint Pere, si corrom-
» pues dans leurs mœurs, que la
» charité & la modestie chrétienne
» ne me permettent pas d'en dire
» davantage sur ce sujet.

» Je rends des actions de graces
» infinies à Dieu, lequel résiste aux
» superbes, & défend les humbles
» qui souffrent avec patience d'être
» persécutés pour l'amour de lui, de
» ce qu'encore que les Juges, & tant
» de témoins, non-seulement eus-
» sent conspiré ensemble pour m'ac-
» cabler, mais eussent même con-
» certé toutes les dépositions & tous
» les actes, afin de les rendre con-
» formes, il ne fut point en leur
» pouvoir, dans cette procédure si
» violente & pleine de tant de nul-
» lités, de me convaincre d'avoir
» rien fait qui fût indigne de mon
» caractere. Tout ce qu'ils purent

» faire fut de ramasser plusieurs dé-
» clarations vagues & confuses de
» gens de néant, par lesquelles ils
» disoient en général que j'avois ex-
» cité une très-grande sédition, &
» outragé terriblement les Jésuites;
» & cet outrage consistoit en ce que
» je leur avois défendu d'entendre
» les confessions des Séculiers sans
» en avoir ma permission, & de ce
» que j'avois voulu les obliger à ob-
» server les decrets du Concile de
» Trente.

» Ce procès criminel qu'ils m'a-
» voient si malicieusement suscité,
» s'en étant donc allé en fumée, &
» les Jésuites voyant qu'ils n'avoient
» pû rien prouver, ni remporter
» contre moi aucun avantage par
» leurs entreprises criminelles, mais
» qu'au contraire les peuples se dé-
» tachoient d'eux de plus en plus, &
» qu'ils les avoient en aversion, pour
» ne s'attacher qu'aux conseils, aux
» instructions salutaires de leur Pas-
» teur, & à sa défense; alors passant
» au-delà de toutes les bornes de la
» pudeur religieuse & de la modé-
» ration chrétienne, ils travaillerent

» d'une maniere encore plus atroce » qu'auparavant, à déchirer ma ré» putation, ma perſonne & ma di» gnité.

(L'Evêque d'Angelopolis expoſe ici au Vicaire de Jeſus-Chriſt, l'infâme maſcarade dont nous avons vû quelque choſe dans ſa lettre au Pere André de Rada, Provincial des Jéſuites. Nous paſſons donc cet odieux détail, qui ſeroit ici une pure répétition).

» Près de quatre mois s'étant paſ» ſés, durant leſquels les Jéſuites, » bien que Religieux, avoient ſi peu » religieuſement fait jouer tant de » machines pour m'accabler, la Flot» te Royale arriva d'Eſpagne, & ap» porta l'ordre de paſſer dans l'A» mérique méridionale au Comte de » Salvatierra, Vice-Roi, lequel fa» voriſoit ſi aveuglément les Jéſui» tes, qu'au lieu d'agir en Gouver» neur à leur égard, il ſe laiſſoit gou» verner par eux dans leur propre » cauſe; & par le même ordre le Roi » Catholique lui donnoit pour ſuc» ceſſeur l'Evêque d'Yucatan, juſ-

» qu'à ce qu'il fût venu un Commis-
» saire pour informer des premiers
» attentats faits contre l'autorité de
» ma charge, dont j'avois porté mes
» plaintes à Votre Sainteté; car pour
» les derniers, il n'y avoit pas en-
» core eu assez de tems pour en in-
» former le Roi, & son Conseil Royal
» des Indes.

» Ces nouvelles arrêterent un peu
» la fureur de la persécution qu'on
» me faisoit; & l'Evêque d'Yucatan
» étant déja arrivé dans le Royau-
» me, quoique pour certaines rai-
» sons le Comte de Salvatierra, Vice-
» Roi, ne lui eût pas encore remis
» l'administration, j'estimai ne de-
» voir pas différer davantage à re-
» tourner dans mon Eglise, qui m'est
» si chere, & à réjouir mes bien-ai-
» més enfans par ma présence, ainsi
» que durant mon absence je les con-
» solois par mes lettres.

» Après avoir pris cette résolu-
» tion, j'écrivis au Comte Vice-Roi,
» & aux Auditeurs Royaux, qui n'é-
» toient éloignés que de deux jour-
» nées de mon Diocèse. Puis consi-
» dérant d'un côté quelle joie ce se-

» roit à mon peuple que de me re-
» voir, & n'ignorant pas, de l'autre,
» que la malice & les artifices de
» mes ennemis, donnant une mau-
» vaiſe interprétation aux actions
» les plus juſtes, ils ne manqueroient
» pas de vouloir faire paſſer une ré-
» jouiſſance publique, ſi louable en
» elle-même, pour une ſédition cri-
» minelle, je choiſis le ſilence de la
» nuit pour rentrer dans mon Pa-
» lais Epiſcopal. Mais mon peuple,
» qui avoit répandu tant de larmes
» pour mon retour, n'eût pas plutôt
» appris que j'étois venu, que dès
» la pointe du jour ils vinrent en
» foule à ma porte, en rompirent
» les verrouils, & mêlant leurs
» pleurs à leurs cris de joie, me ſa-
» luerent, m'embraſſerent; & du-
» rant quatre jours entiers, ne pou-
» vant m'empêcher de me faire voir
» à eux, je conſolai par ma préſen-
» ce plus de ſix mille perſonnes, de
» tout ſexe & de tout âge, qui cou-
» roient de tous côtés à mon Palais.

» Les Jéſuites voyant avec une
» extrême douleur, que tout le mon-
» de courant ainſi après moi, tous

» leurs efforts avoient été inutiles » . . . . ils recoururent de rechef au Vice-Roi ; ils n'oublierent » rien pour l'assurer & pour lui persuader que ce grand concours de » peuple étoit une véritable sédition ; que tout le Royaume prenoit mon parti, & se réjouissoit » de mon retour, quoique je fusse » l'ennemi déclaré de la paix publique ; & que ne me manquant que » le nom de Roi, on ne pouvoit me » rétablir dans ma Cathédrale & » dans ma Jurisdiction Ecclésiastique, dont les conservateurs m'avoient dépouillé, sans rendre un » très - mauvais office au Roi, ni » sans mettre l'Etat en péril.

» Par ce moyen ils obtinrent des » lettres du Vice-Roi, par lesquelles il défendoit au Chapitre (autorisé par les Jésuites, comme si » le Siege eût été vacant) de rendre » à leur propre Evêque la Jurisdiction qu'ils lui avoient usurpée. Ce » qui ne pût empêcher que la plus » grande & la plus saine partie des » Chanoines, qui étoient déja revenus de leur exil, ne me rendis-

» sent l'obéissance qu'ils me de-
» voient, nonobstant l'opiniâtreté
» de l'autre partie, qui quoique
» moindre, aima mieux résister à
» son propre Evêque, pour suivre
» la passion des Jésuites.

» Voici donc, Très-Saint Pere,
» de nouvelles difficultés, un nou-
» veau schisme, & de nouvelles tri-
» bulations, dont les eaux, selon le
» langage figuré du Prophête, ont
» pénétré jusques dans mon ame.
» Le peuple soutenoit son Evêque,
» & le Vice-Roi les Jésuites. Ceux-
» ci pressant continuellement le Vi-
» ce-roi de ne point souffrir que je
» rentrasse dans l'administration de
» mon Diocèse, si je ne lui donnois
» auparavant une parole formelle
» de ne rien innover sur leur sujet,
» je considerai en moi-même, après
» avoir consulté des personnes fort
» sages & fort sçavantes, que com-
» me il est quelquefois nécessaire de
» retrancher un membre gâté, pour
» sauver le reste du corps, on doit
» aussi tolérer en certaines rencon-
» tres ce qui ne seroit pas tolérable
» en un autre tems, afin d'éviter

» par-là le ſcandale, ainſi que Notre-
» Seigneur le dit à Saint Pierre, lorſ-
» qu'on lui demandoit le tribut ; &
» voyant de plus que la diſcipline
» Eccléſiaſtique étoit toute renver-
» ſée ; que les Monaſteres des Reli-
» gieuſes, que j'avois laiſſés dans la
» réforme, s'étoient relâchés ; que
» mon Clergé, auparavant ſi flo-
» riſſant par ſa vertu & par le lien
» de la paix, avoit perdu tout cet
» éclat, & étoit tombé dans la con-
» fuſion & dans le mépris ; & qu'en-
» fin ce malheureux ſchiſme avoit
» cauſé tant de déſordres dans tout
» le Diocèſe, que les Sacremens n'y
» étoient plus légitimement admi-
» niſtrés ; que l'équité des jugemens
» Eccléſiaſtiques y étoit corrompue,
» & que rien n'étoit dans l'ordre où
» il devoit être ; je crus être obligé,
» pour le bien public de la paix, de
» promettre, après avoir fait juridi-
» quement mes proteſtations ſur tou-
» tes ces choſes, & contre l'injuſte
» procédé des Conſervateurs, que
» je n'innoverois rien en ce qui re-
» gardoit les Jéſuites, jusqu'à ce que
» Votre Sainteté eût prononcé ſur
» cette affaire.

» Peu de mois après que j'eus fait » cette promesse, il arriva d'Espa- » gne un autre Vaisseau, qui appor- » toit des lettres du Roi sur ce sujet, » par lesquelles Sa Majesté com- » mandoit très - expressément au » Comte Vice - roi de remettre sa » Charge entre les mains de l'Evê- » que d'Yucatan, & de sortir de la » Province, lui témoignant en des » termes très-forts & sévéres, qu'il » avoit trouvé très - mauvais, que » contre toute sorte d'équité & de » raison, & même contre les Loix » du Royaume, il eût suivi & sou- » tenu si aveuglément la passion des » Jésuites, dans la plus injuste cause » du monde, & qu'il m'eût si cruel- » lement persécuté en tant de ma- » nieres, quoique je fusse l'un des » Ministres de Sa Majesté, & Doyen » du Conseil des Indes.

» Comme les Jésuites ne combat- » toient ni pour la vertu, ni pour la » loi, & pensoient seulement à éta- » blir, ou à maintenir leur réputa- » tion dans l'esprit des peuples, non- » seulement ils n'obéirent point à » ces ordres & à ces lettres du » Roi,

» Roi, mais ils ne voulurent jamais » avouer qu'elles leur eussent été » rendues, & les supprimerent tout » le tems que le Comte Vice-Roi » demeura en Charge. Ils furent mê- » me assez hardis, pour supposer & » publier de fausses lettres toutes » contraires, faisant croire au peu- » ple qu'ils étoient demeurés victo- » rieux, & avoient triomphé de moi » dans cette cause, retenant ainsi » dans l'erreur ceux qu'ils y avoient » jettés par leurs artifices & leurs » tromperies.

» Mais après que l'Evêque d'Yu- » catan eut pris le gouvernement du » Royaume, la vérité, quoique un » peu obscurcie par les Jésuites, ne » laissa pas de commencer à être plus » évidente, la justice de ma cause » parut avec plus d'éclat, & les or- » dres du Roi firent plus d'impres- » sion dans l'esprit de tout le mon- » de . . . . Je louai la constance » de plusieurs Ecclésiastiques & Sé- » culiers, qui avoient souffert géné- » reusement la persécution, & j'en » récompensai même quelques-uns ; » je pardonnai à ceux qui avoient

» failli par fragilité, & leur pardon-
» nant je me pardonnai à moi-même,
» qui suis le plus foible & le plus fra-
» gile de tous. A l'égard de ceux qui
» avoient conspiré contre mon au-
» torité, ou par une violente cupi-
» dité, ou par une ambition désor-
» donnée, ou par la haine qu'ils me
» portoient, ou par l'inclination
» qu'ils avoient à flatter la puissan-
» ce séculiere, je me contentai d'une
» correction salutaire, & d'une pei-
» ne conforme à la modération ec-
» clésiastique, &c.

» Puis, autant que mon peu de
» capacité me le pût permettre, je
» travaillai de vive voix & par mes
» lettres, mes ordonnances & mes
» prédications, à rétablir tant les
» Ecclésiastiques que les Séculiers
» qui sont de ma Jurisdiction, dans
» l'état où ils devoient être, pour
» le plus grand bien des ames que
» Jesus-Christ m'a confiées, &c.

» Mais les Jésuites, ayant déja
» rejetté & méprisé les decrets de
» Votre Sainteté, ils ne reçurent pas
» avec plus de respect les ordres du
» Roi. Car ce religieux Prince &

» ſon auguſte Conſeil ayant déclaré
» la même choſe que Votre Sainteté, & fait ſçavoir aux Evêques, aux Religieux, & à l'Audience de Mexique, que dans l'affaire dont il s'agiſſoit, on n'avoit pû créer des Conſervateurs, ni, ſous prétexte d'avoir reçu quelque injure, maltraiter un Evêque, ſon Proviſeur, ſon Clergé, ſon Peuple; & qu'après que les Jéſuites avoient recuſé l'Audience Royale, le Vice-Roi n'avoit pû ni dû ſe porter ſi aveuglément qu'il avoit fait à les aſſiſter contre toute raiſon : cette déclaration du Roi ayant été ſignifiée aux Jéſuites, ils répondirent qu'elle ne nuiſoit en aucune ſorte à leur cauſe, *puiſque Sa Majeſté & ſon Conſeil étant tous Laïques, ils ne pouvoient prendre connoiſſance des cauſes ſpirituelles.*

» Ainſi, Très-Saint Pere, quand le Comte de Salvatierra, Vice-Roi, a décidé dans une matiere ſpirituelle en faveur des Jéſuites; quand il a déclaré que la procédure des Conſervateurs, qui avoient envahi & opprimé la Juriſdiction

» Ecclésiastique, étoit valide ; quand
» il a déclaré que les Jésuites n'é-
» toient point obligés de représen-
» ter à l'Evêque les permissions qu'ils
» avoient de confesser & de prê-
» cher, & que le Proviseur les avoit
» offensés & injuriés, en leur défen-
» dant d'entendre les confessions :
» alors le Vice-Roi, quoique Juge
» Laïque, a pû porter jugement des
» choses spirituelles, emprisonner
» des Evêques, reléguer des Prê-
» tres, & commettre toutes les au-
» tres violences que j'ai rapportées.
» Mais quand le Roi & son Con-
» seil, auxquels les Jésuites avoient
» présenté leurs requêtes, déclarent
» tout le contraire, & prononcent
» que le Vice-Roi & ses Ministres
» ont très-mal fait en soutenant les
» Conservateurs : alors les Jésuites
» ne voient dans le Roi & dans son
» Conseil, que des personnes Laï-
» ques, & la cause dont il s'agit, est
» à leurs yeux une cause purement
» spirituelle, &c.

» Les Jésuites s'étant donc affran-
» chis de la Jurisdiction du Saint
» Siege & de l'autorité Royale, par

» le jugement qu'ils avoient eux-
» mêmes prononcé en leur propre
» cauſe ; & s'étant ainſi élevés au-
» deſſus de toutes les puiſſances ſpi-
» rituelles & temporelles, ils me
» préſenterent, je ne ſçai à quel deſ-
» ſein, un acte par lequel ils proteſ-
» toient, que ſans conſidérer les or-
» dres apoſtoliques, ni ceux du Roi,
» mais ſeulement à cauſe de ma Ju-
» riſdiction ordinaire, ils étoient
» prêts de me faire voir les permiſ-
» ſions qu'ils avoient de confeſſer
» (ce que je leur avois demandé du-
» rant près de deux ans, & qu'ils
» m'avoient toujours refuſé) & ils
» ajoutoient que ſi ces permiſſions
» ne ſe trouvoient pas ſuffiſantes,
» ils me demanderoient tout de nou-
» veau la permiſſion de confeſſer, en
» ſoutenant néanmoins toujours avec
» opiniâtreté, qu'ils pouvoient, en
» vertu de leurs privileges, enten-
» dre les confeſſions des Séculiers,
» ſans la permiſſion de leur Evêque ;
» quoique je leur euſſe déja fait ſigni-
» fier, Très-Saint Pere, le Bref de
» Votre Sainteté, qui porte expreſ-
» ſément le contraire.

» Je reçus cet acte, ne pouvant » assez admirer ...... qu'après tant » de périls, tant de contestations, » tant de difficultés, tant de scanda- » les, & tant d'appellations au Saint » Siege, les Jésuites se résolvoient » enfin à faire ce qu'ils devoient » avoir fait dès le premier jour, & » qu'après leur avoir fait signifier le » Bref de Votre Sainteté, ils ai- » moient mieux se soumettre à mon » autorité qu'à la sienne.

» Mais comme je voiois qu'ils » prêchoient & entendoient les con- » fessions des Séculiers, lors même » qu'ils n'en avoient plus la permis- » sion, & que d'autre part j'avois » un extrême desir d'éteindre ce » malheureux schisme qui embrâsoit » toute mon Eglise; après avoir » revû toutes leurs permissions, j'ap- » prouvai celles qui leur avoient été » accordées par mes prédécesseurs, » & qui se trouvoient en fort petit » nombre, & je donnai aux plus an- » ciens & aux plus sçavans de leurs » Religieux, sans même les exami- » ner, la permission d'entendre les » confessions des Séculiers; mais

» quant aux jeunes, & à ceux dont
» j'ignorois la capacité, je les ren-
» voyai aux Examinateurs Synodaux
» pour y être examinés.

» Sur cela, Très-Saint Pere, les
» Jésuites rentrerent avec moi dans
» de nouvelles contestations, décla-
» rant que c'étoit un joug insuppor-
» table, que de vouloir soumettre à
» l'examen leurs Religieux, quels
» qu'ils fussent, vieux ou jeunes,
» sçavans ou ignorans, & qu'ainsi ils
» ne vouloient point absolument
» qu'un Jésuite fût soumis à la cen-
» sure des Examinateurs Synodaux.
» Voilà où nous en sommes aujour-
» d'hui ».

» Votre Sainteté peut connoître
» par cette longue narration, que
» les plus grands scandales qui puis-
» sent arriver dans l'Eglise de Dieu,
» sont demeurés sans châtiment jus-
» qu'ici : elle voit que les Jésuites
» ont commis impunément une infi-
» nité d'attentats contre son auto-
» rité & contre la dignité du Saint
» Siege, contre la Jurisdiction Eclé-
» siastique, contre les Decrets, les
» Loix & les Censures sacrées....

» par les voies du monde les plus » criminelles, en refusant de reconnoître dans cette cause quelque » Puissance que ce soit, sans excepter même Votre Sainteté, & en » commettant tant d'autres excès » que je vous ai représentés d'une » maniere beaucoup plus douce que » le sujet ne le mérite.

» Mais à quoi tend tout ce discours, Très-Saint Pere ?........ » Est-ce à faire une sévere justice » des Jésuites ? Nullement : car Dieu » me garde de desirer qu'ils soient » traités comme Ananie & Saphire, » qui étant frappés par la force de » l'esprit apostolique, & par les paroles foudroyantes de S. Pierre, » tomberent morts aux pieds de ce » grand Apôtre. Les Jésuites sont » nos freres, ils sont Religieux, & » si plusieurs d'entr'eux ont failli, il » y en a eu qui ont pleuré les fautes de leurs confreres, & conçu » même de l'horreur pour leurs actions.

» Je ne prétends point, ni qu'on » me loue pour les afflictions que » j'ai souffertes, ni qu'on me satis-

» faſſe pour les offenſes que j'ai re-» çues, ni qu'on me venge des ca-» lomnies dont on a ſi injuſtement » noirci ma réputation. Dieu me » garde, Très-Saint Pere, de vou-» loir recueillir quelque avantage » humain de ce que j'ai enduré de » tout mon cœur pour l'amour de » Jeſus Chriſt notre Sauveur, pour » les ames qu'il a rachetées par ſa » mort, pour la juriſdiction Eccléſia-» ſtique, qu'il a fondée & affermie » par ſon ſang, &c.

» Je ne demande donc point le » châtiment de ceux qui n'ont eu » pour moi qu'une haine mortelle, » qui m'ont chargé d'opprobres & » de médiſances, qui m'ont déchiré » en public par leurs calomnies & » leurs libelles; je leur pardonne de » tout mon cœur. Mes fautes méri-» toient encore un plus rigoureux » traitement.... Je demande ſeule-» ment à Votre Sainteté de vouloir » par ſa juſtice & par ſa ſageſſe, fai-» re donner à ma dignité la ſatisfac-» tion qu'elle jugera raiſonnable, & » d'apporter dans la Société des Jé-» ſuites, qui avoit été très-ſaintement

» établie, la très-sainte réformation
» dont elle a sans doute besoin, &c.

» Supposons que les Jésuites tra-
» vaillent tous pour l'Eglise, que
» lui sert tout ce travail, s'ils
» l'accablent & la font gémir sous
» le poids de leur grandeur &
» de l'autorité qu'ils s'attribuent ?
» Quel avantage peuvent tirer les
» Evêques de l'assistance de cette
» Société, si elle abaisse & persé-
» cute les Evêques, lorsqu'ils ne
» font pas tout ce qui lui plaît ? Quel
» fruit les peuples peuvent-ils re-
» cueillir de ses instructions, si elle
» excite des émotions & des trou-
» bles parmi les peuples ? Et quel
» bien revient-il aux familles de l'ins-
» truction que la Société donne à
» leurs enfans, si en les privant de la
» douce compagnie de ces enfans
» pour les attirer à elle, elle les
» chasse ensuite honteusement pour
» des sujets très-légers, &c ?

» Quelle autre Religion, Très-
» Saint Pere, a été si préjudiciable à
» l'Eglise universelle, & a rempli
» de tant de troubles toutes les Pro-
» vinces chrétiennes ? Mais il n'y a

» pas sujet de s'en étonner, si Votre
» Sainteté me permet de lui en dire
» la raison : c'est sans doute que la sin-
» gularité si extraordinaire de cette
» Compagnie Religieuse la rend plu-
» tôt à charge à elle-même, qu'elle
» ne la rend éclatante aux yeux des
» autres : car elle n'est entierement
» ni Ecclésiastique séculiere, ni Ec-
» clésiastique réguliere : mais jouis-
» sant avec plaisir des avantages des
» uns & des autres, & croyant mê-
» me les surpasser tous par les pré-
» rogatives qu'elle prétend lui avoir
» été irrévocablement accordées par
» le Saint Siege, elle s'éleve au-des-
» sus de tous les Ordres ecclésiasti-
» ques, & les méprise tous égale-
» ment.

» Quelle autre Religion a des
» Constitutions qu'on tient secret-
» tes ; des privileges qu'on ne veut
» point déclarer ; des Régles ca-
» chées, & tout le reste, de ce qui
» regarde leur conduite, couvert &
» voilé, par un mystere que l'on
» n'entend point? Que si tout ce qui
» est inconnu passe pour excellent,
» je croi aussi certainement qu'il doit

» passer pour suspect, surtout en ce » qui concerne les Ordres Ecclésias- » tiques.

» Les régles de tous les autres » Ordres paroissent généralement » aux yeux de tout le monde ; com- » me aussi les instructions & les ré- » glemens qui regardent la conduite » des Papes, des Cardinaux, des Evê- » ques, & tout le reste du Clergé. » L'Eglise ne hait point la lumiere : » elle hait au contraire les ténèbres, » parce qu'elle est éclairée de Jesus- » Christ, cette source éternelle de » lumiere, qui dit dans l'Evangile : » *Je suis la lumiere du monde.* On voit, » autant que l'on veut, les privile- » ges, les instructions, les statuts & » les régles de la conduite des autres » Religieux.

» Mais parmi les Jésuites il y en » a plus, même entre les Profès, qui » ignorent les constitutions, les pri- » viléges & les regles propres à la » Compagnie, quoiqu'ils s'y sou- » mettent & s'obligent à les faire » suivre, qu'il n'y en a qui les sça- » vent, comme Votre Sainteté pour- » ra bien en être assurée si elle veut

» s'en informer. Ainſi leurs Supé-
» rieurs ne les conduiſent pas ſelon
» les regles royales de l'Egliſe qui
» ſont connues à tout le monde ;
» mais ſelon certaines regles ca-
» chées, & par des dénonciations
» ſecretes & très-dangereuſes, qui
» ſont cauſe qu'il y en a une infinité
» qui ſont chaſſés & rejettés de cet-
» te Compagnie, comme des fruits
» dont elle ſe décharge avant que
» de leur avoir donné le tems de
» mûrir. Enfin ils ſe gouvernent plu-
» tôt par des coutumes particulie-
» res que par des loix autoriſées :
» ce qui eſt viſiblement contraire à
» la raiſon naturelle de l'homme.

» Quelle autre Religion a cauſé
» tant de troubles, a ſemé tant de
» diviſions, a excité tant de plain-
» tes, tant de diſputes & tant de
» procès parmi les autres Religieux,
» le Clergé, les Evêques & les Prin-
» ces ſéculiers, quoique Chrétiens
» & Catholiques? Si des Réguliers
» ont eu quelques différends à dé-
» mêler avec d'autres, il ne s'en eſt
» jamais vu qui en ayent eû tant que
» ceux-ci avec tout le monde. Ils

» ont disputé de la pénitence avec
» les Observantins & les Déchaus-
» sés ; du chant & du chœur, avec
» les Moines & les Mendians ; de la
« clôture, avec les Cénobites ; de la
» doctrine, avec les Dominicains ;
» de la jurisdiction, avec les Evê-
» ques ; des dîmes, avec les Eglises
» Cathédrales ; du gouvernement &
» de la tranquillité des Etats avec les
» Princes & les Républiques ; du
» bien des contrats & d'un trafic
» même injuste, avec les Séculiers.
» Enfin ils ont eu des différends
» avec toute l'Eglise généralement,
» & même avec votre Siége aposto-
» lique, &c.

» Quelle autre Religion a com-
» battu la doctrine des Saints avec
» tant de liberté, & porté moins de
» respect à ces intrépides défenseurs
» de la Foi, à ces colonnes de l'E-
» glise, à ces brillantes & vives lu-
» mieres qui ont si dignement en-
» seigné la Théologie, puisqu'il n'y
» a point parmi eux de petit Régent,
» qui n'ait la hardiesse non-seulement
» de dire, mais d'écrire & d'impri-
» mer, que Saint Thomas se trompe,

» & que Saint Bonaventure eſt dans
» l'erreur ?

» On n'entend plus parler dans
» leurs chaires Saint Auguſtin, Saint
» Ambroiſe, Saint Grégoire, Saint
» Jérôme, Saint Chryſoſtome, Saint
» Cyrille & les autres Peres, qui ne
» ſont pas ſeulement des lumieres
» communes de l'Egliſe, mais qui
» ſont comme autant de ſoleils très-
» reſplendiſſans. Les Jéſuites ne prê-
» chent plus que la doctrine de quel-
» ques nouveaux Docteurs de leur
» Société qu'ils ont eu pour Maîtres,
» qu'ils louent & reverent comme
» de grands hommes, & ſur l'auto-
» rité deſquels ils s'efforcent de vive
» voix, & par écrit, d'affermir & de
» ſoutenir ce qu'ils appellent la do-
» ctrine du Chriſtianiſme. C'eſt ce
» que je crois être non ſeulement
» très-indigne de la majeſté de la
» parole de Dieu, mais encore pré-
» judiciable au ſalut des ames ; car ſi
» l'on veut attribuer la même auto-
» rité à chaque nouveau Docteur,
» qu'aux ſaints & anciens Docteurs
» de l'Egliſe, la diverſité des opi-
» nions peut être très-préjudiciable

» à la Religion, & la pureté de » la Foi, aussi bien que l'intégrité » des mœurs, qui dépendent de » l'autorité vénérable & inviolable » des SS. Peres, est en danger d'être » renversée.

» Quel autre Ordre Religieux a-t-on » vû, presque dès sa naissance, » moins de cinquante ans depuis sa » fondation, avoir été repris très- » sévérement par un Pape, & aver- » ti d'agir avec un peu plus d'hu- » milité en trois points essentiels & » capitaux, ainsi que la Société des » Jésuites l'a été par Clément VIII, » en sa Congrégation de l'an 1592, » où ce grand Pape si sage & si éclai- » ré, voyant que cette Compa- » gnie, encore dans son berceau, » étoit déja relâchée, lui fit lui- » même de vive voix une remon- » trance aussi sévere que judicieuse? » Y a-t-il quelque exemple, Très- » saint Pere, que jamais aucun autre » Ordre ait reçu la même tache & » ait été exposé, dans la premiere » vigueur de son Institut, à la cen- » sure apostolique?

» Quelle autre Congrégation, après

» être déchue de sa premiere ferveur, a porté, par les écrits & les exemples de quelques-uns de ses Professeurs, tant de relâchement dans la pureté des anciennes mœurs de l'Eglise touchant les usures, les préceptes Ecclésiastiques, ceux du Décalogue, & généralement sur toutes les regles de la vie chrétienne ; ce que j'entends principalement de la doctrine, qu'ils ont altérée de telle sorte, que si l'on s'en rapporte à ce qu'ils disent, la science de l'Eglise touchant les mœurs est presque toute dégénérée en probabilités & devenue arbitraire. J'ai connu quelques-uns de leurs Régens dans mon Diocèse, qui, ayant à peine trente ans, & étant sains, forts & robustes, ne jeûnoient point, à ce qui m'a été dit, aux jours ordonnés par l'Eglise, & qui, durant le saint tems de Carême, n'observoient ni le jeûne, ni même l'abstinence d'œufs, sous prétexte que la prédication de la parole de Dieu, & l'instruction des enfans, leur sont un travail presque insup-

» portable, quoique les Eccléſiaſti-
» ques ſéculiers, & les autres Reli-
» gieux qui ne travaillent pas moins
» qu'eux dans ces mêmes emplois,
» ne laiſſent pas de jeûner.

» Ainſi, Très-Saint Pere, les jeu-
» nes gens qui les ont pour Maî-
» tres, étant tous remplis de ces
» maximes, de ces opinions, de
» cette doctrine & de ces exemples,
» ne deviennent pas ſeulement lâ-
» ches & efféminés, éloignés de tou-
» te ſpiritualité & portés à toutes les
» voluptés charnelles ; mais il y a
» même ſujet de craindre qu'ils
» n'ayent toute leur vie de l'aver-
» ſion, du dégoût & de l'horreur
» pour tout ce qui eſt un peu péni-
» ble dans l'Egliſe, pour tout ce qui
» porte à la pénitence & à la morti-
» fication des ſens ; & comme le
» Royaume des Cieux ne ſe peut
» emporter que par force & par
» violence, il ne faudra point s'é-
» tonner, ſi en ne faiſant nuls ef-
» forts, ils ne peuvent faire une ſi
» heureuſe conquête.

» Nous n'avons pas vû juſqu'ici
» que tous les autres ſaints Ordres

» de l'Eglise, qui sont accoutumés
» aux jeûnes, aux disciplines, aux
» veilles, au chant du chœur, & à
» une étroite clôture, ayent jamais
» enseigné de semblables choses, ni
» par leurs écrits, ni par leurs dis-
» cours, ni par leurs exemples : mais
» au contraire ils prêchent la péni-
» tence, parce qu'ils la pratiquent;
» ils exhortent à l'amour de la pau-
» vreté, parce qu'ils l'aiment; & ils
» défendent l'honneur de la croix de
» Jesus-Christ, parce qu'ils portent
» cette croix.

» Or, quoiqu'on ne puisse nier
» que la vie des Jésuites ne soit in-
» comparablement plus douce &
» plus aisée que celle qui se pra-
» tique dans tous les ordres Reli-
» gieux; ils s'efforcent néanmoins
» de faire croire, par des écrits &
» des apologies, que leur Compa-
» gnie est la plus parfaite de toutes,
» sans considérer qu'ils préférent la
» voie large & qui flatte les sens,
» à cette voie étroite que notre Sei-
» gneur a déclaré de sa propre bou-
» che être la seule qui puisse conduire
» à la vie de l'éternité; ce qui, selon

» mon foible jugement, est une doc-
» trine, qui non-seulement n'est pas
» bonne, mais est fort périlleuse &
» fort préjudiciable à la République
» chrétienne. Qu'ils vivent com-
» me bon leur semble, mais qu'ils
» enseignent au moins ce qu'ils doi-
» vent enseigner.

» Il est sans doute fâcheux de
» voir, que ceux qui dans l'état Re-
» ligieux préférent la vie aisée à l'au-
» stérité, relevent néanmoins cette
» maniere de vivre, toute commune
» & commode qu'elle est, par-dessus
» celle des autres Religieux qui sont
» couchés durement, qui sont fort
» souvent au chœur, qui prient sans
» cesse, qui gardent une clôture per-
» pétuelle, ou qui prêchent, & aussi
» souvent que les Jésuites, au moins
» dans cette partie du monde, qui
» annoncent la parole de Dieu aux
» peuples avec plus d'efficace & de
» fruit, qui joignent avec plus de
» ferveur qu'eux la vie contempla-
» tive à l'active, qui ont plus mé-
» rité de l'Eglise de Dieu, & qui
» marchant par un chemin plus sûr,
» ont fait des progrès beaucoup plus
» heureux.

» Quel Ordre, Très-Saint Pere, » depuis la premiere fondation des » Moines ou des Mendians, ou de » tels autres Religieux que ce puiſ- » ſe être, a, comme les Jéſuites, » exercé la banque dans l'Egliſe de » Dieu, donné de l'argent à profit, » tenu publiquement dans leurs pro- » pres maiſons des boucheries & » d'autres boutiques d'un trafic hon- » teux & indigne de perſonnes Re- » ligieuſes ? Quelle autre Religion » a jamais fait banqueroute, au » grand étonnement & ſcandale des » Séculiers, a rempli preſque tout » le monde de leur commerce par » mer & par terre, & de leurs con- » trats pour ce ſujet ? Certes ces ac- » tions toutes laïques & profanes ne » ſemblent pas leur avoir été inſpi- » rées par celui qui nous dit dans » l'Evangile : *Nul ne peut ſervir à* » *Dieu & aux richeſſes.*

» Toute la grande ville de Séville » eſt en pleurs, Très-Saint Pere ; » les veuves de ce grand peuple, les » pupilles, les orphelins, les vierges » abandonnées de tout le monde, » les bons Prêtres & les ſéculiers ſe

» plaignent avec cris & avec larmes,
» d'avoir été misérablement trom-
» pés par les Jésuites, qui, après
» avoir tiré d'eux plus de quatre
» cens mille ducats, & les avoir dé-
» pensés pour leurs usages particu-
» liers, ne les ont payés que d'une
» honteuse banqueroute. Mais ayant
» été appellés en justice, & convain-
» cus, au grand scandale de toute
» l'Espagne, d'une action si infâme,
» & qui seroit capitale en la person-
» ne d'un particulier, ils firent tous
» leurs efforts pour se soustraire à la
» jurisdiction séculiere, par le pri-
» vilege de l'exemption de l'Eglise,
» & nommerent pour leurs juges des
» Conservateurs qu'ils avoient choi-
» sis, jusqu'à ce que l'affaire ayant
» été enfin portée au Conseil Royal
» de Castille, il ordonna que, puis-
» que les Jésuites exerçoient le com-
» merce qui se pratique entre les laï-
» ques, ils devoient être traités com-
» me des laïques, & renvoyés par-
» devant les Juges Séculiers. Ainsi
» cette grande multitude de person-
» nes réduites à l'aumône, demande
» aujourd'hui avec larmes devant les

» Tribunaux séculiers l'argent qu'ils » ont prêté aux Jésuites, argent qui » étoit aux uns tout leur bien, aux » autres leur dot, aux autres ce qu'ils » avoient en réserve, ou ce qui leur » restoit pour vivre. Ils déclament » en même-tems contre la cupidité » & la perfidie de ces Religieux, » qu'ils couvrent de confusion & de » déshonneur dans le public.

» Que diront, Très-Saint Pere, » les Hérétiques, les Hollandois, qui » trafiquent dans cette Province & » dans les côtes voisines, où l'on » entend si souvent ces plaintes con» tre les Jésuites? Que diront les » Protestans Anglois & Allemands, » qui se vantent de garder une foi » si inviolable dans leurs contrats, » & de procéder si sincerement & si » franchement dans leur commerce? » Certes ils se riront & se mocque» ront de la Foi Catholique & Ro» maine, de la discipline Ecclésiasti» que, des Prêtres, des Réguliers, » & des plus saintes Professions qui » soient dans l'Eglise, & cela les » rendra encore plus opiniâtres dans » leurs erreurs.

» N'eſt-ce pas une honte, Très-
» Saint Pere, que des hommes, qui,
» ſelon les devoirs de leur profeſ-
» ſion & de leur Inſtitut, doivent
» donner des exemples de ſainteté,
» comme Prêtres ou Prédicateurs,
» & qui ſe vantent d'être les com-
» muns maîtres de toute l'Egliſe,
» ſoient accuſés devant des Juges Laï-
» ques d'avoir commis de ſi grands
» excès, qu'ils ſouillent l'immunité
» Eccléſiaſtique, & profanent leur
» Inſtitut par des contrats tout ſé-
» culiers; & qu'après avoir fait en
» Juſtice ceſſion de biens, ils renon-
» cent encore à l'exemption qui
» appartient aux Prêtres? Toutes
» ces choſes, qui ſont purement
» laïques & illicites, ont-elles
» été jamais pratiquées par une
» autre Religion que par la très-
» ſainte Compagnie des Jéſuites? En
» a-t-on vu quelque exemple dans
» quelqu'autre Société de Prêtres,
» qui en s'engageant au ſervice de
» Dieu, s'engagent à mépriſer tou-
» tes les choſes temporelles?

» Tout ce qui s'eſt paſſé dans
» cette affaire eſt ſi public, non-
» ſeulement

» ſeulement en Eſpagne, mais dans
» toutes les Provinces de la Chré-
» tienté, où le bruit, ou pour mieux
» dire, l'infamie de ce ſcandale a été
» porté, qu'il ſera facile à Votre
» Sainteté d'en ſçavoir sûrement la
» vérité par votre Nonce Apoſtoli-
» que.

» Au lieu que toutes les autres
» Religions, par la tendreſſe qu'el-
» les ont pour leurs enfans, ſouffrent
» leurs imperfections avec une to-
» lérance toute chrétienne & une
» ſainte patience, les relevent dans
» leurs chûtes, les réchauffent dans
» leurs froideurs, & les exhortent à
» perſévérer avec conſtance dans la
» vie ſpirituelle qu'ils ont embraſ-
» ſée : on voit au contraire que la
» ſeule Religion des Jéſuites, ou-
» bliant en quelque ſorte cette af-
» fection ſi naturelle aux bonnes me-
» res, ſe laiſſe emporter facilement,
» & pour des ſujets fort légers, à
» chaſſer même avec honte ſes en-
» fans de ſon ſein, ſans leur donner
» ni Titres, ni Chapelles, ni Béné-
» fice, ni Portion congrue, ni autre
» moyen de vivre, expoſant ainſi

» des Prêtres, des Diacres & des
» Soudiacres, à toutes ſortes de mi-
» ſeres & de périls, chargeant le
» Clergé de pauvres Prêtres, dont
» il n'a aucun beſoin, rempliſſant le
» monde d'Eccléſiaſtiques notés d'in-
» famie, & ignominieuſement chaſ-
» ſés, bleſſant en quelque ſorte l'hon-
» neur de la profeſſion Religieuſe,
» par le ſujet que cela donne de
» croire qu'elle produit un très-
» grand nombre d'enfans très-impar-
» faits, & enfin faiſant une très-
» grande injure à leur Société; puiſ-
» qu'on ne ſçauroit voir cette gran-
» de multitude de ceux qu'elle chaſ-
» ſe, & qui ſont vagabonds dans les
» Provinces, ſans juger que ſi tous
» ces pauvres bannis ſont gens de
» bien, elle eſt extrêmement ingra-
» te, & que s'ils ſont méchans, elle
» ne peut pas n'être point ſoupçon-
» née de les avoir mal élevés; car
» comment une pure & ſaine doctri-
» ne, & une ſainte éducation au-
» roient-elles pû répandre tant de
» corruption dans leur eſprit?

» Nous voyons aujourd'hui un
» homme ſe marier, que nous con-

» ſidérions hier comme un Jéſuite
» très-Religieux, & un autre chaſſé
» avec note d'infamie, que nous ré-
» vérions vingt-quatre heures aupa-
» ravant comme un Jéſuite accom-
» pli en toutes ſortes de vertus, &
» qu'eux-mêmes témoignoient fort
» eſtimer. Or, comme un change-
» ment ſi ſoudain augmente l'opi-
» nion de la grandeur de la faute &
» de l'énormité du crime, dans l'eſ-
» prit de ceux qui voient le châti-
» ment ſans en connoître la faute,
» on ne fait pas ſeulement un juge-
» ment très-déſavantageux de ceux
» qui ſont ainſi chaſſés, mais auſſi
» de ceux qui les chaſſent.

» J'ai connu en ces quartiers un
» Provincial des Jéſuites, qui dans
» l'eſpace de trois ans a chaſſé de ſa
» Compagnie trente-huit Prêtres &
» Religieux, quoique dans toute l'é-
» tendue de cette grande Province
» il n'y en eût gueres plus de trois
» cens. Un autre Provincial, nommé
» Alfonſe de Caſtro, en chaſſa juſ-
» qu'à quatre-vingt dans la même
» Province : ce qui étant extrême-
» ment rare dans les autres Reli-

» gions, ne peut que rendre fort suf-
» pecte, ou la facilité avec laquelle
» cela se pratique, ou la multitude
» des griefs qui les oblige à les pra-
» tiquer. On peut donc dire, Très-
» Saint Pere, que l'on ne doit, pour
» l'ordinaire, ni avoir mauvaise opi-
» nion de ceux que les Jésuites chaf-
» fent, ni l'avoir fort bonne de ceux
» qu'ils retiennent, puisque par les
» démissoires qu'ils donnent, ils
» louent ordinairement ceux qu'ils
» chassent, & chassent souvent ceux
» qu'ils ont souvent approuvés; ce
» qui est une maniere d'agir qui
» ne se rencontre presque point dans
» les autres Religions.

» Tant de choses singulieres dans
» un seul Ordre, ou plutôt tant de
» choses entierement contraires à ce
» qui se pratique dans tous les au-
» tres Ordres de l'Eglise, ne doi-
» vent-elles pas, Très-Saint Pere,
» être très-suspectes? Oui certes.
» Eh! quel besoin a l'Eglise des per-
» sonnes, & surtout des personnes
» Religieuses, dont la maniere de
» vie & la conduite sont si étranges,
» elle dont les mœurs & la doctrine

» doivent être plus pures que le » christal, & plus éclatantes que les » rayons du soleil ?

» J'ai vu un Livre imprimé à Al» cala en 1605, lequel est très-se» cret parmi les Jésuites. Ce Livre, » écrit en Espagnol, & intitulé : *El* » *porquè*, ou *le Pourquoi*, traite les » questions suivantes : Pourquoi les » Jésuites ne chantent point dans le » chœur ? Pourquoi ils ne sont obli» gés qu'à une pénitence volontaire ? » Pourquoi y en a-t-il quelques-uns » qui ayant demeuré trente ans par» mi eux, n'ont pas encore fait pro» fession ? Et pourquoi la Société » les peut chasser, après qu'ils y ont » été fort long-tems ? Le Révérend » Pere Pierre Ribadeneira, Jésuite, » emploie toutes ses forces & tout » son sçavoir dans cet ouvrage, pour » défendre les singularités de son » Ordre, & les oppositions qui se » rencontrent entre cette Société & » les autres Ordres Religieux.

» Or, selon que mon peu de lu» miere me peut permettre d'en ju» ger, je crois qu'il n'y a point » d'homme médiocrement instruit,

» & amateur de la ſimplicité chré-
» tienne, qui voyant de quelle ſorte
» ce Pere défend la cauſe de ſa Com-
» pagnie, & combien ſes maximes
» qu'il avoue & qu'il ſoutient ſont
» ſingulieres, n'en conclue le con-
» traire de ce que prétend cet Au-
» teur.

» Sur quoi il faut auſſi remarquer,
» Très-Saint Pere, que ce ſçavant
» homme, qui avoit été le compa-
» gnon inſéparable de Saint Ignace,
» ne défendoit ces ſingularités de
» ſon Ordre, que lorſqu'il étoit en-
» core dans ſa premiere ferveur.
» Mais maintenant qu'il reſte peu de
» diſcipline parmi les Jéſuites, &
» que toute la terre ſe plaint des
» grands défauts qui ſont dans cet
» Ordre ; cet homme qui étoit ſi
» parfait ne gagneroit pas ſa cauſe
» en la défendant, ou plutôt il n'en-
» treprendroit point de la défendre.

» Enfin quel eſt l'avantage, Très-
» Saint Pere, qu'il ſemble que les
» Jéſuites veulent procurer à la Re-
» ligion chrétienne, en prêchant les
» matieres de la Foi aux Nations In-
» fidèles, s'ils ne les inſtruiſent pas,

» pour la plûpart, ſelon les régles
» ſacrées d'une Loi ſi ſainte ? Si,
» non-ſeulement ils ne peuvent ſouf-
» frir que les autres Religieux les
» leur enſeignent, quoiqu'ils en
» ſoient très-capables, comme étant
» très-pieux & très-ſçavans ; mais
» les chaſſent avec violence du pays
» des Infidèles, & ſe ſervent des
» Idolâtres pour les bannir, les em-
» priſonner, & les déchirer à coups
» de fouet ? Quel Ordre dans l'E-
» gliſe a jamais agi de la ſorte avec
» un autre Ordre ? Certes, il ne s'eſt
» point vu qu'en voulant étendre la
» Foi chrétienne, ceux qui font pro-
» feſſion de l'annoncer ſe ſoient laiſ-
» ſé emporter par une ſi malheureuſe
» jalouſie, à chaſſer honteuſement
» de la vigne du Seigneur des ou-
» vriers très-capables, ſans ſe met-
» tre en peine, ni du préjudice que
» les ames en reçoivent, ni du péril
» où ils les expoſent par cette con-
» duite.

» Toute l'Egliſe de la Chine gé-
» mit, & ſe plaint publiquement,
» Très-Saint Pere, de ce qu'elle n'a
» pas tant été inſtruite que ſéduite

» par les inſtructions que les Jéſuites
» lui ont données touchant la pure-
» té de notre créance ; de ce qu'ils
» l'ont privée de la connoiſſance de
» toutes les Loix de l'Egliſe ; de ce
» qu'ils ont caché la Croix de notre
» Sauveur, & permis des coutumes
» toutes payennes ; de ce qu'ils ont
» plutôt corrompu, qu'ils n'ont in-
» troduit celles qui ſont véritable-
» ment chrétiennes ; de ce qu'en fai-
» ſant, ſi l'on peut parler ainſi, chriſ-
» tianiſer les Idolâtres, ils ont fait
» idolâtrer les Chrétiens ; de ce qu'ils
» ont uni Dieu & Bélial à la même
» table dans le même temple : &
» enfin cette Nation voit, avec une
» douleur inconcevable, que ſous
» le maſque de Chriſtianiſme on ré-
» vére les Idoles, ou, pour mieux
» dire, que ſous le maſque du Paga-
» niſme on ſouille la pureté de no-
» tre Religion.

» Comme je ſuis l'un des Prélats
» les moins éloignés de ces peuples ;
» que je n'ai pas ſeulement reçu des
» lettres de ceux qui les inſtruiſent
» dans la Foi, mais que je ſçai au
» vrai tout ce qui s'eſt paſſé dans

» cette dispute ; que j'en ai eu dans » ma bibliotheque les actes & les » écrits ; & qu'en qualité d'Evêque, » Dieu m'a appellé au gouverne- » ment de son Eglise, j'aurois sujet » de trembler au jour de son redou- » table jugement, si étant commis à » la conduite de ses brebis spirituel- » les, j'avois été un chien muet, qui » n'eût osé aboyer, pour représen- » ter à Votre Sainteté, comme au » souverain Pasteur des ames, com- » bien de scandales peuvent naître » de cette doctrine des Jésuites, dans » les lieux où l'on doit travailler » pour l'augmentation de notre Foi.

» Car leur puissance est si redou- » table, que si les Evêques man- » quent à défendre la cause publi- » que de l'Eglise, la crainte fera de- » meurer les autres dans le silence : » ils se contenteront de déplorer en » secret le malheur des ames par des » larmes & des soupirs, qui ne pou- » vant arriver jusqu'à Votre Sain- » teté, ne frapperont ni vos yeux, » ni vos oreilles.

» J'ai, Très-Saint Pere, un volu- » me tout entier des Apologies des

» Jésuites : par ces mêmes Apolo-
» gies ils confessent ingénûment
» cette très-pernicieuse maniere de
» catéchiser & d'instruire les Néo-
» phytes Chinois, dont les Religieux
» de Saint Dominique & de Saint
» François les ont déja accusés de-
» vant le Saint Siege. Le Jésuite Rec-
» teur de leur College de S. Joseph
» de la Ville de Manile, soutient opi-
» niâtrement, dans un gros volume,
» presque toutes les choses que Vo-
» tre Sainteté a depuis très - juste-
» ment condamnées le 12 Septem-
» bre 1645, par dix-sept résolutions
» de la Congrégation *de la Propagan-*
» *de*. L'Auteur s'efforce, par des ar-
» gumens qu'il pousse autant qu'il
» peut, mais qui ne sont en effet que
» de vaines subtilités, de renverser
» la très - sainte doctrine contenue
» dans ce Decret. J'ai donné, Très-
» Saint Pere, une copie de ce Traité
» au Révérend Pere Jean - Baptiste
» Morales, Dominicain, homme sça-
» vant, fort zèlé pour l'avancement
» de la foi dans la Chine, & qui, à
» l'exemple des premiers Martyrs,
» a été cruellement battu, & a souf-

» fert plusieurs mauvais traitemens
» pour la Religion : je lui ai, dis-je,
» remis le Traité du Jésuite, afin
» qu'il y répondît, & qu'il vérifiât
» les faits contenus dans cet Ecrit,
» ainsi qu'il l'a fait doctement, & en
» peu de paroles. J'ai l'un & l'autre
» entre mes mains.

» Je le répéte encore, Très-Saint
» Pere, quel autre Ordre Ecclésiastique
» s'est jamais si fort éloigné
» des véritables principes de la Religion
» chrétienne & catholique,
» qu'en voulant instruire une Nation
» nombreuse, politique, d'un
» esprit assez pénétrant, propre à
» être éclairée, & rendue féconde
» en vertus par la lumiere de la Foi;
» au lieu d'enseigner comme de bons
» maîtres, les régles saintes de notre
» créance à ces Néophytes, il se
» trouve au contraire que ces Néophytes
» ont attiré leurs maîtres
» dans l'idolâtrie, & leur ont fait
» embrasser un culte & des pratiques
» détestables, ensorte qu'on
» peut dire que ce n'est pas le poisson
» qui a été pris par le pêcheur; mais
» que le pêcheur a été pris par le

» poiſſon ? Que l'on conſulte ſur
» cela, Très-Saint Pere, les Anna-
» les de l'Egliſe ; que l'on conſidere
» la naiſſance, l'accroiſſement & le
» progrès de la Foi Catholique, &
» que l'on examine de quelle manie-
» re le ſon de la voix des Apôtres
» s'eſt répandu, & a été porté par
» tout le monde.

» Les Evêques & les Eccléſiaſti-
» ques, qui dans l'Egliſe primitive
» ont répandu leur ſang, en inſtrui-
» ſant les peuples par toute la terre,
» ont-ils pratiqué cette méthode,
» dont les Jéſuites ſe ſervent pour
» inſtruire les Néophytes ? Les Bé-
» nédictins, & toutes les Congréga-
» tions qui en dépendent, les Domi-
» nicains, les Carmes, les Auguſ-
» tins, & toutes les autres troupes
» Angéliques de l'Egliſe militante,
» c'eſt-à-dire, toutes les ſaintes Re-
» ligions, ont-elles jamais catéchiſé
» de la ſorte les Infidèles ?

» La prudence humaine les a-t-elle
» portés à leur cacher, durant un
» ſeul jour, une ſeule heure, un ſeul
» moment, Jeſus-Chriſt crucifié ?
» Ont-ils privé, ou exempté les

» Néophytes, de l'obſervation des
» Commandemens de l'Egliſe, de la
» mortification, du jeûne, de la pé-
» nitence, de la confeſſion auricu-
» laire, & de la réception, au moins
» une fois l'année, de la ſainte Eu-
» chariſtie ?

» Ont-ils permis à leurs Néophy-
» tes, non-ſeulement d'aller dans
» les Temples où l'on adore les Ido-
» les, & d'aſſiſter aux Sacrifices abo-
» minables qu'on leur offre, mais
» même de ſacrifier avec les Idolâ-
» tres, & de ſouiller ainſi leur ame
» par un ſi horrible crime ? Nulle-
» ment. Car, comme dit l'Ecriture,
» n'eſt-ce pas là clocher des deux
» côtés ? N'eſt-ce pas vouloir allier
» enſemble Jeſus-Chriſt & Bélial ?
» N'eſt-ce pas ſervir à deux maîtres,
» à l'argent & au Créateur ? N'eſt-
» ce pas enfin encourir la malédic-
» tion de Dieu, n'étant ni chaud, ni
» froid ?

» N'eſt-ce pas là, par la crainte
» des perſécutions, & par une pru-
» dence toute charnelle, directement
» oppoſée à la prudence de l'eſprit
» de Dieu, tolérer des crimes énor-

» mes, tromper l'Eglise naissante
» dans ces lieux, & précipiter un
» nombre infini d'ames dans l'enfer?
» Quel avantage les Chinois reti-
» rent-ils de cette conduite, puis-
» qu'étant mauvais Chrétiens, ils
» ne seront pas moins damnés, que
» s'ils demeuroient purs idolâtres?
» Mais toute l'Eglise en reçoit un
» extrême désavantage, puisqu'il lui
» importe infiniment que sa foi,
» qui est toute pure & toute belle,
» ne soit point souillée & défigurée
» par une méchante & fausse do-
» ctrine.

» Etant l'un des Evêques, tant de
» l'Amérique que de l'Europe, plus
» proche de la Chine, j'avoue,
» Très-Saint Pere, que considérant
» en moi-même quel est en ce pays-
» là l'état de la Religion chrétienne,
» la tranquillité dont on y jouit, &
» la malheureuse politique dont on
» se sert pour y établir le Christia-
» nisme (masqué) cette profonde
» paix entre les Idolâtres & les Chré-
» tiens, qui leur semble si douce, m'a
» toujours paru être une chose très-
» suspecte & tout-à-fait déplorable.

» Mais lorſque j'appris qu'après » ſoixante ans que la Foi avoit » commencé à être prêchée dans cet » Empire, les Religieux de Saint » Dominique & de Saint François, » qui travaillent ſi utilement à l'é- » tablir, avoient été empriſonnés, » fouettés & bannis, comme je l'ai » ſçu par les lettres qu'ils m'ont » écrites, je confeſſe que j'en reſſen- » tis une très-grande conſolation, » & que je conçus une fort bonne » eſpérance de l'établiſſement de la » Foi parmi ces peuples. Car quelle » alliance peut-il y avoir entre la » véritable & la fauſſe Religion; » entre l'eſprit & la chair; entre le » chriſtianiſme & le paganiſme, en- » tre la Croix du Sauveur du monde » & la volupté? Et en quel endroit » de la terre a-t-on jamais vû fon- » der une Egliſe, une nouvelle chré- » tienté, ſans qu'elle ait été cimen- » tée & rendue féconde par le ſang » des Martyrs, bâtie ſur les tour- » mens qu'ils ont ſoufferts, comme » étant la pierre angulaire, ornée » & enrichie par la Croix de Jeſus- » Chriſt?

» Il ne faut point d'autre preuve » de cette vérité que le seul exemple » de Rome. La premiere Eglise de » la Religion chrétienne & de la Foi » catholique, par le choix que Dieu » en a fait, n'a-t-elle pas été fondée » par le sang des deux Princes des » Apôtres, arrosée par celui de plus » de trente des premiers de leurs » Successeurs, & de celui d'un nom- » bre infini d'autres martyrs?

» L'Espagne a été aussi consacrée » par les combats, & rendue illustre » par les victoires de ses martyrs, » ainsi que l'Italie, la France, l'Alle- » magne, l'Asie & le Japon l'ont été » par le sang de ceux qui ont les pre- » miers planté la Foi. Par-tout où la » Puissance temporelle n'a point dé- » fendu de la fureur des idolâtres » ceux qui alloient leur annoncer » l'Evangile, jamais la Religion » chrétienne ne s'est établie sans ef- » fusion de sang (1).

---

(1) L'Evêque d'Angelopolis remarque ici que la Religion & le soin des Rois Catholiques, ont empêché dans l'Amérique la persécution contre ceux qui y annonçoient la Foi; & il est vrai qu'on n'y a vû

» Mais où ſont les martyrs de la » Société des Jéſuites que l'on ait » vus dans la Chine, lorſqu'ils ont » commencé d'y planter la Foi, qui » eſt le tems où la perſécution eſt la » plus cruelle ? Où ſont les morts, » les empriſonnemens, les exils ? » Certes, nous n'en avons vû, ni » entendu raconter, ni lû que fort » peu, ou point du tout. Tout cela » s'eſt ſeulement paſſé dans les tra- » vaux ordinaires, dont la vie des » hommes eſt toute pleine, & qui » ſe rencontrent même ſouvent dans » la paix.

---

que peu de Miſſionnaires martyriſés. Il y en a eu cependant quelques-uns dans les contrées où l'autorité Eſpagnole n'étoit pas encore bien affermie (comme dans la Floride) : & dans les Provinces mêmes déja conquiſes, il s'eſt trouvé des martyrs de Jeſus-Chriſt. Je parle de ces jeunes Indiens, qui une fois inſtruits, baptiſés & tout brûlans de zèle pour la ſainte Religion, détruiſoient les idoles, ſans craindre ni les menaces, ni la fureur de leurs peres, encore idolâtres endurcis, qui égorgeoient impitoyablement ces innocentes victimes. C'eſt ce que nous avons remarqué plus d'une fois dans le cours de cette Hiſtoire.

» Ce que je considere, Très-Saint
» Pere, comme un funeste & très-
» malheureux signe pour cette Egli-
» se, quoiqu'il ne soit pas tout-à-fait
» certain ; car j'appréhende que la
» raison pourquoi on n'y porte point
» la croix des persécutions, c'est qu'on
» n'y est pas assez instruit de la croix
» de notre Sauveur ; & que si l'on
» n'y voit pas des martyrs, c'est
» que cette Eglise n'a pas été
» rendue féconde par la vérita-
» ble parole de Dieu, & par le sang
» du divin Rédempteur des hom-
» mes. Je crains que si le diable
» ne murmure point, c'est qu'il
» voit que Jesus-Christ n'est pas
» encore devenu maître, & que
» ses enfans ont été plutôt trompés
» que gagnés, plutôt aveuglés qu'é-
» clairés, plutôt pervertis que con-
» vertis. Le démon se tait, parce
» qu'il n'entend pas encore que Dieu
» parle : il ne défend pas les siens par
» le glaive de la persécution, parce
» que le glaive spirituel de ces Pré-
» dicateurs de la Foi ne leur fait en-
» core aucun mal ; & il ne se déclare
» point leur ennemi, parce qu'il ne

» les considere pas comme des enne-
» mis fort redoutables.

» Mais que dis-je, Très-Saint Pere,
» des ennemis? Je suis fort trompé
» si cet ange de ténèbres ne se ré-
» jouit au contraire, lorsqu'il voit
» que dans les temples élevés à son
» honneur, non-seulement ses an-
» ciens adorateurs, mais aussi des
» baptisés, des néophytes, & quel-
» quefois même ceux qui font pro-
» fession d'annoncer notre sainte
» Foi, offrent avec les idolâtres des
» sacrifices sur ses autels, se proster-
» nent & lui donnent de l'encens,
» communiquent ainsi avec eux, au
» moins par des actes extérieurs, &
» ne craignent pas de mettre dans un
» même temple avec Dagon, la sain-
» te Arche de l'Alliance; ce qui,
» depuis le tems des Apôtres, n'a
» jamais été souffert dans l'Eglise
» Catholique, de quelque prétexte
» qu'on tâche de couvrir cette ido-
» lâtrie, par laquelle, en dirigeant
» extérieurement son intention vers
» une Croix que l'on porte secrete-
» ment, on offre un culte extérieur
» à l'idole du démon.

» L'intérieur & l'extérieur ne doi-
» vent pas ſe diviſer. L'ame ſuit le
» corps, & elle ne ſçauroit jouir de
» la félicité du Ciel, ſi ſon corps eſt
» tourmenté dans l'enfer. Nous de-
» vons notre corps & notre ame au
» Pere, comme à notre Créateur;
» au Fils, comme à notre Rédemp-
» teur; & au Saint-Eſprit, comme
» à la ſource de notre foi : ainſi les
» véritables Chrétiens ſont obligés
» de n'avoir pas ſeulement une aver-
» ſion & une horreur intérieure pour
» tout acte d'idolâtrie, mais de fuir
» comme l'enfer toutes les actions
» extérieures qui regardent le culte
» des idoles, leurs temples, leurs
» autels, leurs ſacrifices, les pro-
» ſternations, les génuflexions, &
» tous les autres honneurs rendus
» aux idoles.

» Que ſi le refus de ces actions
» criminelles excite la perſécution,
» cette perſécution ne ſervira qu'à
» rendre la prédication de l'Evan-
» gile plus féconde. Si l'idolâtrie per-
» ſecute les Prédicateurs de la Foi,
» la foi des Prédicateurs ſurmontera
» l'idolâtrie; & plus la rage des in-

» fidèles enverra des martyrs dans
» le Ciel, plus Dieu, par ſon infinie
» bonté, augmentera le nombre des
» fidèles dans ſon Egliſe. Car com-
» me Jeſus-Chriſt, par ſa mort très-
» ſainte, a donné la vie à l'Egliſe,
» ainſi le ſang des martyrs, en vertu
» de ſes mérites, augmente le nom-
» bre des Chrétiens, de même qu'un
» grain de froment étant jetté dans la
» terre, produit, par ſa mort, un
» épi qui enferme pluſieurs grains,
» ſelon la parole de l'Evangile.

(Ces ſages réflexions méritent d'autant plus d'attention, que tout ce que le pieux Evêque exprimoit en ce peu de lignes, écrivant au Pape Innocent X, vers le milieu du dix-ſeptieme ſiecle, l'Egliſe de Jeſus-Chriſt a eu le plaiſir de le voir accompli à la lettre avant le milieu du ſiecle ſuivant, tant dans le Royaume de Tonquin, que dans l'Empire de la Chine.

François-Gil de Federic, & Mathieu-Alfonſe Leziniana, Dominicains Eſpagnols & Miſſionnaires apoſtoliques dans le Tonquin, avoient

déja acquis un grand peuple à Jeſus-Chriſt, par la prédication de l'Evangile, lorſque l'enfer excita contr'eux le faux zèle des Bonzes, Prêtres des Idoles : ceux-ci armerent les Gouverneurs & les Magiſtrats contre les SS. Prédicateurs ; & comme la converſion d'une multitude d'idolâtres avoit été les premiers fruits de leurs prédications, la récompenſe de leurs travaux furent d'abord la captivité, les liens, les plus cruels tourmens, & enfin la mort ; mais cette mort, qui a été de nos jours le triomphe de la Foi dans un Royaume idolâtre, n'a pas moins été la conſolation & la force des Tonquinois, qui avoient déja embraſſé le Chriſtianiſme, ainſi que le déſeſpoir ou la confuſion des payens, encore obſtinés à perſécuter les nouveaux Chrétiens & les Miniſtres de l'Evangile. Ce fut le 22 de Janvier 1745, que ces généreux ſoldats de Jéſus-Chriſt terminerent leur glorieuſe carrière par un martyre encore plus glorieux ; leur ſang parut véritablement une nouvelle ſemence de Chrétiens. On peut lire toutes les

circonſtances de cette édifiante Hiſtoire, dans un Ouvrage publié depuis peu d'années *.

L'Egliſe chrétienne a été encore plus féconde en martyrs dans l'Empire de la Chine, que dans le Royaume de Tonquin. Outre les autres Miniſtres de la parole, qui dans le courant du 17e ſiecle avoient remporté la palme du martyre, en prêchant l'Evangile aux Chinois, nous avons cinq Miſſionnaires apoſtoliques, Dominicains Eſpagnols, nommés Pierre-Martyr Sanz, Joachim Royo, François Diaz, Jean Alcobert, & François Sorrano, nommé Evêque de Tipaſa, leſquels avoient long-tems arroſé cette terre de leurs ſueurs, avant que de la conſacrer par l'effuſion de leur ſang, en 1746 & 1748.

Les quatre derniers étoient entrés en différens tems dans la Chine, appellés par le Pere Pierre-Martyr Sanz, qui prêchoit l'Evangile dans le même Royaume depuis l'an 1716. Ils travailloient tous de concert, & avec tant de fruit, à la propagation de la Foi, qu'ils avoient déja con-

* Hiſt. des Hom. Illuſtr. de l'Ord. de St. Dom. t. VI. p. 688, &c.

verti & régénéré en Jesus-Christ par le baptême, une multitude de Chinois, de tout âge, de tout sexe & de toute condition, lorsqu'une nouvelle persécution s'étant levée dans ce pays contre le nom Chrétien, ils furent tous cinq arrêtés par les satellites d'un Gouverneur payen, dans la cité de Fogan, province de Fokien, au mois de Juin 1746.

Les bénédictions que le Ciel répandoit sur cette Mission étoient abondantes, & la plus vive, la plus cruelle persécution ne pût les arrêter. Les fers, les cachots, les menaces, & tous les tourmens dont on éprouva la constance de ceux qui avoient été arrêtés, ne servirent qu'à donner une nouvelle vigueur à leur zèle : non-seulement aucun des Missionnaires n'en fut ébranlé ou intimidé ; mais les nouveaux Chrétiens Chinois (du moins pour la plûpart) parurent plus résolus que jamais de tout perdre & de tout souffrir, plutôt que de renoncer à la foi en Jesus-Christ. Nous en avons la preuve dans les propres paroles d'un Gouvernenr idolâtre, & dans les

les moyens qu'il proposoit pour abolir (s'il étoit possible) le Christianisme dans la province de Fokien, & dans les autres parties de la Chine.)

» Vouloir, disoit-il, que des gens
» adonnés à cette secte depuis une
» longue suite d'années, & dont le
» nombre, selon leur supputation,
» monte à plusieurs milliers, chan-
» gent tout-à-coup; ce seroit de-
» mander l'impossible. Ils honoroient
» ces Européens (les Missionnaires
» apostoliques) plus que des dieux,
» & ils les affectionnoient plus que
» leurs parens les plus proches. On
» les a vû au milieu des tourmens &
» dans les fers, avec un air ferme
» & tranquille, ne penser à autre
» chose qu'au Seigneur Jesus. On a
» été temoin de la maniere dont ils
» considéroient leurs maîtres, Pier-
» re & les autres : ils les estimoient
» comme tout ce qu'il y a jamais eu
» de plus précieux au monde, & ils
» ne pouvoient s'en séparer. Pré-
» tendre donc qu'une union si forte,
» si multipliée, se rompe; qu'une

» perſuaſion ſi entiere & ſi profonde
» ſe perde, & cela aſſez vîte, pour
» pouvoir annoncer au bout de quel-
» ques jours les effets de ce change-
» ment : c'eſt, encore une fois,
» prétendre l'impoſſible. Ainſi le
» ſeul moyen à pratiquer pour le
» préſent, & qui eſt de la derniere
» importance, c'eſt d'exclure les Eu-
» ropéens & de les empêcher de ne
» plus revenir, afin de tarir par-là
» la ſource de cette fauſſe doctrine.
» Quant aux perſonnes du ſexe qui
» ont été ſéduites par l'erreur, il
» faut que les Magiſtrats les exhor-
» tent & les inſtruiſent avec aſſidui-
» té, ſe propoſant pour but de les
» faire changer de cœur & de viſa-
» ge, & de faire qu'elles lavent,
» pour ainſi parler, juſqu'à la moëlle
» des os. »

(C'eſt ainſi qu'un idolâtre politique faiſoit ſans y penſer l'éloge, & des Prédicateurs de la Foi, & de leurs Néophytes, Chinois ou Chinoiſes. On ne ſçauroit exprimer d'une maniere plus énergique la vertu de la parole de Dieu, qui avoit inſ-

piré à de nouveaux Chrétiens tant d'amour pour la vraie Religion, tant de zèle pour nos ſaints Myſtères, & tant de tendreſſe pour les Miniſtres de l'Evangile, devenus leurs peres ſpirituels. La ferveur des nouveaux Chrétiens, & leur conſtance inébranlable dans la Foi, étoient dans l'eſprit des Gouverneurs idolâtres, le crime de ceux, qui, pour les retirer du culte impie des idoles, leur avoient fait connoître le vrai Dieu, le Sauveur des hommes, & le chemin du Ciel. Tous les ſupplices qu'on leur fit ſouffrir pour expier ce prétendu crime, ne ſervirent qu'à enrichir leur couronne, qu'à fortifier de plus en plus leurs néophytes, & en augmenter toujours le nombre. Si la crainte & la foibleſſe, plutôt que la ſéduction, en firent tomber quelques-uns, ils furent bientôt remplacés par pluſieurs autres qui n'avoient pas encore reçu le baptême.

Pierre-Martyr Sanz fut le premier des cinq Miſſionnaires à qui on fit couper la tête, & le ſeul qui fut exécuté publiquement. Les quatre

autres, pendant vingt-huit mois ; furent nourris du pain des larmes dans différens cachots, où, après différens genres de tourmens, on les fit mourir en secret, pour éviter un éclat, qui tournoit toujours à la confusion des persécuteurs & à la gloire de l'Eglise chrétienne.)

Tout ce que nous venons de raconter a été pris des Mémoires, tirés, pour la plûpart, des archives du Tribunal, par les soins du Pere Mathias, Prêtre des Missions Etrangères, qui se trouvoit alors à la Chine, & traduits du Chinois en latin par l'Illustrissime Evêque d'Ecrinée *. Nous avons eu l'honneur de les recevoir de ses mains à Paris.

* Joachim de Martiliat.

Nous pouvons ajouter à tout cela les propres paroles d'un grand Pape, qui se glorifioit dans le Seigneur de ce qu'un événement si glorieux à la Religion, étoit arrivé sous son Pontificat. Nous nous bornerons à quelques extraits de ce discours.

DISCOURS du Très-Saint Pere le Pape Benoît XIV, prononcé dans le Consistoire secret du 16 Septembre 1748, sur la mort précieuse de Pierre Martyr, Religieux de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Evêque de Mauricastre, Vicaire apostolique pour la Province de Fokien, dans le Royaume de la Chine.

VÉNÉRABLES FRERES,

Nous croyons qu'il est du devoir de notre dignité de vous parler aujourd'hui d'un événement qui fait beaucoup d'honneur à la sainte Religion Catholique. Nous vous faisons donc sçavoir que, par les lettres qui nous ont été envoyées depuis peu de la Chine, nous avons appris que le Pere Pierre, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Evêque de Mauricastre, Vicaire Apostolique dans la Province de Fo-kien, y avoit perdu la vie pour la défense de la Foi; ce qui peut le faire appeller, selon l'ancien langage de nos Peres, *un Martyr consommé.* Ces lettres portent encore, qu'un autre Re-

ligieux du même Ordre, & Coadjuteur désigné du même Evêque, étoit détenu dans les prisons, avec trois autres Religieux du même Institut, & que l'arrêt de mort avoit été gravé sur leur visage avec des caracteres Chinois; de sorte qu'en suivant la maniere de parler de la primitive Eglise, nous pouvons appeller ces quatre Missionnaires des *Martyrs désignés.*

Ayant pris ces lettres entre nos mains, nous les avons lûes plus d'une fois; mais non pas sans ressentir cette grace de l'esprit dont elles sont remplies, & qui nous a comme transportés dans ces premiers tems, où les Eglises de Dieu étoient si florissantes.

Ainsi s'expliquoit Saint Basile, dans une de ses lettres à Ascolius, Evêque de Thessalonique, qui lui avoit appris que plusieurs Chrétiens venoient d'être couronnés du martyre, par les mains des Barbares, au-delà du Danube. Nous pouvons employer les mêmes expressions dans le cas présent. Voici comment la chose s'est passée.

L'ennemi ayant excité une grande tempête contre les Chrétiens, dans la Province de Fo-kien, où plusieurs Néophytes, saisis d'abord de crainte, ont eu le malheur d'abandonner la sainte Religion qu'ils avoient embrassée ; l'Evêque de Mauricastre, occupé jusqu'alors aux fonctions de son ministère dans le même pays, crut que pendant ce violent orage, il devoit se cacher dans la maison d'un Particulier. Mais celui qui le logeoit craignant tout pour lui-même, le Prélat sortit de sa retraite ; & aussi-tôt arrêté, il fut mené en prison, ne cessant néanmoins de prêcher les vérités de la Foi, & de soutenir de tout son pouvoir les fidèles, autant par ses discours que par son exemple.

Conduit ensuite devant les Juges, il a eu le courage de leur annoncer le dernier Jugement, où tous les hommes cités devant le Tribunal de Dieu, recevront la récompense éternelle de leurs bonnes œuvres, ou le châtiment éternel de leurs mauvaises actions. Cette liberté apostolique lui a d'abord attiré, de la part des

Magiſtrats infidèles, beaucoup d'opprobres, d'injures & de mauvais traitemens : on l'a cruellement frappé au viſage, qui en eſt devenu tout livide & défiguré : enfin on a prononcé contre lui une ſentence de mort. L'Evêque a entendu avec fermeté & avec joie cet injuſte arrêt, & il a témoigné un grand deſir de ſe fortifier par les Sacremens. Mais quoiqu'un Prêtre zélé & très-affectionné à ſon Evêque, n'ait rien omis pour lui procurer la conſolation de recevoir la divine Euchariſtie, tous ſes efforts ont été inutiles.

Le jour marqué pour l'exécution étant arrivé, le Confeſſeur de Jeſus-Chriſt ſortit de ſa priſon, environné d'une foule de ſatellites, ſuivi d'une multitude de gentils & d'un nombre conſidérable de Chrétiens, qui l'accompagnerent juſqu'au lieu du ſupplice. On lui avoit attaché au cou une tablette, qui portoit que cet Evêque devoit avoir la tête tranchée par la main du bourreau, pour ſervir d'exemple aux autres, & à cauſe, diſoit-on, que par ſes menſonges il en avoit ſéduit pluſieurs.

Il feroit difficile de bien exprimer avec quelle conftance & quelle grandeur d'ame il alla à la mort. Dégagé de tout autre foin, la priere fut pendant tout le chemin fon unique occupation, & il ne ceffa de demander à Dieu qu'il voulût bien agréer le facrifice de fa vie. Arrivé au lieu du fupplice, le bourreau lui dit de fe mettre à genoux, & il obéit auffitôt, n'ayant demandé qu'un moment pour achever fa priere. Après quoi il avertit lui-même l'Exécuteur de faire fon devoir. Un feul coup lui enleva la tête.

Une fi rare vertu a été un fujet d'admiration pour les gentils mêmes, qui ont paru extrêmement touchés de ce cruel fpectacle; & les Chrétiens, pleins de vénération & d'amour pour leur Pafteur, ont honoré fa mort par leurs larmes. Mais la trifteffe n'a pû abattre leur courage, ni leur faire oublier ce qu'ils devoient à fon corps : s'ils n'ont pû empêcher qu'on ne le portât d'abord dans le lieu deftiné pour les fuppliciés, bientôt après ils l'ont tranfporté ailleurs; & l'ayant revêtu

de toutes les marques de ſa dignité, ils l'ont mis avec décence dans le cimetiere des fidèles. Pluſieurs en même tems ſe ſont procuré quelques parties de ſes habits qui étoient teints de ſon ſang.....

Le bruit de ce martyre s'étant répandu de toutes parts dans l'Empire de la Chine, l'Evêque de Pekin a ordonné aux Egliſes, dans toute l'étendue de ſa Juriſdiction, de chanter le Cantique *Te Deum*, en action de graces; & celui de Macao l'a fait chanter avec la même ſolemnité dans ſa Cathédrale. L'Evêque d'Ecrinée, Vicaire apoſtolique dans la Province *d'Yun-nan*; le Gouverneur Portugais, le Sénat & un grand nombre de Réguliers y aſſiſterent. Toute la Ville de Macao a auſſi témoigné une ſainte joie, par une illumination générale qui a été réitérée trois nuits de ſuite.

Si les faits ſont tels, ainſi que l'aſſure un Prêtre Séculier, plein de religion & d'honneur, (le même qui a eſſayé de donner la Communion à notre Evêque, peu de jours avant ſa mort, & qui avoit vu une grande

partie de ce qu'il a écrit) ſi, dis-je, les faits ſont tels qu'il les rapporte, comme il paroît par pluſieurs autres preuves que nous venons de recevoir, il ne ſera point difficile de conſtater quand il faudra, & le martyre, & la cauſe du martyre : car on prouvera aiſément que ce n'a été qu'en haine de la Religion chrétienne, que le tyran a porté un arrêt de mort contre l'Evêque de Mauricaſtre.

Une preuve de cela, c'eſt l'écriteau même qu'on lui avoit attaché au cou, pour apprendre le motif qu'on avoit de le faire mourir. La ſentence, par laquelle le tyran déclare qu'il livre cet Evêque au bourreau, à cauſe qu'il avoit ſéduit une grande multitude de perſonnes par une religion perverſe, eſt une ſeconde preuve de ce fait ; & nous en trouvons une troiſieme dans le ſort des Chrétiens apoſtats, puiſque leur apoſtaſie les a mis à couvert de toute vexation. Ajoutez à cela, que pendant le feu de cette perſécution, qui s'eſt étendue dans les Provinces de Kenſi & de Kanſi, les Egliſes

des Chrétiens y ont été détruites : ce qui a obligé l'Evêque, Vicaire apostolique dans ces mêmes Provinces, de prendre ses mesures pour se retirer, s'il lui étoit possible, dans la Ville de Macao.

Il demeure donc évidemment prouvé que l'Evêque de Mauricastre n'a souffert la mort que pour la cause de la Foi, & qu'il ne lui manque rien de tout ce qu'on peut desirer pour bien établir ce fait..... De plus notre Evêque a reçu avec joie la sentence de sa condamnation ; & sans rien négliger pour terminer saintement sa carrière, il a regardé les approches de la mort, avec cette intrépidité qui convient à un martyr : sa vertu ne s'est jamais démentie, si dès le commencement d'une furieuse tempête il a pensé à chercher un azile, ce n'a été ni par crainte, ni par foiblesse, mais par une prudence vraiment chrétienne. Sa conduite est autorisée par une foule d'exemples que nous pourrions citer, & que les Ecrivains Ecclésiastiques n'ont point oublié.....

Selon l'opinion commune & très-

répandue, l'Evêque de Mauricastre passe pour le premier martyr de la Chine. Mais nous pensons autrement, ne pouvant ignorer que dans le même Empire il y a déja eu deux autres occasions où l'on a fait des procédures, qui furent envoyées dans le dernier siecle à la Congrégation de la Propagande. La premiere regardoit quatre Prêtres qui avoient souffert la mort pour la foi de Jesus-Christ; & la seconde avoit été faite à l'occasion du Pere François de Capillas, qui eut le bonheur de sceller de son sang les saintes vérités qu'il annonçoit. Toutes ces piéces furent remises par l'ordre du Pape Urbain VIII, notre prédécesseur, à l'examen de la Congrégation des Rites. Nous avons vu les decrets émanés de la même Congrégation, dans la cause du Pere François de Capillas: nous sçavons aussi ce qui fut fait & continué pour le même sujet, sous le Pontificat du Pape Clément IX. Au reste, c'est le seul amour de la vérité qui nous fait dire ceci, & nullement la pensée de diminuer en quelque chose la gloire de l'Evê-

que de Mauricaſtre, ou celle de ſon ordre, puiſque le vénérable ſerviteur de Dieu François de Capillas, & les quatre autres Prêtres morts auſſi pour la Foi, étoient du même Ordre de Saint Dominique.

Nous ne finirons point ce diſcours ſans vous témoigner de quelle confiance notre cœur eſt rempli : s'il eſt permis de penſer que c'eſt à la vertu ſinguliere & au ſang des martyrs, dont nous venons de faire mention, & de quelques-autres, peut-être, que nous ne connoiſſons pas, qu'il faut attribuer l'état ſi floriſſant où on a vû la Miſſion de la Chine, pourquoi n'eſpérerions-nous pas qu'après la préſente perſécution, la même Miſſion ſera glorieuſement rétablie, parce que le Seigneur écoutera la voix du ſang, que l'Evêque, notre Vicaire apoſtolique, vient de répandre ?

Nous eſpérons auſſi que ſon exemple ſera imité par les quatre Religieux du même Ordre, qui ſont à préſent dans les priſons chargés de chaînes pour la confeſſion de Jeſus-Chriſt. Cette douce eſpérance eſt

fondée ſur l'autorité & le ſentiment unanime des Peres. Ils ont ſouvent remarqué que la Religion Catholique s'eſt toujours d'autant plus élevée & accrue, qu'elle a été plus cruellement perſécutée par la fureur des tyrans, le ſang des martyrs devenant une ſemence féconde de Chrétiens. C'eſt la réflexion que faiſoit Saint Juſtin dans le ſecond ſiecle.... Saint Léon parloit de même dans le cinquieme : » les perſécu» tions (diſoit ce grand Pape) ne » diminuent pas, mais font croître » la multitude des fidèles, & le » champ du Seigneur eſt toujours » couvert d'une moiſſon, d'autant » plus riche, que tous les grains qui » tombent ſe multiplient en renaiſ» ſant. *Non minuitur perſecutionibus* » *Eccleſia ſed augetur, & ſemper Do-* » *minicus ager ſegete ditiori veſtitur,* » *dum grana, quæ ſingula cadunt,* » *multiplicata naſcuntur.* »

Nota. Benoît XIV, dans le beau diſcours de 1748, dont nous venons de donner quelques extraits, nous faiſoit eſpérer deux choſes : la

premiere étoit la persévérance des quatre Confesseurs de Jesus-Christ, alors chargés de chaînes dans les prisons de la Chine ; & la seconde, que le martyre de ces généreux Confesseurs seroit une nouvelle semence de Chrétiens. La divine Providence a vérifié l'un & l'autre ; & le même Pontife a eu encore la consolation de l'annoncer aux Cardinaux, par un deuxieme discours prononcé dans le Consistoire du 24 Janvier 1752. Ce discours fut d'abord imprimé & publié à Rome. Nous l'avons sous les yeux.

Quant au grand nombre de conversions qui avoient précédé & qui suivirent le martyre de l'Evêque de Mauricastre, & celui des autres quatre Prédicateurs de la Foi, on ne peut desirer un témoignage plus exprès ni moins suspect, que celui d'un Viceroi Chinois, Intendant de la Province de Fokien. Voici ce qu'on lit dans le Mémorial qu'il adressoit à ce sujet à l'Empereur de la Chine.

» Lorsqu'on fit partir ces Euro-
» péens pour être conduits à la Mé-

» tropole, on vit plusieurs milliers
» de personnes sortir pour les ac-
» compagner, en criant & pleurant
» à côté des chaises sur lesquelles on
» les transportoit. Les femmes & les
» filles se mettoient à genoux, leur
» offroient du thé & des fruits. Les
» uns & les autres les retenoient
» par leurs habits, & faisoient re-
» tentir les airs de leurs cris, de
» leurs gémissemens & de leurs san-
» glots. Le Bachelier *Tehhing-Teh-*
» *heou* eut bien l'audace de dire hau-
» tement à cette multitude, qu'il ne
» se repentiroit pas d'avoir embrassé
» cette Religion, dût-il souffrir tou-
» tes sortes de tourmens, & la mort
» même pour le Seigneur du Ciel.
» Et actuellement, au milieu des in-
» terrogatoires les plus sévères,
» tous d'une voix unanime assurent
» avec fermeté qu'ils ne veulent
» point changer ni abandonner la
» Religion chrétienne.... Ces cou-
» pables Européns ont si bien sçû
» s'attacher les cœurs des Chinois,
» que le nombre de leurs sectateurs
» augmente de jour en jour, &
» qu'on ne sçauroit les dissiper.....

» Les Lettrés, comme le peuple, s'y
» laissent séduire, embrassent cette
» Religion & ne veulent point l'a-
» bandonner, quoiqu'on leur fasse :
» ils l'ont si fort étendue, qu'elle a
» presque rempli toute la jurisdi-
» ction de cette cité ; jusques-là que
» les satellites mêmes & les soldats
» s'employent aussi pour son servi-
» ce, &c.

Les plaintes du vénérable Jean de Palafox, qui ont donné lieu à cette longue digression, étoient donc justes & bien fondées. Le zèlé Evêque d'Angelopolis pensoit & parloit comme avoient pensé les Basiles & les Leons, quand il tenoit pour suspecte une Mission sans persécution : quand il disoit que si les Missionnaires politiques & prévaricateurs cachent la croix de Jesus-Christ aux infidèles, à qui ils doivent la prêcher, *le poisson n'est point pris par le pêcheur, mais le pêcheur par le poisson ;* & qu'au contraire lorsque l'idolâtrie persécute les Prédicateurs de la Foi, la predication alors détruit l'idolâtrie & enfante des Chrétiens. C'est ce qu'on a vu de nos jours dans

l'Empire de la Chine : c'eſt ce qui demeure atteſté par le témoignage même des gentils. Reprenons la ſuite de la Lettre de Jean de Palafox au Pape Innocent X.

» Les Chinois ne pourroient-ils » pas ſe plaindre avec raiſon qu'on » les a trompés ? Ne pourroient-ils » pas proteſter que les Jéſuites ne » leur ont nullement prêché une Re- » ligion dans laquelle on jeûne, on » pleure, on fait pénitence ? Qu'ils » ne leur ont point parlé d'un Sau- » veur crucifié ? ...... Qu'ils n'ont » point embraſſé la créance d'un » Dieu fait homme, qui a été ou- » tragé, mépriſé, percé de clous, » attaché & mort en croix ; mais » ſeulement d'un Sauveur parfaite- » ment beau, plein de gloire & de » majeſté, tel que les Jéſuites le leur » ont dépeint, vêtu à la Chinoiſe ; » & qu'enfin ils ont crû ſuivre une » loi toute douce, & une vie toute » aiſée & toute agréable. Ainſi, » Très-Saint Pere, en mépriſant, » par ces erreurs & cette ignoran- » ce, les Myſtères de la Paſſion, de

» la croix & des souffrances de Je-
» sus Christ, on méprise en même
» tems la gloire de sa résurrection;
» l'on révoque en doute le triomphe
» de son Ascension : en un mot, en
» rejettant la croix de Jesus-Christ,
» on rejette tout le Mystère de la
» Rédemption & du salut.

» On n'a jamais vû, Très-Saint
» Pere, ni d'Evêque, ni d'Ecclésia-
» stique Séculier, ni de Religieux
» de quelqu'autre Ordre que ce
» puisse être, avoir instruit de la
» sorte les Néophytes & les avoir
» jettés dans tant d'erreurs : mais
» ceux qui ont planté & étendu no-
» tre sainte Foi, ont, par l'effusion
» de leur propre sang, & par la
» croix des persécutions qu'ils ont
» souffertes, établi les infidèles dans
» la créance de la croix de Jesus-
» Christ, & du sang qu'il a versé
» pour le salut des hommes.

» C'est sur ce fondement de la
» Croix & de la Passion de notre
» Sauveur, qu'a été bâtie la foi de
» l'Eglise, & qu'elle s'est élevée au
» comble de sa grandeur. Cette
» épouse sainte du Rédempteur a

» reçu sa vie de lui, dans le même
» tems qu'il donnoit la sienne pour
» elle : elle est sortie de son côté
» ouvert sur la croix, comme de son
» lit nuptial, toute teinte de la
» pourpre de son sang, & elle a été
» remplie de l'esprit qu'il venoit de
» rendre entre les mains de son Pere
» Eternel pour la racheter.

» Voilà, Très-Saint Pere, ce que
» j'ai cru être engagé, par l'obliga-
» tion de ma Charge, de représen-
» ter à Votre Sainteté touchant les
» Jésuites, entre tant d'autres cho-
» ses, que j'ai lieu de croire n'être
» pas encore venues à vos oreilles,
» n'y ayant rien qu'ils ne fassent
» pour les cacher à Votre Sainteté,
» s'étant même efforcés, quoiqu'en
» vain, d'empêcher mes agens de
» lui parler. Ces maux ont, sans
» doute, besoin de remède; ces dés-
» ordres sont dignes de censure &
» demandent une réformation. Ce
» sera à votre prudence, Très-Saint
» Pere, d'aviser aux moyens dont
» elle devra user, *sinon pour les ar-*
» *rêter entiérement*, au moins pour les
» modérer; ce qui sera d'autant plus

» facile à votre piété, que presque » tous les Ordres de l'Eglise conspireront avec elle pour ce sujet.

» Votre Sainteté y pourra apporter quelque ordre, soit en donnant à ces Religieux des regles plus étroites, telles que seroit l'obligation d'assister au chœur, de garder une plus grande clôture, de faire profession comme les autres au bout d'un an, ou de deux au plus, soit en leur ordonnant des mortifications & des pénitences, sans lesquelles la discipline réguliere se relâche très-facilement; ou en les incorporant avec le Clergé séculier. Ce qui (à l'exception de quelques-uns de leurs Supérieurs) leur seroit le plus agréable, comme il seroit le plus utile au Clergé, & peut-être plus facile à exécuter que le reste.

» Car si cette sainte Religion étoit unie au Clergé séculier, sans néanmoins se départir des principaux exercices de son Institut, qui non-seulement ne sont point contraires à la profession Ecclésiastique, mais lui peuvent être fort utiles;

» les Evêques, comme délégués du » Saint Siége apoſtolique pourroient, en la forme que Votte » Sainteté l'ordonneroit, ſe ſervir » de ces Colléges d'Eccléſiaſtiques » ſéculiers, ſans que l'Egliſe ſouffrît » l'incommodité qu'elle en ſouffre » maintenant ; & c'eſt, comme » quelques-uns l'aſſurent, le premier » deſſein que leur ſaint Fondateur a » eu ſur leur Compagnie.

» Avec ce tempérament, votre » ſageſſe, Très-Saint Pere, étant » éclairée par la lumiere du Saint-» Eſprit, donneroit aux Jéſuites mê-» mes un remede ſalutaire ; aux Evê-» ques, des ouvriers ſans envie ; au » Clergé, des Coadjuteurs ſans ja-» louſie ; aux autres Ordres Reli-» gieux, la tranquillité & la paix. » Ainſi toute l'Egliſe, que cette Com-» pagnie trouble maintenant par tant » de diſputes, de diviſions & de ſcan-» dales, comme par autant de tem-» pêtes qui l'agitent, ſe trouveroit » enfin dans un plein repos.

» Je ſoumets, Très-Saint Pere, » tout ce que je viens de dire à vo-» tre cenſure apoſtolique : s'il y a

» quelque chose qui ne soit pas tel
» qu'il doit être, ou qui pût blesser
» le respect qu'une de ses brebis doit
» à Votre Sainteté, je la supplie de
» me le pardonner, & de l'attribuer
» (ainsi que j'espere qu'Elle le fera)
» à l'ardeur de mon zèle pour la di-
» gnité épiscopale, pour l'observa-
» tion des sacrées Constitutions,
» pour l'augmentation de la Foi, pour
» l'avantage & le soutien de l'Eglise
» universelle.

» Je prie Dieu, Très-Saint Pere,
» qu'il répande sur vous les graces
» & les bénédictions que vous dé-
» partez aux brebis qui vous sont
» commises, & qu'il protege & assiste
» toujours Votre Sainteté.

Signé, l'Evêque D'ANGELOPOLIS.

D'Angelopolis le 8 Janvier 1649.

Le Lecteur attentif peut avoir remarqué dans cette longue lettre, que quelque ardent que fût le zèle de notre Prélat pour la beauté de la maison du Seigneur, pour la paix, le bon ordre & le maintien de la dignité épiscopale, pour la légitime administration

administration des Sacremens, & la véritable maniere d'annoncer l'Evangile aux Gentils : quelque amers que puſſent paroître ſes reproches contre les ennemis de la paix, & les corrupteurs de la morale, contre la prévarication de certains Miſſionnaires, qui en prêchant le chriſtianiſme aux Chinois, cachoient la Croix, & faiſoient idolâtrer les Chrétiens, en permettant à leurs Néophytes d'aſſiſter aux ſacrifices des Idolâtres : ce zèle cependant & ces reproches ne laiſſoient pas d'être toujours accompagnés de douceur, & d'une modération vraiment paſtorale. Le pieux Evêque d'Angelopolis ſuivoit en cela la maxime & la pratique de Saint Auguſtin ; il conſervoit la charité en défendant la vérité, parce qu'il n'en vouloit point aux perſonnes, mais à leurs défauts, qui déshonoroient la ſainte Religion : *Cum dilectione hominum, & odio vitiorum.*

Dans le même eſprit de charité & de paix, le zèlé Evêque faiſoit ſentir, ou plutôt il démontroit la néceſſité d'un remede ; & il indiquoit les

divers moyens dont le Vicaire de Jesus-Christ pouvoit se servir, sinon pour arrêter entierement le mal, du moins pour le modérer. Mais les intrigues, l'adresse, la puissance, le crédit des coupables écarterent alors tous ces moyens, & les rendirent inutiles : les momens de Dieu n'étoient pas encore venus, ni pour arrêter entierement, ni pour modérer les désordres dont on se plaignoit si justement.

Ajoutons qu'en éludant une réforme si nécessaire, les persécuteurs déclarés de l'Evêque d'Angelopolis ne purent empêcher que le Saint Siege ne confirmât de nouveau tout ce qui avoit été déja décidé par les deux Puissances en faveur du Prélat persécuté ; & bientôt après, pour le soustraire à une nouvelle persécution, le Roi Catholique le rappella en Espagne.

Il est vrai que le Serviteur de Dieu ne se rendit pas volontiers aux desirs de la Cour de Castille, pour passer du Siege d'Angelopolis à celui d'Osma ; & en cela il avoit plusieurs motifs qu'on ne sçauroit blâmer :

car en premier lieu, il regardoit comme contraires à l'esprit des saints Canons, toutes ces translations, quand elles ne sont point fondées sur une véritable nécessité, ou sur l'utilité évidente des Eglises : aussi avoit-il déja refusé le Siege de la Métropole de Mexique. 2°. Le calme étant enfin rendu à son Eglise, il n'étoit point de bien qu'il ne pût espérer de faire, avec le secours divin, au milieu d'un troupeau chéri, & aussi nombreux que docile à la voix de son Pasteur. Le Roi Catholique avoit aussi ses raisons pour le rappeller auprès de sa Personne, soit pour profiter de ses talens & de ses lumieres dans les grandes affaires, soit pour pourvoir à la sûreté & au repos d'un homme également précieux à l'Eglise & à l'Etat.

Ce fut en 1650, & après avoir tout examiné aux pieds du Crucifix, que notre Prélat fit le sacrifice de toutes ses répugnances, à la volonté de Dieu, qu'il crut lui être montrée par celle de son Souverain. On ne devoit pas craindre d'ailleurs que cette translation pût jamais ni être

ſoupçonnée de cupidité ou d'ambition, ni autoriſer celles qui ſeroient faites par quelqu'un de ces motifs, puiſqu'il quittoit un Diocèſe auſſi riche qu'étendu, pour un autre non moins pauvre que petit. Autant que cette tranſlation fit répandre des larmes aux peuples de la Nouvelle Eſpagne, inconſolables d'avoir perdu un ſi bon Paſteur, autant fut-elle agréable & avantageuſe aux Caſtillans, à ceux ſurtout du Diocèſe d'Oſma.

La vie ſainte & toute apoſtolique qu'il avoit menée ſur le Siege d'Angelopolis, il la continua toujours dans ſon nouveau Diocèſe; mais en y ajoutant de plus grandes auſtérités, qu'il redoubla encore dans les dernieres années de ſa vie. C'eût été pour lui un grand ſujet de conſolation, ſi, en commençant la réforme du Diocèſe par celle du Chapitre, il avoit pû le rappeller au même état où on l'avoit vû ſous un de ſes illuſtres prédéceſſeurs, dans le douzieme & le treizieme ſiecle, lorſque tous les Chanoines de cet auguſte Corps ayant leur Evêque, & Saint

Mor. prat. t. 4, p. 225.

Dominique à leur tête, vivoient en commun, & mangeoient à la même table, selon la régle de S. Augustin. Mais les mœurs avoient changé avec le tems; & ce qui avoit été autrefois pratiqué avec autant d'édification que d'utilité pour l'Eglise, étoit regardé alors comme trop difficile, pour ne pas dire impossible.

Il fallut donc se borner à établir quelque chose de semblable dans sa maison; & il la régla d'abord comme un Monastere des plus réguliers, tant pour la table, que pour tous les exercices de Religion & de piété. Dans le Palais Episcopal il se trouvoit une grande salle, où les valets avoient coutume de prendre leur réfection, notre Prélat en fit un réfectoire commun pour lui, pour les Ecclésiastiques attachés à sa personne, comme son Proviseur, son Visiteur, & enfin pour tous ses Domestiques. Au son de la cloche tous s'y rendoient en silence, & à la même heure. Après la bénédiction donnée par l'Evêque, tout le monde se mettoit à table, hors deux Domestiques qui servoient les autres, & changeoient

par ſemaine. Un Eccléſiaſtique liſoit quelque Livre de piété pendant le repas; tout le monde étant attentif à la lecture, & gardant un profond ſilence, comme il ſe pratique dans les Monaſteres.

Si le repas étoit toujours frugal pour les autres, il l'étoit encore plus pour le ſaint Evêque, qui depuis long-tems s'étoit interdit non-ſeulement toutes les viandes délicates, mais encore les fruits, & toute ſorte de deſſert. Son fidèle Hiſtorien, Gonzales de Roſende, n'a pas craint d'aſſurer, qu'excepté les Dimanches, il n'y avoit peut-être pas quinze jours dans l'année que le pieux Evêque ne jeûnât : c'étoit au pain & à l'eau tous les Vendredis : les Mercredis & les Samedis, ainſi que les jours de jeûne commandés par l'Egliſe, il ne mangeoit ni œufs, ni lait, ni poiſſon, mais ſeulement des légumes, un pôtage, & du ris. Il eſt vrai que ſes Confeſſeurs l'obligeoient de tems en tems de modérer ſes grands jeûnes, à cauſe de ſes infirmités & de ſes occupations; mais il fit tant auprès d'eux les trois

dernieres années de ſa vie, que pour ne pas contredire cet eſprit de pénitence, que la grace avoit mis en lui, on l'abandonna à la ferveur de ſon zèle.

Deux fois la ſemaine Don Jean de Palafox donnoit à dîner à douze pauvres du lieu, & les ſervoit lui-même tête nue, comme s'il avoit vû Jeſus-Chriſt dans leurs perſonnes : pour joindre la nourriture de l'ame à celle du corps, il leur faiſoit lire en même-tems un Livre de piété, & interrompoit quelquefois la lecture, pour leur expliquer les endroits qui pouvoient leur être plus néceſſaires. Après le repas il donnoit à chacun des douze pauvres (un demi-écu) & leur permettoit d'emporter ce qui reſtoit de pain, ou d'autre nourriture, pour en faire part à leur famille. En tout cela l'Evêque d'Oſma ne faiſoit que continuer ce qu'il avoit fait à Angelopolis : mais pour imiter l'exemple de Saint Martin, il choiſit dans la ſuite deux autres jours de la ſemaine pour exercer la même charité envers les paſſans qui ſe trouvoient dans l'Hô-

pital : il leur lavoit les pieds, les servoit à table pendant le souper, avec le même soin & les mêmes instructions qu'il donnoit aux douze pauvres, & cela finissoit par une aumône qu'il leur faisoit pour continuer leur chemin.

Toutes ces pratiques extérieures d'humiliation & de pénitence couloient comme de leur source, d'une foi vive, d'une conscience pure, d'une profonde humilité, d'un zèle ardent pour la gloire de Dieu & le salut des ames. Le saint amour dont son cœur étoit embrasé, le soutenoit dans la rigueur de ses austérités, & relevoit le prix de toutes ses actions. L'idée qu'il avoit de la sainteté infinie de Dieu, & de ce qui lui est dû par ses créatures, lui donnoit tant de mépris pour lui-même, & tant d'horreur du péché, qu'il ne croioit pas pouvoir assez maltraiter son corps, ni assez se mépriser & s'anéantir : ses moindres fautes, il les regardoit comme énormes après toutes les graces qu'il avoit reçues de la divine Bonté.

Pour avoir une connoissance plus

distincte des dispositions intérieures de ce grand Serviteur de Dieu, on peut lire un petit ouvrage anonyme, imprimé en 1686, sous ce titre : *Vida interior de un pecador arrepentido.* On sçait que le vénérable Jean de Palafox, sous le portrait d'un pécheur pénitent, avoit voulu faire le sien propre, selon l'idée que l'humilité chrétienne lui faisoit concevoir de lui-même. Il remit son manuscrit en dépôt entre les mains de quelques bons Religieux de ses amis, à condition qu'ils en jugeroient, & qu'ils ne le donneroient au public que vingt ans, ou plus, après sa mort, & au cas qu'ils trouvassent que cela pût être de quelque utilité pour l'Eglise.

Un célébre Auteur François, contemporain, avoue que la lecture de cet ouvrage, en l'édifiant, n'avoit fait qu'augmenter la grande idée qu'il avoit déja de la sainteté de notre Prélat : rien, dit-il, n'étant plus édifiant que de voir dans une même personne toutes les vertus chrétiennes en un si haut degré, accompagnées d'une humilité si profonde, &

d'un si grand mépris de soi-même. Gonzales de Rosende, qui avoit eu communication de ce manuscrit dans le tems qu'il écrivoit lui-même la vie de Jean de Palafox, n'en porte pas un autre jugement. Il nous apprend en même-tems qu'à mesure que le saint Evêque avançoit en âge, sa ferveur croissoit avec ses austérités, ses longues veilles, & la rigueur de ses jeûnes; il ne laissoit pas cependant de joindre les travaux de la sollicitude pastorale à toutes les mortifications d'un Anachorete.

Mor. prat. t. 4. p. 218.

Le zèle du salut des ames le rendoit présent à tous les quartiers de son Diocèse, qu'il ne cessoit d'instruire, de nourrir, de consoler, ou d'édifier par de fréquentes visites, sans jamais se servir ni de carosse, ni de litiere, quelque mauvais tems qu'il fit. Toujours le premier à rompre le pain de la parole, & à administrer les Sacremens à ses brebis qu'il portoit dans son cœur, en conservant l'union, la paix, l'amour de la Religion parmi les fidèles, & une sainte émulation entre ses coopérateurs dans le divin ministere, il fai-

ſoit revivre dans cet heureux Diocèſe l'eſprit de la primitive Egliſe. Voici l'ordre de ſes viſites paſtorales, tel qu'il nous l'apprend lui-même.

Il arrivoit dans une Paroiſſe vers les cinq heures du ſoir, & entroit de ſuite dans l'Egliſe : les Fidèles s'y trouvoient déja aſſemblés, ou s'y rendoient en diligence, au ſon de la cloche. Après la priere, l'Evêque faiſoit lui-même le catéchiſme, & interrogeoit les enfans, témoignant de la ſatisfaction à ceux qui répondoient bien, & louant publiquement leurs peres & leurs meres. Il reprenoit doucement ceux qu'il ne trouvoit point inſtruits des devoirs d'un Chrétien, & les exhortoit à mieux apprendre les vérités du ſalut. Cette correction s'adreſſoit auſſi aux parens : tout ce qu'il diſoit pouvoit également profiter aux uns & aux autres. Le Catéchiſme étoit ſuivi d'une prédication familiere & pathétique ſur l'importance du ſalut, ſur la malice du péché, ſur la néceſſité des bonnes œuvres, & la maniere de travailler efficacement à ſe

Vida interior, &c. c. 39.

réconcilier avec Dieu, par une bonne confeſſion, & par de dignes fruits de pénitence.

Tous les confeſſionaux ſe trouvoient le lendemain matin occupés par les Prêtres, Séculiers ou Réguliers, qui accompagnoient le Prélat, & lui-même entroit dans un confeſſional, & n'en ſortoit que vers une heure après midi pour offrir les divins Myſteres, & communier de ſa main les Fidèles qui ſe préſentoient à la ſainte Table. La Meſſe finie, l'Evêque ſe tenant debout devant ſon ſiege, faiſoit encore un diſcours en forme d'action de graces, pour exciter dans ſon cœur & dans celui de ſes Auditeurs, de juſtes ſentimens d'amour de Dieu, & de reconnoiſſance pour le bienfait qu'on venoit de recevoir en participant aux ſaints Myſteres.

Pendant tout le tems de la viſite, plus ou moins longue, ſelon la grandeur de la Paroiſſe, du Bourg ou du Village, on voyoit tous les jours les mêmes exercices de piété, les mêmes inſtructions ſur les différens devoirs de la Religion, & la même

ferveur dans un peuple qui aimoit à entendre la voix de ſon Paſteur. L'odeur de ſainteté du Prélat, ſa réputation, ſa douceur, cette effuſion de charité dont il donnoit tant de preuves, tout cela lui concilioit la confiance, ouvroit quelquefois les cœurs, & amoliſſoit la dureté des plus vieux pécheurs. On vit des conversions ſolides, des converſions dont le public fut édifié. On les attribuoit aux prieres, aux pénitences, au zèle du pieux Evêque; & lui-même en donnoit toute la gloire à Dieu, à la vertu toute puiſſante de ſa grace.

Mor. prat. t. 4. p. 232.

C'eſt dans ce ſens qu'il a fait mention de ces ſortes de converſions, dans la vie du pécheur pénitent, & de-là il a pris occaſion d'inviter les premiers Paſteurs, & de les exhorter à remplir tous les devoirs du divin miniſtere, à l'exemple des Apôtres dont ils ſont les ſucceſſeurs: » car, diſoit-il, ſi un pécheur, qui » n'eſt qu'un ignorant, a pû contribuer à la converſion de ces ames, » en leur prêchant avec ſimplicité, » en leur témoignant de l'amour, &

» un ardent deſir de les aider ſelon
» ſon pouvoir, que ne feroient point
» de ſi grands & de ſi ſaints Evêques
» qui ſont dans ces quartiers, s'ils
» s'appliquoient eux-mémes à prê-
» cher la divine parole, à inſtruire
» familierement les peuples, & en-
» tendre leurs confeſſions » ?

Le ſaint Evêque d'Oſma faiſoit tout cela, & il portoit toujours plus loin ſes ſoins ou ſa ſollicitude paſtorale pour terminer les procès & les querelles, pour éteindre les animoſités, réconcilier les ennemis, & réunir les familles diviſées. Toujours prêt à diſtribuer aux pauvres ce qu'il ſe retranchoit à lui-même, ſes copieuſes aumônes étoient une reſſource pour les veuves, pour les pupilles & les orphelins. Ce qu'il venoit de faire dans une Paroiſſe, il alloit le continuer dans une autre : auſſi étoit-il reçu partout avec autant de joie & d'empreſſement, qu'on montroit de regret à le voir partir.

Le zèle de l'Evêque d'Oſma n'étoit point renfermé dans les bornes étroites de ſon Diocèſe : il mon-

troit la même affection pour le bien commun de l'Eglise, dans toutes les occasions qui se présentoient. Uni avec quelques autres grands Prélats d'Espagne, & avec quelques Généraux d'Ordre Religieux, il n'oublioit rien pour répandre la saine doctrine, & proscrire les opinions dangereuses qu'une foule de nouveaux Casuistes s'efforçoient d'accréditer par leurs écrits, & par leur pratique dans l'administration des Sacremens, au grand préjudice des ames. Pendant que le probabilisme commode autorisoit le relâchement, & favorisoit toutes les passions dans le courant du dix-septieme siecle, la vigilance de l'Evêque d'Osma, de celui de Siguenza, & de leur illustre Métropolitain le Cardinal de Sandoval, Archevêque de Tolede, étoit comme une puissante digue que la Providence opposoit à ce torrent.

Toujours attachés à la doctrine des Peres, qui est celle de l'Evangile, ces véritables zèlateurs de la loi combattoient les profanes nouveautés par leurs lettres pastorales;

Mor. prat. t. 4. p. 232. Abrégé de l'Hist. Eccl. t. 13. p. 475. &c.

& ils agiſſoient en même-tems auprès du Saint Siege, pour que l'erreur fût proſcrite, & la licence des Probabiliſtes réprimée par un jugement ſolemnel de la Chaire Apoſtolique. C'eſt ce que nous liſons dans quelques lettres du vénérable Jean de Palafox. Dans celle du 6 Avril 1656, écrite à un Licencié en Théologie, le Prélat le prioit de ramaſſer, & de lui envoyer au plutôt une liſte de ces opinions pernicieuſes qui ſe répandoient dans la Flandre, mais principalement celles qui avoient été déja cenſurées par l'Univerſité de Louvain. J'ai eu, ajoutoit-il, bien de la joie de voir le decret de M. l'Archevêque de Malines (M. Boonen) qui eſt au Ciel. Je l'envoie ce matin au Cardinal de Tolede; peut-être qu'il le fera imprimer, parce qu'il y a des gens en ce pays qui ont de l'eſtime pour Caramuel.

Dans une autre lettre du 22 Mars 1657, l'Evêque d'Oſma diſoit: « J'ai reçu avec plaiſir les Ecrits où » ſont rapportées les opinions des » Caſuiſtes. On travaille ici à en

» faire un qui les renferme toutes, » pour l'envoyer au Pape, ſigné des » Evêques d'Eſpagne ».

Le 21 Juin 1658, l'Evêque d'Oſma ſe trouvant à Badocondes, dans le cours de ſes viſites, un an avant ſa mort, écrivoit à un de ſes amis: « Nous n'oublions pas ce que nous » avons réſolu de faire contre ces » nouvelles & dangereuſes opi- » nions : nous pourrons bien, quel- » ques Prélats, & principalement » Monſeigneur le Cardinal de Tole- » de & moi, envoyer un homme » exprès à Rome, qui n'y aura point » d'autre affaire que de ſolliciter la » condamnation de la morale cor- » rompue. Je me réjouis de ce qu'on » fait en France ſur ce ſujet. »

C'eſt dans le même goût que le zèlé Prélat avoit déja écrit à Don Jean d'Autriche, Gouverneur des Pays-Bas, en faveur de l'Univerſité de Louvain : » J'ai chargé, lui di- » ſoit-il, le Licencié Ignace Gille- » mans, qui doit rendre cette Let- » tre à Votre Alteſſe, de lui pré- » ſenter quelques-uns de mes Livres » qu'on a imprimés en Flandres;

» j'eſpere qu'elle ne s'en trouvera
» pas importunée, étant ſi affec-
» tionnée aux Lettres, & leur fai-
» ſant tant d'honneur. C'eſt dans
» cette vue que je prends auſſi la li-
» berté de ſupplier Votre Alteſſe
» d'accorder ſa protection à l'Uni-
» verſité de Louvain, dont les ſer-
» vices rendus au Roi notre Maître,
» & à l'Egliſe, contre les héréſies,
» ſont ſi connus dans tout le monde.
» Les Peres Jéſuites l'ont aſſez mal-
» traitée par leurs intrigues & par
» leur crédit. Mais il eſt juſte, Mon-
» ſeigneur, d'honorer les Univerſi-
» tés & de leur conſerver leurs pri-
» vileges, comme aux ſources uni-
» verſelles de toutes les ſciences;
» & ce que ces Peres prétendent
» (quoique peut-être par un bon zè-
» le, comme je le veux croire) ne
» paroît pas raiſonnable, qu'en ma-
» tiere de doctrine l'Egliſe ne reſpi-
» re que par eux, & ſur-tout quand
» cela ne ſe peut faire qu'au préju-
» dice des autres Ecoles, Univerſi-
» tés & Religions; dont la réputa-
» tion eſt plus ancienne & mieux
» établie que la leur, à l'égard de la
» doctrine & de la ſpiritualité. »

Mor. prat. t. 4. p. 235.

Telle étoit l'étendue du zèle de l'Evêque d'Osma, pour tout ce qui intéressoit ou la gloire de Dieu, ou le salut des ames, l'honneur de la Religion, le dépôt des vérités de la Foi, ou les regles de la morale chrétienne. Nous avons vû que ce fut de tous ces grands objets qu'il n'avoit cessé de s'occuper depuis le jour de sa consécration & de son entrée dans l'Episcopat; il n'en fut pas moins occupé jusqu'au dernier moment, qui termina sa carrière aussi glorieuse que pénible.

Ce que Saint Paul avoit plus spécialement recommandé à deux de ses disciples, qu'il venoit d'établir Evêques pour conduire le troupeau de Jesus-Christ, notre Prélat en fit toujours la regle de sa conduite : » ô Timothée, disoit l'Apôtre, gar- I. Tim. c. 6, v. 20.
» dez le dépôt qui vous a été confié; » fuyez les profanes nouveautés de » paroles, & tout ce qu'oppose une » doctrine qui porte faussement le » nom de sçience. *Depositum custo-* » *di, &c.* »

Il faut que l'Evêque, comme dispensateur & économe de Dieu, soit

fortement attaché aux vérités de la Foi, telles qu'on les lui a enseignées, afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, & de convaincre ceux qui s'y opposent... Il faut enfin qu'il soit lui-même un modèle de bonnes œuvres en toutes choses, dans la pureté de la doctrine, dans l'intégrité des mœurs & dans la gravité de la conduite. *In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate.*

Ad Tit. c. 2. v. 7.

Toute l'Histoire du serviteur de Dieu est une preuve que les maximes de Saint Paul furent toujours présentes à son esprit, toujours gravées dans son cœur, & qu'il les mit en pratique, tant aux approches de la mort, que dans les différentes circonstances de sa vie. Il retournoit de la derniere visite de son Diocèse au mois de Juin 1659, lorsqu'un pressentiment de sa prochaine mort lui fit dire à un de ses amis qui l'avoit accompagné : Allons à Osma pour nous disposer à mourir : *vamos à Osma à tratar de morir.* Peu de jours après son arrivée dans la Ville Epis-

copale, il fit graver ces mots sur une pierre commune, destinée à couvrir son sépulcre :

Hic jacet pulvis & cinis
JOANNES OXOMENSIS :
Rogate pro Patre, filii.
Obiit anno Domini 1659.

Le saint malade continuoit cependant tous ses exercices ordinaires de piété & de pénitence, & il donnoit les mêmes attentions pour le soulagement des pauvres, que s'il eût été en pleine santé. Le jour Octave du Saint Sacrement (19 de Juin) il sortit le matin de sa Cathédrale, après avoir assisté à tout l'Office divin avec une fievre très-ardente. Les Médecins dirent d'abord qu'il le falloit changer de lit, & lui donner plus de soulagement qu'il n'avoit accoutumé d'en prendre. Mais il les conjura de le laisser mourir sur son pauvre grabat, assurant sur son expérience, qu'il n'en seroit pas plus mal.

Dans l'espace de deux mois il se fit beaucoup de changemens dans sa

maladie : la fievre redoublant au commencement de Septembre, on pressa de nouveau le malade de souffrir qu'on le couchât dans un meilleur lit ; & son Confesseur lui ordonna de prendre une chemise de toile : il obéit ; mais après que son valet de chambre lui eut ôté sa chemise de serge, il se trouva au-dessous un très-rude cilice, & une croix de bois armée de pointes aigues, qui lui tenoient les épaules ensanglantées.

Etendu sur un lit de douleur, le malade pénitent n'ouvroit jamais la bouche pour se plaindre de ses souffrances, mais pour bénir le Seigneur & le remercier de deux grands sujets de consolation : le premier étoit de trouver tous les jours sa nourriture & toute la force de son ame dans le pain eucharistique ; & le deuxieme de se voir continuellement au milieu des pauvres, & aussi pauvre qu'eux. Il continuoit les mêmes charités qu'il avoit coutume de faire deux fois la semaine à douze pauvres de la ville ; & durant la maladie il en faisoit venir un plus grand

nombre, afin qu'ils puſſent ſe relever & ſe trouver auprès de lui la nuit comme le jour.

Le danger croiſſant, le Prélat fit appeller le Prieur de ſon Chapitre, qui en eſt la premiere Dignité ; & il fut réſolu que le lendemain matin on lui porteroit le Saint Viatique. La foi, la piété du ſaint malade, & la ferveur de ſon eſprit sembloient augmenter, à proportion que les forces du corps diminuoient. Tout le Chapitre s'étant rendu en proceſſion dans la chambre du malade, on le trouva revêtu de ſes habits épiſcopaux & à genoux : il demeura dans cette pénible ſituation pendant qu'il faiſoit lire tout haut par ſon Sécretaire, une profeſſion de foi que ſon cœur avoit dictée : cette longue lecture ne fut guère interrompue que par les pleurs & les ſanglots de tous les aſſiſtans, vivement touchés de ſe voir en danger d'être bientôt privés d'un ſi ſaint Protecteur, tandis que lui-même verſoit des larmes de joie, dans l'eſpérance de jouir bientôt de l'objet de ſon amour.

Peu de jours après il reçut l'Ex-

trême-Onction dans les mêmes dispositions, ayant encore le jugement tout entier; car il avoit souhaité qu'on la lui donnât avant qu'il eût perdu le sentiment, afin qu'il fût en état de répondre à toutes les prieres; & il voulut qu'on fit la même chose à l'égard de la recommandation de l'ame. Le 28 de Septembre, les Médecins l'ayant averti qu'il n'avoit que huit heures à vivre, il les remercia; & néanmoins il assura quelques-uns de ses amis qu'il ne mourroit pas avant la fin du mois: le jour de Saint Jerôme il communia pour la derniere fois, comme il l'avoit prédit; & il se reposa dans le Seigneur le premier jour d'Octobre, entre midi & une heure, ayant à la main le petit Crucifix de l'Hôpital, que l'on donne aux pauvres quand ils sont proches de la mort.

On ne sçauroit dire laquelle des vertus chrétiennes a le plus éclaté dans cet ami de Dieu; ou l'esprit d'humilité, de pauvreté, de pénitence; ou le zèle du salut des ames & le saint amour de Dieu & du

prochain,

prochain, ſource de toutes les vertus qui ſont le parfait Chrétien & le parfait ſucceſſeur des Apôtres. Ce qu'on peut aſſurer eſt qu'un Evêque de ce caractère ne pouvoit être qu'extrêmement regretté dans tous les Etats du Roi Catholique de l'un & de l'autre monde, où ſes grandes qualités & ſa rare piété avoient été ſi connues. C'eſt auſſi le témoignage qu'en rend l'Abbé Pelicot dans un avis au Lecteur, ſur la traduction des Lettres de SainteThérèſe, avec les remarques de ce Prélat. Il y parle en ces termes d'un voyage qu'il fit à Madrid en 1660 : « Comme ce » grand homme (Jean de Palafox) » mourut le premier d'Octobre de » l'année paſſée, nous n'entendîmes » autre choſe dans notre voyage, » que les gémiſſemens & les regrets » que toute l'Eſpagne témoignoit de » ſa perte. On ne parloit de ſa mort » que comme du plus grand malheur » qui pût arriver à ces Royaumes ; » & M. l'Archevêque de Burgos » m'aſſura qu'on n'avoit point vû » depuis longtems un homme ſi apo- » ſtolique, ni un ſi parfait Prélat. »

Cette mort ſi amèrement pleurée dans la Caſtille, ne fit pas répandre moins de larmes dans tout le Mexique : le bon Paſteur s'étoit fait connoître, aimer & reſpecter dans le grand Diocèſe d'Angelopolis, comme dans celui d'Oſma : ſa mémoire ne pouvoit être que précieuſe aux Indiens, qu'il avoit long-tems édifiés & défendus en tant de manieres, & qu'il portoit toujours dans ſon cœur. Quand on pourroit oublier les ſervices importans qu'il n'avoit ceſſé de rendre à tous ces peuples, ſoit comme Viſiteur général, ſoit en qualité d'Evêque ; & les monumens de tendreſſe qu'il leur laiſſa, lorſqu'il fut deſtiné par la Providence à la conduite d'un autre troupeau, on retrouveroit toujours une preuve de ſes ſentimens d'eſtime & d'amour pour ſes premieres brebis, dans un Mémoire qu'il préſenta au Roi d'Eſpagne, ſous ce titre : *Portrait au naturel des Indiens.*

Deux raiſons nous engagent à donner ici l'analyſe de cet Ecrit, ſi propre à faire bien connoître toute

la ſollicitude d'un bon Paſteur pour ſon cher troupeau, & le vrai caractère des Mexicains, dont quelques Auteurs Eſpagnols ont parlé d'une maniere fort déſavantageuſe, ſoit par prévention ou par intérêt, en vûe de rendre moins odieuſes les vexations dont on accabloit ces peuples conquis, malgré les ordres & la volonté connue du Souverain. Don Jean de Palafox avoit été à portée de connoître plus ſûrement les bonnes ou les mauvaiſes qualités des Indiens, & la droiture de ſon cœur conduiſant ſa plume, il en a fait un portrait plus fidèle & plus reſſemblant. Voici comment il en a parlé au Roi Catholique Philippe IV.

SEIGNEUR,

» Votre Majeſté a peu de Mini-
» ſtres qui ayent été à la nouvelle
» Eſpagne, & qui en ſoient revenus
» avec plus d'obligation que moi de
» parler pour ſes habitans. Quand
» même j'aurois oublié les obliga-
» tions de Prêtre & d'une profeſſion
» à laquelle il eſt ſi propre d'être
» touché de la miſere des affligés, je

» ne pourrois jamais ne point sen-
» tir ce que demande de moi la qua-
» lité de Pasteur & de pere de tant
» d'ames, du salut desquelles j'ai été
» chargé dans les Indes, & dans un
» Diocèse aussi étendu que l'est celui
» d'Angelopolis, qui fait presque la
» quatrieme partie de tout le ressort
» de l'Audience Royale du Mexi-
» que. Il n'est point de pere, pour
» dûr qu'il puisse être, qui ne soit
» touché des pleurs de ses enfans,
» sur-tout quand il les voit maltrai-
» tés, & dans des miseres qu'ils ne
» se sont point attirées par leur
» faute.

» La confiance qu'il a plû à Votre
» Majesté de prendre en ma person-
» ne, en voulant bien se décharger
» sur mes soins de l'ardent desir
» qu'elle a toujours eu de consoler
» & de protéger ces pauvres peu-
» ples, me doit encore fortifier dans
» ces sentimens. La charge de Fiscal
» & celle de Conseiller du Conseil
» des Indes, celle que j'eus après
» de Visiteur général des Tribunaux
» de la nouvelle Espagne, celle,
» sur-tout, de Viceroi & de Gou-

» verneur, me contraignent de par-
» ler en faveur de ces abandonnés,
» & cependant très-fidèles vassaux
» de Votre Majesté. La qualité de
» Juge des Résidences des trois Vi-
» cerois, & de l'Election de la Ca-
» pitale du Mexique, sont encore
» d'autres liens de même force que
» les précédens. Mais quand même
» je ne serois point chargé de toutes
» ces obligations, la connoissance
» que j'ai des miseres & de l'oppres-
» sion que ces pauvres peuples souf-
» frent, m'obligeroit de la repré-
» senter à Votre Majesté.

» Dans chacune des Charges dont
» elle m'a honoré, l'on ne voit
» qu'une partie de ce qui les fait
» gémir; mais toutes ensemble,
» elles m'ont donné une connois-
» sance parfaite de leur misérable
» état.... Quoique les Ecclésiasti-
» ques & les Pasteurs de ces peuples
» ne soient pas en état de châtier
» & de réprimer leurs oppresseurs,
» il leur est plus facile de prendre
» connoissance de ces désordres:
» car c'est à eux à connoître leurs
» troupeaux, en général & en par-

» ticulier, à les compter de tems en
» tems ; & quand ils ne se trouvent
» point chez eux, à les chercher sur
» les montagnes & dans les mines.
» Ceux qui sont intéressés dans les
» vexations qu'on leur fait, n'ont
» pas tant d'appréhension d'un Ec-
» cléfiastique, ni d'un Evêque, qu'ils
» en ont d'un Juge ou d'un Visiteur
» général ; car ils peuvent toujours
» parler aux premiers avec la con-
» fiance que l'on a pour un pere.
» J'en ai eu plusieurs fois l'expérien-
» ce dans les visites que j'ai faites
» d'une extrémité de ce Royaume à
» l'autre ; & souvent les choses qui
» avoient échappé à ma connoissan-
» ce, lorsque j'étois Juge, m'étoient
» confiées lorsque j'agissois en qua-
» lité d'Evêque.

» Cette connoissance, & celle que
» j'ai de la piété de Votre Majesté,
» qui a toujours pour agréable les
» services que lui peuvent rendre
» ses Ministres & les Ecclésiastiques,
» en lui découvrant les moyens de
» faire observer les loix, qu'Elle a
» jugé nécessaires pour le bien de
» ces penples : tout cela m'a obligé

» de prendre la plûme & de représenter à Votre Majesté, le plus succintement qu'il me sera possible, les motifs qui doivent porter sa clémence, son saint zèle & celui de ses Ministres, à donner de la force à des loix si nécessaires, en les observant eux-mêmes, & en employant des Réglemens proportionnés à la nature de l'affaire & aux bonnes intentions de Votre Majesté. Les loix, Seigneur, lorsqu'elles ne sont pas observées, bien loin d'empêcher le mal particulier qu'elles condamnent, elles servent, en quelque façon, d'autorité pour l'exécuter impunément, & pour autoriser tous les autres en général. »

Après ce prélude, & sans s'étendre sur les vexations de toute espece dont les Indiens se trouvoient accablés, le charitable Pasteur entreprend de les représenter par les endroits les plus propres à les faire regarder comme des sujets aussi utiles que fidèles, persuadé que la connoissance de leurs services, de leur

innocence & de leur bon naturel, ne pourra manquer de leur attirer les attentions favorables du Souverain, & l'honneur de ſa protection. Il proteſte d'abord qu'il n'avancera rien ſur ce ſujet, qu'il n'ait vû lui-même, ou dont il n'ait été parfaitement informé dans les différens poſtes qu'il a remplis dans la nouvelle Eſpagne : car c'eſt principalement des Mexicains qu'il faut entendre ce qu'il dit du caractère des Indiens.

Quoique ce Mémoire du vénérable Jean de Palafox ne ſoit pas fort étendu, nous l'abrégerons encore, en le réduiſant aux articles ſuivans :

Titres qui rendent les Mexicains plus dignes de la protection du Roi Catholique & de ſes faveurs : 1°. la facilité avec laquelle ces peuples ont reçu l'Evangile, & leur ferveur dans les exercices du Chriſtianiſme : 2°. leur inviolable fidélité au Souverain, & les grands avantages qu'ils procurent à la Couronne de Caſtille : 3°. les mœurs des Mexicains, doux, modeſtes, patiens, pauvres, & cependant libéraux :

4°. ſoumis & toujours reſpectueux envers les Supérieurs : 5°. vivacité d'eſprit : 6°. facilité à apprendre les arts méchaniques, &c. Réponſe à quelques objections.

Les premieres réflexions de notre Evêque portent d'abord ſur la différente maniere dont la prédication de l'Evangile a été reçue dans l'ancien & dans le nouveau monde. Si parmi les idolâtres de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique, il y en eut quelques-uns à qui le Saint-Eſprit ouvrit le cœur, pour les rendre dociles à la parole du ſalut, qui leur étoit annoncée par les Apôtres mêmes, ou par leurs premiers diſciples ; il s'en trouva auſſi, & en plus grand nombre, qui, peu contens de fermer les yeux à la lumiere, tremperent leurs mains ſacrileges dans le ſang de ces Prédicateurs de la Foi : le fer & le feu furent en ce monde la récompenſe des ſaints Miniſtres de Jeſus-Chriſt, & de ceux qui avoient embraſſé leur doctrine.

Les Annales de l'Egliſe, & tous nos Martyrologes, nous apprennent avec quelle fureur la Synagogue,

d'un côté, & de l'autre l'idolâtrie, armée de toute la puiſſance des Princes & des Gouverneurs des Provinces, entreprirent de repouſſer la Religion chrétienne & de l'anéantir dans ſon berceau. Le faux zèle des Sacrificateurs idolâtres, la licence des peuples, l'éloquence des Orateurs ou des Philoſophes payens; tout, pendant trois ſiècles, conſpira à venger ce qu'on appelloit les dieux immortels, les dieux de l'Empire Romain, c'eſt-à-dire le culte impie des démons & de leurs idoles. La vérité cependant ne laiſſoit pas de percer parmi les ténèbres, & le ſang des martyrs étoit toujours une nouvelle ſemence de Chrétiens. L'Egliſe de Jeſus-Chriſt, malgré la plus violente perſécution, s'étendoit de contrée en contrée, & de Royaume en Royaume : mais combien de ſang n'en coûta-t-il pas pour l'établir; & combien n'en a-t-il pas été répandu depuis pour la conſerver!

Il n'en a point été de même dans l'Amérique. Les Indiens, il eſt vrai, juſques vers la fin du quinzieme

ſiècle, & avant l'arrivée des Eſpagnols dans ces vaſtes régions, auparavant inconnues dans notre continent, n'étoient pas moins idolâtres que les anciens Européens; cependant, dès qu'après le bruit des armes les SS. Miſſionnaires eurent la liberté d'annoncer l'Evangile, & les Indiens celle d'entendre leurs inſtructions, quel heureux & prompt changement parmi ces peuples! On eut la conſolation de les voir détruire eux-mêmes leurs idoles, leurs temples profanes & leurs ſacrileges autels, pour arborer la Croix de Jeſus-Chriſt & entrer dans ſon Egliſe par le Baptême: les adultes, qui avoient beſoin de plus longues préparations pour recevoir cette grace, portoient envie à leurs petits enfans, à qui on ne différoit point celle de la régénération!

C'eſt ce qu'on peut avoir remarqué plus d'une fois dans le cours de cette Hiſtoire; & il faut convenir qu'entre tous les Royaumes de l'Amérique, celui du Mexique s'eſt ſurtout diſtingué par un louable empreſſement à ſe ſoumettre au joug

de l'Evangile, & par sa ferveur à en pratiquer les maximes. C'est-là qu'on n'a pû assez admirer le zèle des petits Indiens, lesquels une fois instruits de la loi de Jesus-Christ, en instruisoient eux-mêmes leurs parens, & déceloient ou détruisoient de leurs mains les idoles que leurs peres auroient voulu quelquefois dérober à la connoissance des Missionnaires. Le zèle de ces nouveaux Chrétiens, principalement des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, sembloit faire revivre dans les Indes occidentales l'esprit & la ferveur de la primitive Eglise, telle qu'on l'avoit vue dans Jerusalem, après la prédication de Saint Pierre & des autres Apôtres, aux fêtes de la Pentecôte.

On remarque encore que la Religion chrétienne n'eut pas plutôt triomphé de l'idolâtrie dans les trois premieres parties du monde, que l'on y vit paroître des héréfiarques, qui ne donnerent pas moins de peine à l'Eglise que l'idolâtrie même. Dès le tems de l'Empereur Constantin, & sous ses Successeurs, un

Arrius, un Nestorius, un Eutychez, un Macedonius, & tant d'autres novateurs qui les suivirent, entraînerent dans leurs erreurs une grande partie de l'Europe, avec plusieurs contrées de l'Asie & de l'Afrique, où leur abominable doctrine s'est perpétuée de génération en génération, & subsiste encore pour la perte des peuples malheureusement séduits.

Il en a été tout autrement dans l'Eglise de l'Amérique : si les Indiens reçurent d'abord les vérités de l'Evangile avec beaucoup de docilité, ils les ont toujours conservées, & les conservent encore dans toute leur pureté, sans aucun mêlange ni d'hérésie, ni d'erreur. Depuis plus de deux siecles que le nom de Jesus-Christ est adoré dans les Indes Occidentales, le dépôt de la Foi n'y a point été altéré : on n'a jamais vû ni schisme, ni aucune Secte particuliere dans cette nouvelle chrétienté. Et voilà, ajoute l'Evêque d'Angelopolis, la premiere considération qui doit engager le souverain Pontife & les Rois Catholiques, à concourir

avec toute leur puiſſance ſpirituelle & temporelle, à la défenſe, au ſoulagement, & à la conſervation de ces peuples fidèles.

Après avoir avoué que dans quelques endroits du Mexique on trouve encore des reſtes de ſuperſtitions, faute de Miniſtres de la parole, le Prélat aſſure qu'en général on voit dans tout ce nouveau monde des marques de zèle & de piété qui l'ont extrêmement édifié. Il n'y a point de maiſon ſi pauvre qui n'ait ſon *Kali*, ou Oratoire, où ils placent leurs Images, & emploient pour le parer tout ce qu'ils peuvent épargner de ce qu'ils gagnent à la ſueur de leur front. Ils paſſent les jours de la communion tout entiers en oraiſon dans ces Kalis, ou dans l'Egliſe, & cela avec une telle attention, & un ſi grand reſpect, qu'ils pourroient ſervir d'exemple à nos Eccléſiaſtiques les plus dévots. Ils font des offrandes à l'Egliſe; & c'eſt pour pouvoir les faire plus largement qu'ils ſement & qu'ils travaillent. Tout ce qu'ils gagnent eſt pour leur Egliſe; & comme c'eſt-là qu'eſt

leur cœur, ils y mettent leur tréſor. Enfin on peut dire que tout ce qui leur reſte après qu'ils ont payé le tribut, eſt conſacré au ſervice de Dieu, principalement lorſqu'ils voient que leurs Miniſtres concourent à ce même deſſein, & qu'ils ne font pas leurs affaires aux dépens de celles de la Religion.

Les ſoins & le reſpect avec leſquels ces Indiens reçoivent leurs Curés & les Eccléſiaſtiques, ſont exemplaires : ils vont au-devant d'eux pour préparer les chemins quand ils font leurs viſites : de lieu en lieu on leur dreſſe ce qu'ils appellent des *feuillées*, pour ſe repoſer à couvert des ardeurs du ſoleil : en les abordant ils ſe mettent à genoux pour leur baiſer la main, & recevoir leur bénédiction. A leur arrivée ces Eccléſiaſtiques trouvent qu'on leur a apprêté tout ce qui eſt néceſſaire pour leur nourriture ; & en entrant dans l'Egliſe ils ne ſont pas moins édifiés de l'ordre que du ſilence qui regne dans une nombreuſe aſſemblée ; on y voit les hommes & les femmes placés ſéparé-

ment, tous dans un profond ſilence, les yeux arrêtés vers la terre, faiſant néanmoins des génuflexions avec tant d'ordre, qu'on peut douter ſi on voit rien de ſemblable dans les Egliſes & les Communautés d'Eſpagne.

Je ne puis mieux repréſenter le zèle & la piété de ces nouveaux Chrétiens, qu'en rapportant ce qui m'arriva peu de tems avant que je partiſſe de ces pays : (c'eſt toujours l'Evêque d'Angelopolis qui parle) un de leurs Caciques, nommé Dom Louis de San-Jago, fit quarante lieues par un très-mauvais chemin pour me venir trouver : c'étoit un homme tout-à-fait vénérable, âgé de quatre-vingt ans, que ces peuples conſidéroient comme leur pere & leur protecteur, il me dit tout tremblant de la foibleſſe de ſon âge : *Pere, vous ſçavez que j'ai dépenſé tout mon bien pour l'Egliſe de mon pays, & pour la défenſe des pauvres Indiens, afin qu'on les comptât, & qu'on ne leur imposât pas plus de tribut qu'ils n'en peuvent porter : maintenant que je me vois ſur le bord de ma foſſe, je voudrois*

bien employer cent cinquante écus, que j'ai, à faire des ornemens pour l'Eglise de mon pays, de la couleur qui vous plaira le plus; je vous prie donc d'en prendre le soin, & de me donner votre bénédiction, pour m'en retourner mourir dans ma patrie.

Je louai, ajoute notre Prélat, le zèle de ce bon Cacique; je donnai ordre qu'on exécutât sa volonté, & il s'en retourna comblé de joie, finir ses jours dans le sein de sa famille. On pourroit rapporter beaucoup de semblables exemples, qui ne sont pas moins d'honneur à la piété des Indiens, & à cet attachement qu'ils conservent toujours pour la sainte Religion, que leurs peres ont embrassée dès qu'on la leur a fait connoître.

Leur fidélité, & leur dévouement au service du Souverain, ainsi que les grands avantages qu'ils lui procurent, sont encore de nouveaux motifs de les protéger, de les conserver, & de les défendre toujours contre leurs oppresseurs. Don Jean de Palafox ne craint point d'assurer, que *de tous les Vassaux de la Couron-*

ne de Castille, les Indiens sont ceux qui lui ont le moins coûté, & qui lui ont le plus valu.

Cette vérité demeure prouvée par tout ce qui a été dit dans l'Histoire de la Conquête du Mexique : nous avons vû que pour subjuguer un grand & puissant Empire, qui pouvoit mettre sur pied de nombreuses armées, commandées par une noblesse brave & aguerrie, le Général Espagnol n'eut jamais avec lui au-delà de sept ou huit cens soldats de sa Nation. Mais il sçut faire des alliances avec un nombre considérable de Caciques, mécontens de la tyrannie de Montezuma ; & cette union lui fournit les troupes, les vivres, & tous les moyens humains dont il avoit besoin pour le succès de son entreprise. Ainsi par la disposition de la Providence, les Mexicains firent la conquête du Mexique en faveur du Roi Catholique ; il lui en coûta donc bien peu pour faire une conquête si importante & si riche.

Quels trésors n'ont pas coulé depuis dans les coffres des vainqueurs ?

Quelles ſommes d'or, d'argent, & de pierres précieuſes ne ſortent pas toutes les années de l'Amérique ? Sans parler de ce qui ſe tire des impoſitions qui ſe levent ſur tant de peuples ſoumis & fidèles ; leurs mines, leur travail & leur induſtrie, ſont & ſeront toujours, tant qu'on les laiſſera ſubſiſter, des ſources inépuiſables de toutes ſortes de richeſſes. Ce n'étoit donc pas ſans raiſon, que le ſaint Evêque d'Angelopolis ajoutoit cette conſidération à celle de la Religion, pour aſſurer à ſes chers Indiens la plus haute protection de Sa Majeſté Catholique.

Les mœurs d'ailleurs des Indiens, & leurs qualités naturelles, ne peuvent que les faire eſtimer. Ces gens qui enrichiſſent leurs maîtres, ſont pauvres eux-mêmes, & ils aiment la pauvreté : on n'en voit pas parmi eux qui penſent à joindre une maiſon à une autre, ou à ſe faire de grands revenus : le pur néceſſaire leur ſuffit. Ce genre de vie ſans ambition, & ſans avarice, les rend encore plus conformes aux loix du Chriſtianiſme. Leurs Caciques, leurs

Gouverneurs, & leurs autres Officiers, ayant des terres de leur patrimoine, & beaucoup d'induſtrie pour les cultiver, pourroient amaſſer de l'argent, ſe donner de beaux meubles, & tout ce que les autres Nations ſouhaitent le plus : cependant ils ſe contentent d'un juſte-au-corps de coton, & d'une chemiſe de même étoffe ; il y en a peu qui portent un chapeau & des ſouliers, preſque tous vont nuds pieds, & tête nue. Leur maiſon eſt une pauvre cabane ; & s'il y a quelque porte, c'eſt pour les défendre des bêtes ſauvages ; car on n'entend point parler de vol parmi eux ; une nate de jonc eſt leur lit, & une piece de bois leur tient lieu de chevet. Ce qu'il peut y avoir de plus propre & de plus orné dans toute leur maiſon, c'eſt leur Oratoire. Ces pauvres gens avec cela ſont plus contens, que ceux qui travaillent toute leur vie à accumuler richeſſes ſur richeſſes : on n'en voit pas un demander l'aumône, ni ſe plaindre de ſa mauvaiſe fortune, ni être envieux de celle des autres : ils ſe tiennent au contraire heureux de cette honnête pauvreté.

Mais, Seigneur, (continue le charitable Evêque) ce qui me ſemble le plus admirable, eſt que des gens ſi pauvres, & ſi amateurs de la pauvreté, enrichiſſent vos ſujets, auſſi-bien les Eccléſiaſtiques que les Laïques : ces Indiens ſont autant de mouches à miel qui travaillent toute l'année, afin que les autres en profitent ; & ce n'eſt pas pour les faire diſpenſer du travail, que je prends leur défenſe : ce que je demande à Votre Majeſté, après lui avoir repréſenté le mérite de ces peuples, & leurs vertus, eſt que Votre Majeſté les protege, & qu'Elle empêche ſeulement qu'on ne les oblige à des travaux & à des corvées qui ſont infiniment au-deſſus de leurs forces.

Je n'entrerai pas ici dans le détail de ce qu'ils ſouffrent ; il ne ſeroit pas bien dans un endroit où je parle des vertus des Indiens, de parler des vices des autres Nations : mais je puis bien aſſurer Votre Majeſté, que ſi leurs travaux ſont ſouvent exceſſifs, leur patience ne l'eſt pas moins, & qu'à l'extérieur elle ne

céde point à celle des Martyrs, des Confeſſeurs, & de tous ceux qui ont le plus ſouffert pour l'amour de Dieu. Pour grande que ſoit leur ſouffrance, ils ſe mettent rarement en colere, & ne ſe réſoudroient qu'avec peine à s'en plaindre à leurs Supérieurs, ſi les Eſpagnols ou des Religieux ne les y incitoient quelquefois; les uns par compaſſion, ou par amour de la juſtice; d'autres pour le ſervice de Votre Majeſté; quelques-uns auſſi pour leur propre intérêt, ou pour leurs paſſions particulieres. D'eux-mêmes, ils ne ſe plaindront jamais; & la plus grande réſolution qu'ils prennent, eſt de s'enfuir du lieu où on les perſécute pour paſſer à un autre. Si leur Supérieur leur commande de filer, ils filent; s'il leur ordonne de prendre cent ou cent cinquante livres de charge, & de les porter à ſoixante lieues de là, ils les portent. On leur donnera quelquefois une lettre à porter à cent lieues de diſtance, & ils la portent: ſix galetes (ſix petits pains de mays) ſont ordinairement toute leur proviſion pour un ſi long

voyage : on les oblige même quelquefois à partir ſans ce peu de ſecours : ils prennent à leur retour la récompenſe qu'on leur donne ; & ſi on ne leur en donne pas, ils ne s'en plaignent point.

On ne croiroit pas que des gens ſi pauvres fuſſent en même-tems libéraux : ils le ſont néanmoins : car on ne doit pas eſtimer la grandeur de cette vertu, par le prix de ce que l'on donne, mais par le deſir de donner ; & on peut dire que la libéralité & l'hoſpitalité ſont les vertus naturelles des Indiens. Leurs maiſons ſont toujours ouvertes pour loger ceux qui ſe préſentent ; & on les trouve toujours prêts à ſecourir ceux qui ont beſoin de leur ſecours. Ce ſont eux qui entretiennent les Miſſionnaires ; & c'eſt de leurs offrandes que les Curés ſubſiſtent. Ils ne vont jamais voir leurs Supérieurs, Séculiers ou Eccléſiaſtiques, qu'ils ne leur portent des poules, des œufs, du poiſſon, ou des fruits ; & quand ils n'ont rien de tout cela, ils leur préſentent des fleurs ; ils ſont contens ſi on les reçoit, & ils ne ſe con-

ſolent pas ſi on refuſe leurs préſens. Un pauvre Indien fera cinquante lieues, chargé de miel, de poiſſon, ou de *pavots*, qui ſont les poules du pays; & cela ſouvent pour demander une grace, qui vaudra moins que le préſent, & ordinairement ſi juſte, qu'on ne devroit pas attendre qu'ils la demandaſſent.

Ils prêtent volontiers tout ce qui eſt à leur diſpoſition, & ne ſe refuſent pas eux-mêmes, lorſqu'on les prie de quitter leurs maiſons pour aller travailler dans celles des autres. Les Indiennes ne ſe font gueres Religieuſes, mais c'eſt faute de dot: amies cependant du travail & de la retraite, elles s'eſtiment heureuſes de pouvoir s'enfermer dans les Convens, pour ſervir de Sœurs Converſes, & travailler plus ſûrement à leur ſalut dans le ſilence & la priere. Dans le tems que l'Evêque d'Angelopolis écrivoit ceci, il y avoit dans la Ville de Cholula une Dame Indienne, qui entretenoit dans ſa maiſon, & à ſes dépens, un nombre d'orphelines de ſa Nation, les élevant dans la crainte du Seigneur, &

dans

dans tous les exercices de la piété chrétienne.

Ce que le même Prélat nous apprend de la maniere dont les mariages se font dans quelques Provinces de l'Amérique, n'est pas moins singulier qu'édifiant. Le jeune Indien, sans avoir parlé de son inclination, ni à la personne qu'il souhaite avoir pour épouse, ni à ses parens, va de bon matin balayer le devant de sa porte; & quand la fille est sortie avec ses pere & mere, il entre dans la maison, & la nétoye par tout: les autres matinées il y porte de l'eau ou du bois, qu'il laisse à la porte, & se retire sans jamais parler à personne de son dessein. C'est de la sorte qu'il tâche de pénétrer quels sont les services qui peuvent plaire davantage aux parens de la fille; & il les prévient dans toutes les choses qu'il connoît leur être agréables: il continue ainsi à leur donner des marques de son attachement & de son affection, jusqu'à ce que la fille & ses parens, assurés de sa constance, trouvent qu'il en a assez fait pour mériter d'être ré-

compensé. Alors ils disposent entr'eux toutes choses pour la célébration du mariage, sans que cependant le jeune homme dise aucune parole à la personne qu'il recherche, n'osant pas même se rencontrer dans les lieux où elle se trouve, ni lever les yeux pour la regarder en face lorsqu'elle passe. C'est jusqu'à ce point que des Indiens, qu'on appelle sauvages, portent la modestie & la retenue.

On ne doit pas moins estimer leur sobriété & leur obéissance : ils souffrent l'incommodité de la faim avec cette patience qui leur est comme naturelle : ils mangent fort peu, & toujours des choses fort simples, gardent le grand silence & beaucoup de modestie à table. Leur respect & leur obéissance envers leurs Supérieurs ne peuvent aller plus loin : depuis qu'ils se sont soumis au Roi d'Espagne, on ne les a jamais vû résister aux ordres de la Justice, quelques vexations qu'on ait pû leur faire, & quelque excessifs que fussent quelquefois les tributs qu'on les obligeoit de payer. Toujours

ſoumis & dociles, on les trouve également prêts, ou à quitter les montagnes pour ſe réunir en peuplades, ou à ſortir des Villes au premier ordre, pour aller travailler tantôt ſur les montagnes, & tantôt dans les mines.

Qu'on ne penſe pas cependant que ce ſoit faute de génie; les Mexicains, ſur-tout, ne manquent point d'eſprit. Quand ils parlent à leurs Supérieurs, leurs diſcours, dit l'Evêque d'Angelopolis, ſont fort propres & n'ont rien de ſuperflu; leurs raiſons ſont vives & preſſantes. « *Je ne les ai jamais oui parler en colere, ni avec déſordre, pour quelque cauſe ou occaſion que ce pût être : ils ſuivent toujours, ſans s'embarraſſer, le fil de leur diſcours ; & je puis dire qu'en dix ans de tems, je n'ai point vû d'Indien me parler avec quelque trouble, & que je ne me ſuis jamais apperçu d'aucun de ces embarras qui arrivent ſi ordinairement chez d'autres peuples, quand ils ont à parler à des perſonnes à qui ils doivent du reſpect. Les Mexicains, ſans ſe troubler, parlent tous comme des gens qui ſeroient*

accoutumés à traiter les plus grandes affaires.

La vivacité, ainsi que la justesse d'esprit des Indiens, paroît dans leur maniere de plaisanter ou de traiter une affaire sérieuse. D. Jean de Palafox en rapporte quelques exemples. Dans son Eglise *de la peubla de los Angeles*, on avoit fondu une cloche qui se trouva d'un fort mauvais son; le Fondeur en parut étonné; & un Indien lui dit : *ne te fâches pas, pere, de ce qu'elle ne parle pas bien distinctement dès les premieres heures qu'elle a paru au monde; la même chose ne t'est-elle pas arrivée? Un peu de patience, elle parlera bien avec le tems.*

Un autre Indien se trouvant aux jeux des taureaux (à quoi cette nation se plaît beaucoup) un Espagnol qui lui avoit prêté, sous caution, une certaine quantité de bled de Turquie, voyant souvent son débiteur entre les cornes des taureaux, lui faisoit signe qu'il se détournât : *Je vois bien* (lui dit l'Indien) *que tu as peur que le taureau ne me tue; de grace laisse-moi divertir, ne t'ai-je pas donné caution?*

Un autre Indien qui faisoit voyage se rencontra dans un desert avec un Espagnol monté sur un fort mauvais cheval; mais voyant que celui de l'Indien étoit de bon âge & vigoureux, il lui proposa de le troquer contre le sien; ses raisons n'avançant rien, il employa la force des armes contre un homme désarmé; il prit ainsi le cheval de l'Indien, lui mit la selle du sien, le monta & continua son chemin. Le pauvre Indien le suivoit toujours, & lui demandoit de tems en tems son cheval; l'Espagnol lui soutenoit que le cheval qu'il montoit étoit à lui : ils arriverent enfin en un lieu où il y avoit une Justice : sur la plainte de l'Indien, le Juge fit venir l'Espagnol & l'obligea d'amener le cheval : il l'interrogea pourquoi il l'avoit pris à cet Indien. C'est un imposteur, répond hardiment le voleur, ce cheval m'appartient, je l'ai élevé tout jeune. Ils disputerent quelque tems avec la même assurance; & le Juge dit à l'indien, que puisqu'il n'avoit ni témoins ni preuves que cet homme lui eût pris son che-

val, il falloit prendre patience. *Si tu me le permets*, répartit l'Indien, *je prouverai que le cheval est à moi.* En disant cela, il ôte son manteau, en couvre la tête du cheval, & dit au Juge : *commande à cet homme, puisqu'il assure avoir élevé ce cheval, qu'il dise duquel des deux yeux il est borgne.* L'Espagnol, pour ne pas faire connoître son embarras, répondit aussitôt, *du droit :* & l'Indien découvrant la tête du cheval, dit : *il n'est borgne ni du droit ni du gauche.* Le Juge, convaincu par une preuve si ingénieuse & si forte, lui adjugea le cheval.

Peut-on s'imaginer (continue l'Evêque d'Angelopolis) un expédient plus subtil que celui que cet Indien trouva sur le champ ? S'en est-il jamais trouvé aucun qui ait approché de plus près du jugement que Salomon rendit à l'occasion des deux femmes qui reclamoient toutes deux le même enfant ?

La facilité des Indiens à apprendre les arts méchaniques, peut les faire passer pour bons Maîtres dans la plûpart des arts. Ils sont bons

peintres, bons charpentiers, bons architectes, bons musiciens, jouant fort bien de toutes sortes d'instrumens de musique. Aussi ont-ils des livres de musique dans leurs chapelles, & des maîtres de musique dans toutes les Eglises paroissiales ; ce qui ne se trouve guères en Europe que dans les Cathédrales.

Un Indien du pays de Tarasco se rendit à Mexique pour apprendre à faire des orgues, & alla trouver un artisan Espagnol, qui en faisoit profession ; il témoigna qu'il souhaitoit fort d'apprendre, & qu'il lui payeroit ses peines. L'artisan voulut tirer auparavant un écrit de lui : la chose fut différée de cinq ou six jours, à cause d'une affaire qui survint à l'Espagnol : mais l'Indien étant demeuré pendant ce peu de tems chez l'artisan, attentif seulement à lui voir mettre, ôter & toucher ses orgues, il comprit sans peine tout ce qui regarde l'artifice intérieur de cet instrument, & en profita si bien, que lorsqu'il fut question de passer l'écrit avec l'artisan, il lui dit qu'il n'avoit pas besoin d'une plus

grande instruction. De retour à Tarasco il fit des orgues, qui passent pour les meilleures de cette Province : il devint si habile dans cet art, que soit qu'il se servît de divers métaux, ou du bois pour les tuyaux, ses orgues étoient toujours les plus estimées.

Après ces petits détails Don Jean de Palafox ajoute, en adressant toujours la parole au Roi Catholique Philippe IV : l'adresse avec laquelle les Indiens taillent & polissent les pierres précieuses, causera sans doute de l'admiration à Votre Majesté, si elle considere quelques-unes de celles que j'ai apportées de ce pays, & que j'ai eu l'honneur de lui présenter. Ce sont de véritables pierres précieuses de très-riche couleur & de grande vertu, dont ils ont beaucoup de connoissance, aussi bien que des autres choses naturelles, comme des plantes, des racines & des herbes : ils en tirent des remèdes contre diverses infirmités avec des succès singuliers ; & comme ils sont pauvres & ménagers, ils se servent des mêmes pierres pour faire des ra-

ſoirs & des lancettes, & peuvent ſe paſſer des nôtres qui ſont d'acier.

Outre ce qui a été déja dit de la bravoure de ces peuples, continue notre Evêque, rien ne montre mieux quelle eſt leur valeur que l'Hiſtoire des guerres de toutes ces nations d'Indiens, qu'on n'a pû encore dompter, (les Chilois, les Arauques, les Salinas, les Tobos, toujours formidables aux armées Eſpagnoles.)

Si la grande partie des peuples de l'Amérique ſeptentrionale n'avoit point eſſayé ſes forces contre les Eſpagnols, mais en leur faveur, ce n'eſt qu'à la divine Providence, qui vouloit les ſauver par la prédication de l'Evangile, qu'on doit l'attribuer. On n'ignore pas cependant que dans cette difficile expédition, le Indiens combattant contre des Indiens, ne montrerent pas moins de courage & de fermeté, que de zèle, pour une cauſe que le Ciel favoriſoit.

Le vénérable Jean de Palafox termine ſon Mémoire par quelques réflexions qui éclairciſſent les principales difficultés qu'on pourroit faire

contre le portrait des Indiens. Il a souvent loué leur douceur, leur docilité, leur sobriété, leur patience, &c. Je sçai bien, ajoute-t-il, qu'on pourra me dire qu'il se trouve des Indiens brutaux, cruels, avares, superbes, coleres, sensuels & sujets à toutes sortes de vices : à quoi je réponds que je n'ai pas traité dans ce discours du naturel de chaque Indien en particulier, mais que j'ai entendu parler de toute la nation en général; & je puis assurer que généralement les Indiens ont toutes les bonnes qualités que j'ai décrites ci-dessus. Je puis encore avancer deux choses; la premiere, que si entr'eux il y a quelques larrons, ce sont ceux qui n'ont pas toujours été avec des gens de leur nation, mais qui ont fréquenté les Espagnols ou d'autres Européens : car les Indiens ne se portent jamais d'eux-mêmes à ces excès : je puis dire le même des autres vices, auxquels ils ne se laissent aller que très-rarement, si la malice des étrangers, avec qui on les a mêlés, ne les y entraîne. La seconde chose que je ne crains pas d'avan-

cer, eſt ſur le ſujet de ces boiſſons dont ils s'enyvrent. Il ſeroit aiſé de les corriger de ce défaut (la ſource de pluſieurs autres) ſi le tiers de leurs Supérieurs apportoient autant de ſoin pour les en corriger, que tout le reſte en a pour les y engager davantage. Il y a une impoſition ſur ces boiſſons; la table du Juge ſubſiſte par-là, & à meſure que l'avarice du Juge augmente, l'Indien ſe relâche & ſe laiſſe aller à cette débauche.

L'Amérique, qui, après Dieu, doit à votre couronne & à la piété de vos ancêtres, d'avoir été délivrée de l'idolâtrie, ainſi que de l'horrible coutume de manger de la chair humaine, & de pluſieurs autres vices abominables, lui auroit encore celle de ſe voir exempte du reproche d'yvrognerie, ſi les Miniſtres ſubalternes s'appliquoient à en corriger ces peuples : ſi au lieu de ces boiſſons fortes qui troublent & font perdre la raiſon, on leur en donnoit de plus douces, qui ne leur ſeroient pas moins agréables, & qui ne cauſeroient pas les mêmes déſordres.

Mais toujours dans une nature aussi corrompue que l'est celle de l'homme, ce défaut ne leur doit pas faire perdre la protection de Votre Majesté. Cette protection ne peut pas être mieux employée qu'en donnant ordre que l'on exécute toutes les sages loix, qui ont été données pour la conservation & le soulagement de ces pauvres peuples.

» C'est ce que j'ai été obligé de » représenter à Votre Majesté, » comme son vassal très-fidèle, comme » me son Ministre en ces quartiers, » & comme Evêque d'un si grand » nombre de ces peuples : je tâche » de satisfaire par-là aux différentes » obligations dont je suis chargé ; & » si je sollicite votre piété pour la » défense des Indiens, je le fais avec » d'autant plus d'assurance, que je » suis persuadé que je rends en cela » un service agréable à Dieu, & » très-important à Votre Majesté. »

Signé, l'Evêque DE LA PEUBLA DE LOS ANGELES.

Tout ce que l'Evêque d'Angelo-

polis écrivoit en 1652, à la louange ou à la décharge des Indiens, pour leur assurer la protection du Roi Catholique Philippe IV ; le premier de ses illustres prédécesseurs dans le même Siége, l'avoit exposé cent trente ans auparavant, & pour le même motif, à l'Empereur Charles-Quint, ainsi qu'au Vicaire de Jesus-Christ Paul III.

Le Lecteur peut se rappeller ici ce que nous avons dit ailleurs au sujet de Julien Garcés, le premier Evêque qu'on ait vû dans la nouvelle Espagne. Ce Prélat, d'une rare sagesse & d'un zèle très-ardent pour le salut des ames, gouverna l'espace de vingt ans le Diocèse, appellé d'abord de Tlascala, & depuis d'Angelopolis ; & il n'eut jamais ni de plus douce consolation que de voir la docilité, la ferveur & la patience des nouveaux Chrétiens, ni de douleur plus amere que d'être témoin de toutes les vexations que leur faisoient souffrir les Espagnols, contre la volonté connue & les ordres du Roi d'Espagne. Peu contens de leur avoir ravi leurs biens & la

liberté, en les réduisant à une rude servitude, ils ne leur permettoient pas de suspendre les travaux dont ils les accabloient, pour se rendre aux instructions & aux autres exercices de la Religion. Ils faisoient plus : toujours aveuglés par une insatiable cupidité, ils traitoient comme des bêtes, incapables de Sacremens, des gens aussi remplis d'amour & d'estime pour la Religion de Jesus-Christ, que leurs oppresseurs en étoient éloignés dans la pratique. Quel sujet de crainte pour un bon Pasteur !

Si la Providence n'avoit opposé le zèle des Missionnaires, la fermeté des Evêques, la vigilance des Rois Catholiques & de leurs sages Ministres, à l'avarice & à la dureté de quelques Militaires, & souvent de leurs Officiers, il ne faut pas douter qu'on n'eût vu successivement dans tout le pays conquis, tant dans l'Amérique méridionale, que dans la septentrionale, ce qu'on vit bientôt dans la province ou isle *d'Hayti*, nommée depuis *San-Domingo*. La guerre n'y finit point par

la soumission de ces insulaires. Après quelque résistance pour défendre leurs foyers, leur patrie & leur liberté, ils avoient subi le joug & se tenoient en paix ; ils payoient le tribut de leurs sueurs, ne se refusoient point au travail dont ils étoient capables, & tous les jours on en voyoit quelques-uns qui renonçoient à leurs superstitions pour embrasser le Christianisme.

Avec cela les vainqueurs, à la honte de l'humanité, se faisoient encore un malheureux plaisir, non-seulement de les mépriser, de les insulter, mais de les écraser par des travaux excessifs, par la faim & par toutes sortes de mauvais traitemens, jusqu'à ce que la race d'Indiens fût éteinte dans cette isle. Ce fait est connu de tout le monde. Le célèbre Barthelemy de Las-Casas n'est pas le seul qui en ait instruit la postérité. Les destructeurs sentirent enfin le préjudice qu'ils s'étoient fait à eux-mêmes, lorsqu'après plusieurs autres entreprises non-moins criminelles, qui les rendirent toujours plus odieux aux peuples voisins,

ils se trouverent dans la nécessité d'acheter bien chèrement des nègres, pour faire valoir les terres & travailler aux mines.

Le premier Evêque d'Angelopolis n'attendit pas que les choses fussent poussées à cette extrémité dans la nouvelle Espagne, pour porter quelque remède aux maux dont il étoit tous les jours témoin. Les larmes, la priere, le jeûne, ne furent pas les seuls moyens qu'il employa pour attirer les bénédictions du Ciel sur lui-même, & sur les peuples confiés à ses soins. Toujours attentif, vigilant & actif, quoique dans un âge fort avancé, on le voyoit continuellement visiter quelque quartier de son vaste Diocèse, instruire, consoler le cher troupeau, rompre le pain de la parole à tous, tant aux anciens Chrétiens qu'aux nouveaux, & administrer lui-même les Sacremens à ceux qui ne deshonoroient pas le nom Chrétien par une conduite scandaleuse. Ce qu'il recommandoit le plus fortement à tous, soit dans ses prédications ou dans ses entretiens familiers avec les Gou-

verneurs & les Officiers Espagnols, étoit l'amour de la paix & de la justice ; l'observation des loix & la charité envers tous. Il n'oublioit rien pour les rappeller à eux-mêmes, & leur faire comprendre qu'en autorisant la licence des subalternes par leur exemple, ou en ne les réprimant point selon le devoir de leur charge & de leur rang, ils se rendroient criminels devant Dieu, & coupables envers leur Souverain, par la perte de tant de bons sujets qu'ils laisseroient périr en violant toutes les loix du Prince. Sur ce sujet le saint Evêque parloit avec force & sans respect humain, ajoutant les menaces aux plus douces insinuations ; parce qu'il craignoit Dieu, il ne craignoit pas les hommes, lorsqu'il s'agissoit de l'honneur de la Religion & du salut des ames.

Cependant cette éloquence mâle & chrétienne, qui édifioit & touchoit les idolâtres mêmes, jusqu'à leur faire abandonner le culte impie des idoles, ne faisoit guères d'impression sur des Chrétiens dominés par la cupidité : il n'est point dit

que ni la tendresse, ni toute la sollicitude de l'Evêque ait procuré quelque soulagement, quelque relâche aux pauvres Indiens persécutés & opprimés. Ce fut cette considération qui porta le zèlé Prélat à solliciter vivement les deux Puissances en faveur de son peuple. Il prit la plume, moins pour représenter tous les excès des persécuteurs, que pour faire l'apologie des innocens toujours persécutés.

Cet écrit fut également bien reçu à Rome & à Madrid. Le Souverain Pontife Paul III, rendit un decret apostolique en faveur des nouveaux Chrétiens, & cette Bulle fut adressée à toute l'Eglise. L'Empereur Charles-Quint, de son côté, renouvella ses propres loix pour la liberté des Indiens, & prit de nouvelles précautions pour empêcher (s'il étoit possible) que la loi ne fût encore éludée ou négligée au préjudice de la Couronne, & pour la perte d'une multitude de peuples, dont les mœurs faisoient honneur à la Religion chrétienne qu'ils venoient d'embrasser, ou qu'ils embrassoient tous les jours.

On ne peut guères douter que le vénérable Don Jean de Palafox n'eût vu le Mémoire dont nous parlons, lorſqu'il écrivoit le ſien dans le ſiècle ſuivant, & pour les mêmes fins. Il eſt du moins certain que les principaux traits, & quelquefois les expreſſions ſont les mêmes dans l'un & l'autre Mémoire ; c'eſt le même eſprit de charité & de ſincérité qui les a dictés ; & il ſeroit difficile de juger quel des deux Prélats paroît mieux inſtruit des uſages & du vrai caractère des Indiens, ou plus zèlé pour leur défenſe, ou plus attendri ſur les maux de tout genre, dont on ne ceſſoit de mettre leur patience à l'épreuve, tant dans le ſeizieme que dans le dix-ſeptieme ſiècle.

Le premier n'avoit pas ſeulement inſtruit, nourri & conſolé ſon troupeau ; on peut dire qu'il l'avoit formé, & que durant ſes vingt années d'Epiſcopat, il n'avoit ceſſé de le fortifier, de le perfectionner, de le faire toujours croître en vertu & en nombre, par la converſion d'une multitude de gentils qu'il ſoumit au joug de Jeſus-Chriſt, en les reti-

rant des horreurs du paganiſme ; tout ſon travail ne tendoit qu'à cela ; toutes ſes attentions étoient conſacrées & comme bornées à ce grand objet.

Le ſecond Prélat, chargé de pluſieurs grands emplois & dignités dans toute l'étendue de la nouvelle Eſpagne, avoit eu plus de moyens & plus d'occaſions de bien connoître le fort & le foible, les bonnes & les mauvaiſes qualités des Américains en général ; mais ſa qualité d'Evêque d'Angelopolis le rendant particuliérement attentif à tout ce qui concernoit ce grand peuple, qu'il portoit toujours dans ſon cœur, il ne pouvoit ignorer, ni ce qu'il ſouffroit, ni les frivoles prétextes de ceux qui le faiſoient ſouffrir. Ajoutons que la longue & dure perſécution que les ennemis de tout bien ne craignirent pas d'exciter contre le Paſteur, tomba auſſi ſur le troupeau, qui par cela même ne pouvoit manquer de devenir toujours plus cher & plus précieux à ſon ſaint Evêque.

OUVRAGES du vénérable Serviteur de Dieu Don Jean de Palafox.

Quelque multipliées que fussent les occupations de Jean de Palafox, depuis le jour qu'il fut chargé par la Providence de la conduite des ames dans le grand Diocèse d'Angelopolis, il n'a pas laissé d'écrire un nombre considérable d'ouvrages qui sont & qui seront pour la postérité autant de monumens de sa rare érudition, de sa piété & de son zèle pour la Religion.

Ceux qui voudront donner une juste étendue à l'Histoire de ce grand & sçavant Prélat, trouveront dans ses propres écrits une riche matiere, pour faire bien connoître les qualités de son esprit & de son cœur, & l'usage qu'il sçut faire de tous ses momens, pour les faire servir à la gloire de Dieu, à l'édification de l'Eglise & à l'instruction, tant des Pasteurs que des simples fidèles (1).

(1) Voyez *Decretum Oxomen : Beatif. & Canonizat. vener. Servi Dei D. J. de Palafox Romæ, &c.*

Nous ſortirions des bornes d'un abrégé, ſi nous entreprenions de parler de chacun de ces écrits. Il doit nous ſuffire de remarquer ici que tous les ouvrages de notre Auteur qui ſe trouvent aujourd'hui imprimés, rempliſſent pluſieurs gros volumes, & que chaque volume eſt diviſé en pluſieurs livres ou pluſieurs traités; traités théologiques, moraux, hiſtoriques, &c.

On y trouve des ſoliloques, à l'imitation de ceux de Saint Auguſtin, *les ſoupirs d'un Paſteur abſent*, & des regles de conduite pour tous les Etats, avec des réponſes à un grand nombre de queſtions, ſur leſquelles l'Auteur avoit été conſulté. Ces réponſes toujours ſages & ſolides, parce qu'elles ſont toujours conformes aux maximes de l'Evangile, inſtruiſent également les Supérieurs & les Inférieurs, les Eccléſiaſtiques, les Religieux, Les Laïques; en un mot toutes les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe qui veulent vivre ſelon l'eſprit du chriſtianiſme. La lumiere & l'onction ne peuvent que faire goûter ces ſortes

d'inſtructions, qui ſont encore accompagnées de pluſieurs beaux exemples dignes d'être propoſés à l'imitation de tous les Fidèles.

On lira toujours avec plaiſir & avec fruit les Lettres paſtorales qu'on nous a conſervées, & qui ne reſpirent toutes que la charité d'un pere & d'un véritable Paſteur. Nous avons remarqué en ſon lieu, que durant le feu de la plus vive perſécution, après que le ſaint Evêque d'Angelopolis ſe fut retiré ſur les montagnes, enfermé avec ſon Confeſſeur & un Sécretaire pendant quatre mois dans une pauvre cabane, parmi les viperes & les ſcorpions, ſans autre Livre que ſon Bréviaire, & un Crucifix, le zèlé Prélat ne laiſſoit pas d'écrire de-là à ſes Curés & à ſes Diocéſains, pour les inſtruire, les conſoler & les ſoutenir. L'Auteur du Theâtre Eccléſiaſtique des Indes a fait mention de quelques-unes de ces Lettres épiſcopales, & a marqué le texte de l'Ecriture Sainte, qui ſe trouve à la tête de chacune.

The. Eccl. t. 1. p. 100.

La premiere, qui regarde tous les

Prêtres du Diocèse, est spécialement adressée à la Congrégation de Saint Pierre, c'est-à-dire au Séminaire ou Collége, que le même Prélat avoit fondé dans sa Ville épiscopale, selon l'esprit du Saint Concile de Trente. La lettre commence par ces paroles du Pseaume 131 : *Sacerdotes tui induantur justitiam*, &c.

Celle qui concerne les Diacres, les Soudiacres, & tous les autres Clercs, est une explication ou une excellente paraphrase de ces paroles de Saint Paul, dans son épitre aux Hébreux : » que le Dieu de paix, » qui a ressuscité d'entre les morts » Jesus-Christ Notre-Seigneur, qui, » par le sang du testament éternel, » est devenu le grand Pasteur des » brebis, vous rende disposés à tou- » te bonne œuvre : *Deus autem pa- » cis . . . . . . aptet vos in omni bono.* »

Ad Hebr. c. 13. v. 20. 21.

Les vierges chrétiennes, consacrées à Jesus-Christ par des vœux, & fidèles à leurs engagemens tant qu'elles suivent l'époux, en travaillant à leur propre perfection, dans les exercices de l'humilité, de la priere & de la mortification des sens, loin

loin du tumulte du monde, méritent les premieres attentions d'un ſaint Evêque, qui les conſidere avec raiſon comme la portion choiſie de ſon troupeau. Celles d'Angelopolis s'étoient heureuſement conſervées ſur ce pied ; & l'illuſtre Prélat qui ne les avoit jamais perdues de vue durant la paix, ne put les oublier, lorſque la perſécution le força de s'en éloigner. Cela paroît dans la lettre vraiment paſtorale qu'il leur écrivit de ſa retraite, ſur ces paroles du Pſeaume 44 : *Audi filia, & vide, & inclina aurem tuam.*

Une quatrieme lettre ſur ce verſet du Pſeaume 33 : *Venite filii, audite me, timorem Domini docebo vos, &c.* peut être conſidérée comme le précis des devoirs de la vie chrétienne, & regarde tous les Fidèles, dans quelqu'état & de quelque condition qu'ils ſoient.

Suit une exhortation à la vie ſpirituelle, pour les ames dévotes : le texte eſt pris de ces paroles de Jeſus-Chriſt à ſes diſciples : » ſoyez donc, » vous autres, parfaits, comme vo- Math. 5. v. 48.
» tre Pere céleſte eſt parfait : *Eſtote*

» *ergo vos perfecti, sicut & Pater vester*
» *cœlestis perfectus est.* »

On ne doit point confondre cette exhortation avec un petit traité intitulé *le chemin de la perfection.* Cet excellent traité se trouve dans le huitieme volume des ouvrages de notre Auteur, imprimé à Madrid en 1671, à la suite de plusieurs lettres écrites à divers particuliers, entr'autres à une Dame chrétienne nommée Anne de Ligne, Marquise de Guadaleste.

On trouve encore dans le même volume les lettres les plus importantes, qu'une longue persécution mit notre Prélat dans la nécessité d'écrire, tant au Souverain Pontife Innocent X, qu'au Roi Catholique Philippe IV, & au Pere de Rada, Provincial des Jésuites. Ces dernieres pieces, qui font une grande partie de l'Histoire du vénérable Serviteur de Dieu, ont été déja rapportées dans ce Livre, ou en entier, ou par extraits.

Il n'est point douteux aujourd'hui que tous les ouvrages attribués au Serviteur de Dieu, & renfermés

d'abord dans huit gros volumes, dont le premier fut imprimé à Madrid l'an 1659, & le huitieme en 1671, ne ſoient tous ſortis de la plume du vénérable Don Jean de Palafox. Ce n'eſt pas tout : nous avons encore la conſolation de pouvoir ajouter, d'après les Cenſeurs Romains, que tous les écrits du ſçavant Prélat, tant ceux qui ont paru imprimés, que les autres qui ont été trouvés encore en manuſcrit, ayant été lus & ſouvent examinés avec la plus grande attention par de ſçavans Cardinaux & d'autres habiles Théologiens commis pour cela par le Saint Siége, ont été unanimement jugés purs & orthodoxes, ſans aucun mêlange d'erreur, ni de nouveauté.

En 1694, trente-cinq ans depuis la mort de l'Evêque d'Oſma, le Pape Innocent XII voulant répondre aux vœux de pluſieurs Souverains, & des peuples fidèles, ordonna les informations juridiques pour procéder à la Beatification & Canonization de cet ami de Dieu : &, conformément au Decret d'Urbain VIII,

on commença par l'examen de tous ſes ouvrages. Cet examen continué, ou ſouvent repris, particuliérement ſous les Pontificats de Benoît XIII & de Benoît XIV, a long-tems occupé un grand nombre de Réviſeurs qui ſe ſuccédoient, & les Cardinaux les plus diſtingués par leurs talens & leurs lumieres.

Tous les ſuffrages ſe trouvant toujours réunis, toujours favorables, le Promoteur de la Foi oui, la ſacrée Congrégation a enfin declaré de nos jours, que ſous le bon plaiſir de Sa Sainteté, *on pouvoit aller plus avant ;* c'eſt-à-dire qu'on pouvoit paſſer à l'examen des vertus héroïques & des miracles. Cette déclaration eſt du 9 Décembre 1760, ſous le Pontificat de Clément XIII.

Quæ quidem opera, ac manuſcripta per Theologos à cl. me. Cardinalibus Caſanate & Porzia olim cauſæ ponentibus in Reviſores electos ; ac nuperrime per novos Theologos, in Reviſores, ab Eminentiſſimo Cardinali Paſſioneo hodierno ponente deputatos diligentiſſime reviſa atque examinata fuerunt ;

cumque à prædicto Eminentissimo ponente in sac. Rituum Congregatione habita sub infrascripta die omnium dictorum Revisorum fuerit relata Sententia, nimirum in prædictis operibus juxta supra laudatum Decretum Urbani VIII. nihil reperiri contra fidem, vel bonos mores, neque contineri doctrinam aliquam novam & peregrinam, atque à communi sensu Ecclesiæ & consuetudine alienam; ipsa sacra Congregatio omnibus maturè perpensis, ac audito R. P. D. fidei Promotore unanimi Eminentissimorum suffragantium sensu rescribendum censuit : posse procedi ad ulteriora, reservato jure Promotori fidei opponendi sui loco & tempore, si sanctissimo Domino nostro placuerit. Die 9 Décembris 1760.

Factâque deinde per me Secretarium de prædictis eidem sanctissimo Domino nostro relatione, Sanctitas sua benignè annuit. Die 16, ejusdem mensis & anni 1760.

D. F. Card. TAMBURINUS,
Præfectus.

On sçait que du vivant même du Serviteur de Dieu, & après son

heureux décès, le Ciel a ſouvent rendu témoignage à Sa Sainteté par des miracles, tant dans l'Amérique qu'en Eſpagne, & dans la Ville même de Rome, preſque ſous les yeux du Souverain Pontife regnant : mais nous ne devons point prévenir l'examen & le jugement du Saint Siege.

On peut bien appliquer à cet ami de Dieu ce que le Prophete a dit de l'homme juſte : *In memoria æterna*
Ps. 111. v. 6. *erit juſtus, ab auditione mala non timebit.*



LIVRE QUATRIEME.

NOUS pouvons commencer ce dernier Livre de l'Hiſtoire du Mexique par celle d'un célèbre Perſonnage, Mexicain de naiſſance, quoique Eſpagnol d'origine. Après que les armes de Caſtille, ſous la conduite de Fernand Cortez, & avec le ſecours des Indiens, ſes alliés, eurent conquis le riche Royaume du Mexique, on vit pluſieurs familles très-diſtinguées dans les anciens Etats du Roi Catholique, ſortir de leur patrie & paſſer les mers, pour aller s'établir dans un pays fertile, où elles acquirent en peu de tems de beaux domaines, & où les Grands même d'Eſpagne ne dédaignerent pas de faire leur ſéjour.

I. D. Antoine de Monroy. Sa naiſſance.

Les illuſtres ancêtres d'Antoine de Monroy ne furent pas de ce nombre : on peut dire d'eux qu'ils ne s'établirent pas dans un Empire déja conquis, mais qu'ils en furent eux-mêmes les conquérans : c'eſt ce

II. Ses ancêtres, conquérans du Mexique.

que nous apprend le plus connu & le plus eſtimé entre tous les Hiſtoriens qui ont parlé de cette importante conquête. Don Antoine de Solis, pour nous faire connoître la naiſſance & les qualités de ſon héros, s'explique en ce peu de paroles : *Fernand Cortez naquit à Medellin, Ville de l'Eſtramadoure, de Martin Cortez de Monroy, & de Catherine Pizarre Altamirano ; & ces deux noms illuſtres marquent aſſez la nobleſſe de ſon extraction.*

Hiſt. de la conq. du Mexique, l. I. c. 9. p. 57.

III. Zèle de la Religion.

On ne connoît point d'Ecrivain qui ait parlé autrement que Solis de l'ancienne nobleſſe du conquérant. On fait encore juſtice au vrai mérite de Fernand Cortez, quand on reconnoît que ſes grands talens militaires furent toujours relevés par un zèle très-ardent pour la Religion; & il faut ajouter que ce même zèle pour la propagation de la Foi dans ces vaſtes régions, alors remplies d'idoles & d'idolâtres, a paſſé dans ſes deſcendans, qui, de ſiècle en ſiècle, ſe ſont diſtingués dans la nouvelle Eſpagne. L'Hiſtoire nous en fournit bien des preuves & des

exemples. Nous n'en rapporterons que deux.

IV. Etat de la Province de Veragua sous le gouvernement

Don Jean Cortez de Monroy, petit-fils du conquérant, & Gouverneur général de la Province de Veragua, dans le dix-ſeptieme ſiècle, en prenant ſous ſa protection les Indiens nouvellement convertis à la Foi, contre la tyrannie de leurs oppreſſeurs, favoriſa toujours la Miſſion & les Miſſionnaires, & rétablit heureuſement la paix dans ces Colonies, que ſon prédéceſſeur Laurent de Salto avoit horriblement troublées & preſqu'anéanties.

V. De D. Laurent de Salto.

La cupidité & le caprice de cet homme avare & emporté, n'avoient pas été moins funeſtes aux anciens Chrétiens, qu'à ceux qui venoient d'embraſſer le Chriſtianiſme. La vaſte Province de Veragua ſe trouvoit ſi dépeuplée en 1625, qu'un pays très-étendu dont le fonds auroit pû fournir abondamment le néceſſaire à pluſieurs peuples, ne pouvoit entretenir quelques petites Colonies Eſpagnoles, faute de cultivateurs, tandis qu'une multitude de ſauvages, toujours errans ſur les

montagnes de Guaymi, donnoient bien de l'exercice au zèle d'un saint Missionnaire, obligé de courir après eux de rocher en rocher, pour leur porter les lumieres de l'Evangile. La divine Providence bénissant la charité & les travaux de son Ministre, il avoit déja réussi, non-seulement à faire un nombre de Chrétiens sur ces affreuses montagnes, mais aussi à déterminer ses Néophytes à se rassembler en peuplades dans les plaines de Veragua, selon les vœux du Roi Catholique & les desirs des Colonies Espagnoles.

VI. Travaux d'un S. Missionnaire également utiles à un peuple sauvage & à la province de Veragua.

Cette transmigration depuis longtems desirée par la Cour de Castille, étoit d'une égale importance pour les sauvages & pour les Espagnols établis à Veragua : ceux-ci y trouvoient l'avantage de se fortifier & de s'enrichir, en faisant valoir leurs terres ; & ceux-là une fois réunis, avoient toute la facilité de se policer & de s'instruire à fonds de la sainte Religion qu'ils venoient d'embrasser, outre la consolation de pouvoir se procurer tous les secours spirituels dans la maladie & à la mort.

Cette bonne œuvre cependant fut bientôt troublée & presque détruite par la bizarrerie ou l'inconstance du Capitaine général Don Laurent de Salto, qui gouvernoit alors cette Province.

VII. Caprice du Gouverneur, qui détruit ce qu'il devoit favoriser.

Ce Gouverneur, suivant d'abord les ordres du Roi Catholique, avoit fait les plus belles promesses, tant aux sauvages descendus dans les plaines, qu'à leur Missionnaire, le Pere Adrien de Saint-Thomas, qui les y avoit conduits à la demande de l'Audience Royale de Panama. Mais bientôt après, à l'insçu de Sa Majesté & contre ses intentions connues, le même Gouverneur changea de langage & de conduite. Il venoit de promettre aux Indiens la liberté & le choix du terrein qu'ils voudroient se charger de défricher à leur profit : mais quand il fallut mettre la main à l'œuvre, le Gouverneur ne se souvint plus de ses promesses : peu content de resserrer les nouveaux Colons dans quelques petits coins, les plus secs & les plus stériles, il leur déclara nettement qu'ils seroient toujours esclaves,

aſſujettis au ſervice perſonnel envers les Eſpagnols, qu'il appelloit leurs vainqueurs & leurs maîtres, quoiqu'il fût notoire qu'une armée Eſpagnole n'avoit jamais oſé tenter cette difficile conquête, que la ſeule ſituation du pays rendoit impoſſible.

VIII. Sageſſe & fermeté du Miſſionnaire.

Une maniere d'agir ſi injuſte & ſi révoltante auroit porté les ſauvages à reprendre ſans délai le chemin de leurs montagnes, où des troupes reglées n'étoient point en état de les pourſuivre. Mais le zèlé Miſſionnaire, quoique auſſi ſurpris & mortifié de ce changement que ſes bons Néophytes, eut aſſez d'aſcendant ſur leur eſprit pour les retenir & les raſſurer, par l'eſpérance que les écarts du Gouverneur ſeroient bientôt corrigés par l'autorité de l'Audience de Panama, & par les ordres ſupérieurs du Roi Catholique. Il fit ſes diligences, & on eut le plaiſir de voir l'accompliſſement de ſa promeſſe, en moins de tems qu'on n'eût oſé l'eſpérer.

IX. Ce Gouverneur eſt rap-

Le Préſident de Panama ayant appris ce qui venoit de ſe paſſer à

Veragua, par le rapport des Indiens que le Miſſionnaire lui avoit envoyés, écrivit d'abord au Gouverneur de faire ceſſer le ſcandale, lui défendant de rien changer dans ce qui avoit été reglé & promis à ceux qui étoient venus de Guaymi : & au moment que la Cour de Caſtille fût inſtruite du procédé de ce Gouverneur, elle lui ôta le gouvernement de la Province, pour le confier à Don Jean Cortez de Monroy, auſſi avantageuſement connu par ſa probité & ſa douceur, que par le zèle de la Religion. Dès ſon arrivée ſur les lieux, les choſes y changerent de face ; la paix, la tranquillité publique & la confiance ſuccéderent aux troubles qui allarmoient les deux nations, & qui avoient déja porté la confuſion dans toutes les familles.

pellé, & D. Jean Cortez de Monroy eſt mis à ſa place.

X. Ce qu'il fait pour la propagation de la Foi & la tranquillité de la Province.

Autant le Gouverneur précédent avoit paru contraire aux intérêts des Indiens & indifférent pour les progrès de la Foi, autant ſon ſucceſſeur montra d'application & de zèle à favoriſer l'un & l'autre. La gloire de Dieu, le ſalut des ames &

le ſervice de ſon Souverain, étoient les motifs qui lui faiſoient ſouhaiter de voir enfin tout le peuple de Guaymi réuni dans le même bercail, travaillant ſous les mêmes loix, & de concert avec les Eſpagnols, pour l'avantage commun d'une grande Province.

XI. Nouvelle colonie dont le Miſſionnaire enrichit cette Province.

Le Pere Adrien, qui depuis pluſieurs années prêchoit ces ſauvages avec des fatigues incroyables, voyant les deſirs d'un Militaire ſi conformes à ceux dont il ſe ſentoit preſſé, conçut de nouvelles eſpérances que Dieu acheveroit l'œuvre qu'il lui avoit plû de commencer par ſon Miniſtère. Il reprit donc le chemin de ces montagnes; & dans le court eſpace de ſix ou ſept ſemaines, il raſſembla quatre cens Indiens, les uns déja baptiſés, les autres encore idolâtres, mais tous pleins de bonne volonté, puiſque tous s'offrirent de plein gré à le ſuivre, pour partager le travail avec leurs freres & reprendre les inſtructions, afin d'être reçus dans le ſein de l'Egliſe; pluſieurs autres ſauvages, que la maladie ou la défiance avoient juſ-

qu'alors arrêtés dans leurs anciennes habitations, s'étant joints à ces quatre cens, ils arriverent ensemble dans la Capitale de Veragua le 6 de Janvier 1627.

XII. Attention du zèle Gouverneur,

La réception que les Officiers du Roi, les Magistrats & tous les Citoyens de la Capitale s'empresserent de faire à cette seconde Colonie d'Indiens, ne fut pas moins gracieuse que celle qu'on avoit faite à la premiere deux ans auparavant. On peut dire, dans un sens, qu'elle fut plus générale & plus sincere, comme le caractère & les sentimens du nouveau Gouverneur étoient autres que ceux de son Prédécesseur. Le même jour Cortez de Monroy prit possession au nom du Roi Catholique de cette nouvelle Colonie, qu'il appella *le peuple de S. Laurent des Roys*. Avant que de congédier l'Assemblée générale, il publia de nouveau & confirma tous les privileges qui avoient été promis aux Indiens déja établis, ou à établir dans la plaine, déclarant que l'intention de Sa Majesté étoit qu'ils jouissent sans contradiction & à per-

pétuité, de toutes les graces & faveurs dont jouissoient les sujets naturels du Roi Catholique dans tous ses Etats.

XIII. En faveur des nouveaux Colons.

Pour ajouter les effets aux promesses, le sage Gouverneur mit d'abord ces nouveaux Colons en possession du terrein qu'ils avoient eux-mêmes choisis, & s'arrêta encore quelque tems avec eux, les encourageant par sa présence & par ses bienfaits, à persévérer dans le service de Dieu, & dans la fidélité à leur Souverain. Le contentement étoit égal de part & d'autre, & l'état où se trouvoit alors cette nouvelle Chrétienté ne pouvoit être plus gracieux, à tous égards. Jamais des sauvages, tels qu'étoient ceux de Guaymi, n'auroient pû, je ne dis pas espérer, mais seulement se représenter une situation aussi heureuse que celle dont la Providence les faisoit jouir dans ce nouveau climat. La paix, le repos, l'union des cœurs, faisoient qu'on y goûtoit avec un nouveau plaisir, celui qui se peut trouver dans l'abondance de toutes les choses nécessaires à la vie de l'homme.

XIV. Leur piété édifiante,

L'Evangile avoit déja fait connoître à ces nouveaux Chrétiens la main bienfaiſante qui ſembloit leur prodiguer ſes faveurs : auſſi les vit-on d'abord moins empreſſés à ſe bâtir des maiſons commodes pour loger leurs familles, qu'à élever des Egliſes, à les orner & à les enrichir de tout ce qui pouvoit ſervir à la décence & à la majeſté du culte divin. On ne les diſtinguoit guère des anciens Chrétiens que par la piété, la modeſtie, par la ferveur toujours ſoutenue dans toutes les pratiques chrétiennes, ainſi que par le recueillement & le ſilence qui regnoit dans leurs nombreuſes aſſemblées tous les jours de Fête.

XV. Bientôt après troublée de nouveau par le Succeſſeur de Cortez.

Si cette nouvelle Chrétienté, non-moins édifiante qu'avantageuſe, en tous ſens, à la Province de Veragua, ſe trouva quelque tems après dans de nouveaux troubles, on ne put jamais imputer ces troubles ni aux Colonies Eſpagnoles, ni aux Indiens, toujours fidèles, dociles & laborieux : l'origine de tout le mal fut, encore une fois, la cupidité ou l'incapacité d'un nouveau Gouver-

neur qui ſuccéda à Cortez de Monroy, ſans le remplacer, parce qu'il n'avoit ni les mêmes talens, ni le même déſintéreſſement.

XVI.
D. Ant. de Monroy marche ſur les traces de ſes ancêtres.

Don Antoine de Monroy marcha conſtamment ſur les traces de ſes ancêtres. Sans hériter de leurs grands biens, il hérita de toutes leurs vertus, & ne rendit pas de moindres ſervices à l'Egliſe de l'Amérique. On peut dire qu'il contribua plus qu'aucun autre à la propagation de la Foi dans la nouvelle Eſpagne, parce que ce fut à ce noble objet qu'il ſe conſacra tout entier, dès ſa premiere jeuneſſe.

XVII.
Ses qualités d'eſprit & de cœur; ſon éducation; ſa vocation à l'Etat Religieux.

Il nâquit dans la Capitale du Mexique au mois de Septembre 1633. L'éducation également noble & chrétienne qu'il reçut de ſes parens & de ſes maîtres, fit qu'il ne contracta rien ni des vices, ni de l'humeur rude & demi-ſauvage des naturels du pays : on loue au contraire la douceur de ſon naturel, ſes manieres toujours polies & affables, & les qualités de ſon eſprit aiſé, vif, ſolide, judicieux. Sans lui permettre de négliger aucun des exer-

cices ordinaires à la jeune Nobleſſe, on l'appliqua de bonne heure à l'étude des lettres ; & il y avoit fait des progrès conſidérables, lorſque portant ſes vues plus loin que ceux qui ne cherchoient leur félicité que dans les richeſſes de la terre, il réſolut de ſe mettre à la la ſuite de Jeſus-Chriſt, par la profeſſion de la pauvreté évangélique, & de préférer le bonheur de l'Eternité à tout ce que l'éclat de ſa maiſon pouvoit lui faire eſpérer d'honneurs & de dignités dans le ſiècle. Ses parens ne mirent point d'obſtacle à ſes pieux deſſeins, & il reçut l'habit de Saint Dominique dans le lieu même de ſa naiſſance.

XVIII. Ses progrès dans la vertu : ſes talens utiles aux deux nations.

Fidèle à la grace de ſa vocation, le nouveau diſciple de Jeſus-Chriſt alla toujours de vertu en vertu : l'union qu'il ſçut faire de la ſainteté avec l'étude, le mit en état de ſe rendre utile à ſa Patrie, à ſon Ordre, & à un grand nombre de peuples. Egalement agréable aux Eſpagnols & aux Américains, il prêcha avec fruit aux uns & aux autres les vérités du ſalut : il parut d'autant

plus propre à faire cesser l'ancienne antipathie qui se conservoit toujours entre les deux nations, qu'il prenoit un égal intérêt à la gloire & au salut de toutes les deux. Dans cette persuasion les Indiens & les Castillans l'écoutoient avec le même plaisir & la même confiance : ils ne refusoient pas de s'en tenir à sa décision pour terminer leurs querelles particulieres : le Gouverneur général, le Viceroi, prévenu de son mérite, donnoit encore du crédit à son ministère, par sa facilité à accorder tout ce qu'il demandoit en faveur des anciens Mexicains, contre les vexations & la violence de leurs oppresseurs.

XIX. Fruit de ses prédications. Le zèlé Religieux sçut profiter de ces avantages, pour appeller à la Foi & faire entrer dans le sein de l'Eglise un grand nombre de gentils, qui s'étoient opiniâtrés jusqu'alors à fermer les yeux à la lumiere de l'Evangile. Ce n'est pas seulement dans la Capitale, mais aussi dans différentes Provinces qu'on le vit prêcher avec applaudissement & faire des conversions. Pendant qu'il enga-

geoit les uns à renoncer au culte impie des idoles, pour se soumettre au joug de Jesus-Christ, il travailloit avec le même zèle à retirer les autres du vice & à regler leurs mœurs.

XX. Et de ses leçons dans l'université de Mexico.

Ce ne fut pas sans peine qu'il se vit obligé d'interrompre ces saintes & utiles fonctions pour remplir celle de Professeur. Chargé d'abord de faire des leçons de Philosophie & de Théologie aux jeunes Religieux, il fut nommé depuis Recteur du College, appellé *de Porta Cœli*; & ayant pris le bonnet de Docteur, il remplit la premiere Chaire de Théologie dans l'Université de Mexico (1).

XXI. Suite de ses différens emplois.

Le zèle du salut des ames, & l'attrait particulier d'Antoine de Mon-

---

(1) *F. Antonius de Monroy origine Hispanus, patre ex illustri comitum de Monroy Hispaniæ magnatum stirpe tum Mexici agente natus, adolescens ordini nomen dedit Mexici, ubi exactis studiis quas exceperat Philosophicas & Theologicas suis sodalibus jussus est tradere disciplinas. Pluribus annis sacram Doctrinam in Gymnasio Mexicano primarius Professor interpretatus est, unde & Magisterii apices reportavit.* Echard. t. 2, p. 668.

roy, le portoit toujours à desirer de se voir libre de toute autre occupation, pour reprendre le cours de sa Mission; & c'est ce qui ne lui fut plus accordé : parce que ses talens le rendoient propre à tout & qu'il aimoit à obéir, on continua toujours de le charger de nouveaux emplois. Dans le tems qu'il professoit encore publiquement dans une célèbre Université, il fut nommé Qualificateur du Saint Office; & la même Communauté qui avoit reçu autrefois ses vœux, l'élut pour son Supérieur. Ces différens emplois demandoient dans celui qui en étoit chargé, autant de vigilance & de piété, que de prudence & de zèle pour le maintien de la régularité & la conservation du sacré dépôt. Le Serviteur de Dieu ne manquoit d'aucune de ces qualités; aussi remplit-il tous ses devoirs d'une maniere, qui, en augmentant toujours sa réputation, le fit passer successivement par toutes les charges qu'un Religieux de mérite puisse remplir.

XXII. Il est élu Supérieur gé-

En 1676, Antoine de Monroy, âgé alors de quarante-trois ans, fut

député à Rome par sa Province, en qualité de Définiteur & de Procureur général. Il arriva dans cette Capitale du monde chrétien, dans le tems que Thomas de Rocaberty, déja nommé Archevêque de Valence en Espagne, alloit remettre le gouvernement de tout l'Ordre de Saint Dominique à celui qui seroit élu par le Chapitre général, convoqué à Rome pour le mois de Juin 1677. En partant de l'Amérique, Monroy ne comptoit pas de faire un long séjour en Europe; & les Provinciaux ou Définiteurs de différentes nations, de qui il n'étoit pas même connu, n'avoient formé aucun dessein sur sa personne : cependant la Providence vouloit se servir de leurs suffrages pour le mettre à leur tête. Peu de jours avant l'Assemblée aucun des Electeurs ne pensoit à lui; & lorsqu'ils eurent reconnu ses talens, son mérite, sa réputation, il n'y en eut aucun qui ne le jugeât digne de la place qu'on devoit remplir. La Ville de Rome & toutes les Provinces de l'Ordre de Saint Dominique, furent également

néral de tout l'Ordre de S. Dominique.

ſurpriſes de cette Election, qui avoit été fort pacifique & preſqu'unanime. Le Général élu, plus étonné lui-même que tous les autres, adora en tremblant les deſſeins de Dieu, & ne penſa dès-lors qu'à remplir dignement le poſte qu'il n'avoit ni attendu ni deſiré.

XXIII. Sageſſe & douceur de ſon gouvernement

La ſageſſe & la douceur de ſon gouvernement furent la preuve moins équivoque qu'on ne s'étoit point trompé dans le choix, & que l'eſprit de Dieu y avoit préſidé. Monroy marcha ſur les traces de ſes plus illuſtres Prédéceſſeurs, dont il ſe fit un devoir d'imiter la vigilance, le zèle, la fermeté, tous les beaux exemples, l'amour & la pratique de la régularité religieuſe. Plein de ſollicitude pour le maintien des regles, des études & des Miſſions, il ne négligea rien pour faire reprendre à ſon Ordre ſa premiere beauté, afin de le rendre toujours plus utile à l'Egliſe, principalement pour la converſion des gentils à la Foi.

XXIV. Ardeur de ſon zèle pour

Si dans tout le reſte il ne parut point inférieur à pluſieurs, ſur cet article

article il égala ou ſupaſſa même les plus zélés, quoique depuis plus d'un ſiècle tous ſe fuſſent portés avec ardeur à favoriſer la prédication de l'Evangile parmi les infidèles de l'une & l'autre Amérique. Le nouveau Général ſe croyoit d'autant plus obligé de travailler à ce grand ouvrage, qu'il avoit une connoiſſance particuliere, & de ces vaſtes régions où la Croix de Jeſus-Chriſt n'avoit pas été encore arborée, & de l'aveuglement extrême de ces peuples barbares, accoutumés à ſe ſouiller par les abominables ſacrifices qu'ils offroient tous les jours aux démons.

la converſion des Indiens.

XXV.
Ce qui étoit déja fait, & ce qui reſtoit à faire dans les vaſtes contrées de l'une & de l'autre Amerique.

Nous avons vu qu'avant la fin du ſeizieme ſiècle, le Chriſtianiſme avoit déja fait de grands progrès dans quelques Province du Mexique, les plus voiſines de la Capitale, ainſi que dans toute la Province de Guatimala; mais dans les terres les plus éloignées des côtes de la mer, dans la plus grande partie du Chili, ſur les montagnes & au-delà des montagnes de la Cordillere, dans toutes ces contrées où les Mi-

niſtres de la parole avoient rarement pénétré, & toujours avec autant de périls que de fatigues, le démon s'y faiſoit encore adorer par ces peuples ſauvages & ſuperſtitieux, toujours prêts à égorger les Miſſionnaires pour la défenſe de leurs idoles & de leurs ſacrileges autels.

XXVI. Aveuglement de divers peuples encore idolâtres,

Le zèle ardent de notre Général ne lui permettoit pas d'oublier ce grand nombre de peuples, encore aſſis dans l'ombre de la mort, toujours livrés aux illuſions de ſatan & à la corruption de leur propre cœur. Perſonne, peut-être, ne connoiſſoit mieux que lui la difficulté d'attirer ces barbares à la Foi, puiſqu'un Européen ne pouvoit s'hazarder d'avancer ſur leurs terres, ſans être expoſé à une mort cruelle. Mais il ſçavoit auſſi que tout eſt poſſible à la charité, lorſqu'il plaît au Tout-Puiſſant d'écouter les ferventes prieres de ſes ſerviteurs, & d'ouvrir une porte à la prédication de ſon Evangile. Il n'ignoroit point ces miracles de converſion que la grace avoit opéré dans ces pays, où lui-même avoit vu les temples

des idoles changés en Eglises, & une multitude de payens, devenus les adorateurs de Jesus-Christ & de fervens Chrétiens. Il avoit fréquenté les mêmes lieux où Dominique de Betancos, l'Apôtre de la nouvelle Espagne, dans le siècle précédent, avoit détruit une infinité d'idoles, & fait connoître à ceux qui leur offroient un sacrilege encens, la malice du démon, qui les avoit rendus ses esclaves en cette vie, pour les rendre les compagnons de son supplice dans l'éternité. Enfin il n'avoit point oublié que dans une contrée du Mexique, appellée par les Espagnols une terre de feu, ou *une terre de guerre*, à cause de la cruauté de ses habitans, dont les armées de Charles-Quint, après plusieurs mauvais succès, n'osoient plus entreprendre l'attaque ; deux ou trois Religieux, armés de la vertu de Dieu & de sa parole, avoient fait de grandes conquêtes à Jesus-Christ & à son Eglise ; conquêtes qui subsistent encore & qui ont fait donner le nom de *Vera-Paz* à celle qu'on appelloit auparavant *Terre de guerre*.

XXVII. Dont la férocité faisoit le dernier retranchement à l'idolâtrie.

Tout cela faisoit espérer au zèlé Général, qu'il ne seroit peut-être pas impossible de défricher de proche en proche ces malheureuses contrées, qui sembloient être encore le dernier retranchement de l'idolâtrie. Il voulut du moins que les Religieux de sa Province, en redoublant l'ardeur de leurs prieres, se rendissent attentifs à profiter de tous les moyens que la Providence leur fourniroit pour entreprendre cette œuvre & donner toute l'activité à la Mission. Il dressa pour cela tous les réglemens qu'il jugea nécessaires ou utiles, & obtint l'agrément du saint Siege & de la Cour de Madrid, pour l'érection d'une Université à *Quita*, Ville Capitale d'un pays fort considérable de l'Amérique.

XXVIII. Objet du zèle du pieux Général; ce qu'il fait pour exciter celui de ses freres.

Afin d'exciter davantage le zèle de ses Religieux par le souvenir de celui de leurs peres, il fit imprimer en trois volumes *in-folio* l'Histoire de la Province du Perou (1), &

(1) Jean Melendez -- *Tesoros verdadoros de las Indias*. 3 vol. in-fol.

rendit plus commune celle de la Province de Saint Jacques de Mexique (1). C'eſt dans ces monumens que nous trouvons le récit ſimple & circonſtancié des travaux de nos ſaints Miſſionnaires, & celui de leurs ſuccès; ſuccès d'autant moins douteux, que les preuves en ſont publiques & toujours ſubſiſtantes. De grandes nations idolâtres, dans le ſeizieme ſiècle, font aujourd'hui une partie conſidérable de l'Egliſe chrétienne. Des peuples entiers ſe proſternent devant la Croix & élevent des Temples au vrai Dieu, dans ces mêmes lieux où leurs ancêtres proſtituoient leur encens & offroient des ſacrifices impurs à leurs fauſſes divinités. La ſainte ferveur des nouveaux Fidèles, & leur perſévérance dans toutes les pratiques du Chriſtianiſme rendent un illuſtre témoignage au zèle des Miniſtres de la parole, dont il a plû à Dieu de ſe ſervir pour opérer un tel changement.

---

(1) Auguſtin Davila, *Hiſtoria de la Provincia de Sant-Jago de Mexico.* 1 vol.

XXIX. Nommé à l'Archevêché de Compostelle,

Le soin de cultiver & de multiplier toujours ces conversions, fut ce qui occupa plus le Pere de Monroy, pendant les huit ou neuf années qu'il gouverna tout l'Ordre de Saint Dominique. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de ses autres actions, qui le firent estimer à la Cour de Rome & à celle de Madrid. Son mérite & ses talens, encore plus que sa naissance, l'ayant rendu cher au Roi Catholique Charles II, Sa Majesté le proposa au Saint Siége pour occuper celui de Compostelle : le Pape Innocent XI l'accepta avec plaisir, à condition néanmoins qu'il continueroit à gouverner l'Ordre de Saint Dominique jusqu'à l'élection de son successeur.

XXX. Il préside à un Chapitre général,

Le Chapitre général où devoit se faire cette élection ayant été assemblé à Rome dans le mois de Juin 1686, notre général Archevêque y présida & ne contribua pas peu à l'élection de son Successeur, le Pere Antonin Cloche, François de nation, l'un des grands hommes de son siècle, & des plus distingués entre les Successeurs de S. Dominique.

XXXI. Et se rend en diligence dans son Diocèse.

D'abord après la tenue de ce Chapitre, notre Archevêque n'eut rien de plus pressé que de se rendre à son Eglise, passa par la France, fut reçu avec distinction à la Cour de Castille, & avec les plus grands témoignages de joie dans le Diocèse de Compostelle, qu'il conduisit en paix & avec gloire l'espace de trente années. On lui offrit depuis plusieurs autres dignités, & il les refusa constamment, pour n'être point obligé d'abandonner un troupeau qui lui étoit cher, & qui lui fut toujours sincèrement attaché (1).

XXXII. Il remplit tous les devoirs d'un bon Pasteur : effusion de charité envers les pauvres & les étrangers.

Pasteur fidèle & prudent, il veilla avec soin à la garde de ses brebis,

(1) *Post annos verò regiminis octo ad Ecclesiam Compostellanam nominatus est à Rege Catholico Carolo II, & summo Pontifici Innocentio XI oblatus anno M. DC. LXXXV, cujus jussu eam insulam admisit, cum onere tamen ordinem regendi ad sequentia Comitia generalia, & alterius Magistri electionem anno M. DC. LXXXVI, die prima Junii habendam. Quod ut mox actum est, versus suam sponsam iter aggreditur, eamque quam sibi conjunxerat Deus ubi semel inivit, ab ea se ullo quocumque quæsito obtentu numquam separari permisit.*

Echard. t. 2. p. 668.

rompit lui-même le pain de la parole aux Fidèles, rétablit le culte divin, trop négligé en plusieurs endroits : il fit bâtir ou réparer plusieurs Eglises, & donna à tout le Clergé de beaux exemples de piété, de frugalité, de modestie. Il s'est surtout distingué par sa charité envers les pauvres, & à l'égard de ce nombre presque infini de pélerins, qui, de toutes les parties du monde, se rendent à Compostelle pour visiter le tombeau de l'Apôtre Saint Jacques. Après avoir pourvu, avec les attentions d'un pere, aux nécessités des pauvres familles du Diocèse, le pieux Prélat ne croyoit pas pouvoir mieux employer le reste de ses grands revenus qu'au soulagenent des Fidèles, qu'un motif de Religion faisoit venir de si loin, & dont la plûpart auroient eu peine à subsister, sans un secours que notre Archevêque ne leur fit jamais acheter par des demandes importunes. Pendant son long Episcopat, il n'arriva point d'étranger à Compostelle qui n'eût part à ses libéralités, si nous en exceptons ceux qui n'étoient

point dans le besoin, ou qui ne le firent pas connoître.

XXXIII. Perte des galions d'Espagne au port de Vigo.

La maniere noble & généreuse avec laquelle ce Prélat reçut les Officiers & les soldats François en 1702, après la malheureuse affaire de Vigo, ne doit pas être oubliée dans son Histoire. Les galions d'Espagne, venant du Mexique richement chargés, devoient aborder au port de Cadix, dans le tems que les armées navales d'Angleterre & de Hollande faisoient le siége de cette place. Il fallut donc chercher un autre port. Le Marquis de Châteaurenaud, Vice-Amiral François, qui, avec une escadre de vingt-trois vaisseaux de guerre ou frégates, escortoit ces galions, les auroit bientôt mis en sûreté dans quelque port de France: mais les Officiers Espagnols, par une jalousie fort déplacée, s'opposerent toujours à ce dessein, & on prit le parti d'aller chercher le petit port de Vigo dans la Galice. Ce port étoit peu assuré, si on venoit à y être attaqué : le Vice-Amiral le sentit; mais c'étoit à lui une nécessité de prendre terre;

d'ailleurs le caprice des Espagnols, d'un côté, & l'approche des flottes ennemies de l'autre, ne lui laissoient pas la liberté de choisir le poste. Il fit cependant dresser quelques batteries à la hâte pour défendre le port de Vigo, & on travailla ensuite avec toute l'activité possible à décharger les galions & les vaisseaux. Tout l'or & l'argent, à peu de chose près, fut d'abord transporté à plus de vingt lieues dans les terres. Malgré cette diligence, il restoit encore dans les vaisseaux une quantité considérable de marchandises, lorsque les Anglois & les Hollandois, répoussés avec perte devant Cadix, parurent avec leurs flottes combinées au port de Vigo, dont ils attaquerent les batteries avec avantage par terre & par mer. Le Marquis de Château-Renaud, à la tête de ses braves François, fit dans cette occasion tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Officier de réputation. Mais obligé enfin de céder à la supériorité des forces, il ne voulut point que les ennemis profitassent de ce qu'il ne pouvoit sauver. Ayant donc

retiré tout ſon monde, tant des galions que des vaiſſeaux, il y fit mettre le feu. Les flammes en conſumerent une partie, & les ennemis s'emparerent de l'autre.

XXXIV. De quelle maniere le généreux Prélat accueillit les Officiers & les ſoldats François qui ſe réfugierent à Compoſtelle.

Cet accident ruina pluſieurs Officiers, qui y perdirent leurs équipages, & réduiſit à la miſere une quantité de matelots & de ſoldats, qui ſe répandirent d'abord dans la Galice, les uns bleſſés, ou malades, les autres couverts de vieux haillons, preſque tous hors d'état de ſe procurer le néceſſaire pour vivre, dans un pays rempli de montagnes & aſſez mal peuplé. La Providence cependant ne les abandonna pas: ceux qui ſe réfugierent à Compoſtelle (& ce fut le plus grand nombre) trouverent, dans la généroſité naturelle de l'Archevêque, toute la conſolation dont ils avoient beſoin. Tous furent accueillis & traités avec bonté. On eut un ſoin particulier des bleſſés & des malades. Le Prélat diſtingua ſur-tout les Officiers, qu'il traita avec beaucup de politeſſe, & ſelon leur rang. Auſſi, de retour en France, publierent-ils par-

tout ses vertus. Ce ne fut pas seulement à nos Religieux de Paris, mais aussi à la Cour de Louis XIV, qu'ils dirent plus d'une fois, que dans leur disgrace ils avoient eu le bonheur de trouver à Compostelle un saint Pasteur & un Archevêque magnifique (1).

XXXV. Zèle de Monroy pour les intérêts du Roi Cathol. Philippe V.

Dans des occasions plus importantes, Monroy donna d'autres preuves & de sa vertu, & de son inclination pour le sang de France. Témoin de toutes les révolutions qui agiterent la Monarchie après la mort de Charles II, & l'avénement de Philippe V au trône d'Espagne,

---

(1) *Quæ... de singulari & eximia Archiepiscopi nostri in victu parsimoniâ, summâ verò erga exteros liberalitate leguntur, experti sunt, & comprobarunt classis Gallicæ duces, & milites omnes, in funestâ illâ ab Anglis ad portum Vigo acceptâ clade. Tum enim in Galæciam ingressi, & palàntes rebus omnibus spoliati, ab eo lautè & opiparè accepti sunt; & necessariis omnibus abundè suppeditatis, omni officiorum genere devincti. Hinc in Franciam reversi magnificentiam Archiepiscopi unà & sanctitatem ubique, & in aula ipsâ Ludovici XIV prædicaverunt; seseque verum Ecclesiæ Pastorem vidisse gloriati sunt.*

Echard. t. 2. p. 669. col. 1.

il demeura toujours ferme dans le parti de ſon légitime Souverain. Il n'avoit jamais douté du droit du petit-fils de Marie-Théreſe, à une couronne qui lui appartenoit par ſa naiſſance, & à laquelle il étoit appellé autant par les vœux de preſque toute la nation, que par le teſtament de Charles II. Il connoiſſoit d'ailleurs les qualités royales de ce Prince, ſa ſageſſe, ſon courage, ſa fermeté, ſon zèle pour la Religion. C'étoient autant de liens qui attacherent d'abord notre Prélat aux intérêts de Philippe V. Pendant la longue & cruelle guerre que le jeune Monarque eut à ſoutenir contre les Puiſſances liguées, l'Archevêque de Compoſtelle l'aida toujours de ſes conſeils, & employa avec zèle pour une cauſe ſi juſte, tout ce qu'il avoit de crédit, de richeſſes & d'amis. Il ſçut contenir ſes peuples & faire entrer les Evêques, ſes Suffragans, dans les mêmes ſentimens, ou les y affermir.

XXXVI. Ses avis & ſa fermeté réuniſſent le

Lorſque les alliés de l'Archi-Duc, (qui ſe faiſoit appeller Charles III) enflés du ſuccès de leur armes, por-

Clergé, la Noblesse & toute la nation, pour la défense commune du légitime successeur de Charles II.

toient toujours plus loin leurs prétentions, & refusoient opiniâtrement d'entendre à la paix, si les Espagnols ne commençoient par renvoyer en France le Prince qu'ils avoient appellé, & ne le forçoient de ceder la couronne à son Compétiteur, les Evêques d'Espagne ne céderent point à la Noblesse en zèle & en fermeté pour la cause commune. Ceux qui occupoient les premiers siéges parurent donner le ton au reste du Clergé; & leurs Députés s'étant assemblés à Madrid, déclarerent que les propositions des alliés étoient injurieuses à la nation & injustes, en ce qu'elles renversoient l'ordre de la succession, établi depuis long-tems & confirmé par le testament de Charles II. Ils se plaignirent que des étrangers voulussent, selon leurs passions, disposer d'une Monarchie qui ne leur appartenoit pas. Ils ne manquerent pas de remarquer que les Puissances confédérées, dont quelques-unes ne s'étoient élevées que par des révoltes & des usurpations, entreprenoient visiblement sur la liberté Espagnole,

& que leur attentat n'étoit pas moins dangereux, que l'avoit été autrefois l'invaſion des Maures.

XXXVII. On ſe prépare à ſoutenir avec une nouvelle vigueur une guerre devenue néceſſaire.

Les Députés conclurent enfin qu'il étoit tems de revenir de cette eſpece de létargie, qui juſqu'alors avoit prévalu ſur une partie conſidérable de la nation, & n'avoit ſervi qu'à rendre ſes ennemis toujours plus audacieux; qu'il s'agiſſoit de la défenſe de leur Religion, des loix & des libertés du Royaume, des biens & de la vie des peuples, & que les offres d'une paix juſte & raiſonnable ne pouvant remplir les deſſeins ambitieux des alliés, il falloit ſe préparer tout de nouveau à une guerre qu'on leur rendoit néceſſaire; que du reſte il n'étoit pas juſte que la Nobleſſe & le Tiers-Etat en ſupportaſſent tout le poids; que tandis que l'un & l'autre ſacrifioient leur ſang & leurs biens pour la cauſe commune, c'étoit au Clergé à les ſeconder, non-ſeulement par ſes prieres, mais encore par une grande contribution des revenus des bénéfices; que l'Egliſe devoit donner avec gayeté quand il s'agiſſoit (comme

dans l'occaſion préſente) de défendre les droits de Dieu, ceux du Roi & de tout le Royaume ; que comme dans les grands maux il falloit de prompts remèdes, c'étoit à eux à prendre inceſſamment une réſolution qui fît connoître à toute l'Europe que la nation Eſpagnole n'étoit pas capable de la lâcheté ni de l'injuſtice dans leſquelles on vouloit la faire tomber.

XXXVIII. Motifs de religion, de juſtice & d'honneur.

Après ces ſages réflexions, il fut réſolu unanimement que les Eccléſiaſtiques contribueroient ſelon leur pouvoir aux frais de la guerre. Pluſieurs même conſentirent de ne retenir de leurs revenus que le pur néceſſaire pour ſubſiſter. Notre Archevêque, qui n'avoit pas voulu limiter les pouvoirs de ſes Députés, entra avec d'autant plus de plaiſir dans tous ces juſtes engagemens, qu'il craignoit pour la Religion Catholique dans les Etats de la Monarchie, ſi on ne s'oppoſoit avec vigueur aux troupes Angloiſes, Allemandes & Hollandoiſes qui infectoient ou ravageoient déja toutes les Provinces. Il ne pouvoit ignorer ce

que ces mêmes ſoldats, preſque tous Calviniſtes ou Lutheriens, avoient commis d'excès, de ſacriléges & d'impiétés, non-ſeulement en Italie & en Flandres, mais dans une grande partie même de l'Eſpagne, depuis le commencement de la guerre. Enfin le religieux Prélat ne pouvoit penſer, ſans entrer dans une ſainte indignation, que les ennemis de Philippe V euſſent employé la trahiſon & la perfidie en faveur des Maures contre des Chrétiens, pour faire paſſer la Ville d'Oran au pouvoir des infidèles, en l'enlevant aux Eſpagnols qui la poſſédoient depuis deux ſiècles.

XXXIX. Juſtes ſujets de conſolation pour l'Archevêque de Compoſtelle : ſon heureux décès.

Ces motifs, fondés ſur la juſtice & la religion, engageoient l'Archevêque de Compoſtelle à redoubler la ferveur de ſes prieres, pour attirer les bénédictions du Ciel ſur les armes du Roi Catholique, tandis que pour fournir de nouveaux ſecours d'hommes & d'argent, il ſe retranchoit à lui-même une partie du néceſſaire, vivant moins en Evêque, qu'en ſimple Religieux. Les beſoins de ſon troupeau furent les

ſeuls qu'il n'oublia jamais, & qu'il ne pût ſe réſoudre à ſacrifier à aucune autre conſidération. Le Seigneur écouta ſes vœux, exauça ſes prieres & couronna ſa charité. Il lui accorda la grace (qu'il ne ceſſoit de demander) de voir la piété refleurir dans ſon Diocèſe, la paix rendue à tout le Royaume, & Philippe V, après tant & de ſi violentes agitations, affermi ſur ſon trône. Une longue infirmité, qui avoit exercé la patience du Prélat, ſans lui faire négliger aucun de ſes devoirs, fut terminée par une mort tranquile le ſeptieme jour de Novembre 1715.

En annonçant la mort de cet illuſtre Archevêque à toutes les Provinces de l'Ordre de S. Dominique, le Pere Cloche nous apprit quelques circonſtances de ſa vie dont nous n'avons point parlé; ce qui nous engage à donner ici la traduction de cette Lettre.

XL. Son éloge par le P. Ant. Cloche, qui lui avoit ſuccédé dans le

» Si vous êtes ſenſibles, mes très-
» chers Freres, aux bienfaits dont
» l'illuſtre Archevêque de Compo-
» ſtelle, Antoine de Monroy, n'a

» cessé de nous combler, pendant » les neuf années qu'il a été Général » de tout l'Ordre de Saint Dominique, vous partagerez avec nous » la douleur que nous cause sa mort, » & vous ne perdrez jamais le souvenir de ses belles actions. Vous » n'ignorez pas quelle fut sa sagesse » dans les conseils, sa prudence dans » les affaires, sa diligence & sa fermeté dans l'exécution de ce qui » demandoit de l'activité; sa prévoyance à écarter tout ce qui auroit pû nuire à la Religion, & sa » vigilance pour le maintien de la » discipline réguliere. Vous avez » connu sa rare piété, jointe à une » solide érudition; cette pureté de » mœurs; cette candeur d'ame; cet » éloignement du faste & de la gloire mondaine; enfin toutes les vertus qui rendirent son gouvernement aussi heureux, qu'agréable à » tous les bons Religieux. Nous devons ajouter qu'après son élévation à la dignité d'Archevêque, » on n'a vu aucun changement ni » dans sa conduite, ni dans sa personne. Aussi frugal, aussi pénitent,

gouvernemt. de tout l'Ordre de S. Dominique.

» aussi modeste sur le Siége d'une des
» premieres Eglises d'Espagne, qu'il
» l'avoit été dans le cloître, il joi-
» gnit la sollicitude pastorale avec
» les vertus chrétiennes & religieu-
» ses, dont il avoit paru orné dès
» ses jeunes années. On a reconnu
» & admiré en lui toutes les qualités
» d'un parfait Pasteur, sans aucun
» mêlange des défauts qui ne doi-
» vent pas se trouver dans un Evê-
» que.

« La charité, qui est la reine des
» vertus, l'avoit comme consacré
» tout entier à l'utilité du prochain.
» Quelque étendu que soit le Dio-
» cèse de Compostelle, il n'y a ce-
» pendant ni Paroisse, ni Village,
» qui n'ait attiré ses attentions, &
» ressenti ses libéralités. Par la sa-
» gesse de ses loix & la sainteté de
» ses exemples, il a rétabli le bon
» ordre, la discipline Ecclésiastique,
» le culte divin; & il a corrigé ce
» que la longueur, ou le malheur des
» tems avoit corrompu & altéré (1).

(1) *In eo prorsus summa erant omnia ex quibus undique fuit perfectus, & detractis*

» Il a réparé ou orné les lieux ſaints, » & édifié pluſieurs Egliſes. Son » amour pour les pauvres le rendoit » plus ſévère à lui - même : il ſem- » bloit avoir oublié ſes propres be- » ſoins, pour ſoulager ceux des au- » tres, particulierement les néceſſi- » tés des familles, qui n'oſoient pu- » blier leur pauvreté, & dans le » ſein deſquelles le prudent & cha- » ritable Prélat aimoit à répandre » (ſans témoins) ſes plus abondan- » tes aumônes. Ayant obtenu du » Saint Siege la permiſſion de faire » un teſtament, il a établi en mou- » rant les pauvres ſes ſeuls héritiers, » & n'a laiſſé aux autres que le ſou- » venir de ſes vertus, & le regret de » l'avoir perdu.

» Toujours ſemblable à lui-même, » & toujours aimé de ſes Diocèſains,

---

quibuſcumque vitiis Epiſcopus cumulari debet. Sed præſertim in ipſo eminebat eximia caritas ... Ea quæ jam injuriâ temporum delapſa defluxerant, æquiſſimis legibus vinxit, mores emendavit, reſtituit diſciplinam, cultum Dei excitatis paſſim Ædibus ſacris inſtauravit, & ad veterem ſanctimoniam omnia ſuis exemplis revocavit, &c. Ap. Echard, ibid.

» pendant les trente années de son
» Episcopat, il n'a cherché qu'à se
» rendre agréable à Dieu, & à ser-
» vir tout le monde. Sa tendre affec-
» tion pour l'Ordre qu'il avoit em-
» brassé, n'a point été stérile. Il a
» fait relever à ses dépens un de nos
» Monasteres, qui par son antiquité
» tomboit en ruine. Il a encore fon-
» dé & doté un nouveau College en
» faveur de nos jeunes Etudians,
» afin qu'élevés à la piété & dans la
» saine doctrine, ils rendent de plus
» grands services à l'Eglise. Mais
» quelque respectable qu'ait été ce
» religieux Prélat pendant sa vie, il
» a paru encore plus grand à sa mort.
» La vieillesse, la maladie, la lan-
» gueur, n'avoient en rien diminué
» ni la force, ni la présence de son
» esprit. L'espace de vingt années
» entieres, il a été affligé de paraly-
» sie dans une partie de son corps,
» & on n'a jamais entendu sortir de
» sa bouche un gémissement, ou une
» parole de plainte. Jusqu'à son der-
» nier moment, ses discours ont tou-
» jours été embrasés de l'amour de
» Dieu; son visage toujours serein,

» & sa vigueur toujours la même » pour la défense des droits de son » Eglise. Comme si les années & les » infirmités lui avoient donné de » nouvelles forces, il se répandoit » souvent en actions de graces, de » ce qu'il pouvoit participer au Ca- » lice de Jesus-Christ, & porter une » partie de sa Croix. Il sentoit bien » que tous les jours il perdoit une » partie de lui-même; & il en faisoit » avec joie un sacrifice à la divine » volonté. Ainsi préparé pour l'éter- » nité, l'unique objet de ses pen- » sées & de ses desirs, le saint Arche- » vêque, renfermé dans une petite » cellule qu'il avoit choisie, & qu'il » aimoit, parce qu'elle le faisoit sou- » venir de la pauvreté religieuse, » muni de tous les Sacremens, il » s'est endormi dans le Seigneur, » entre les bras de ses Freres, dans » sa quatre-vingt-troisieme an- » née (1).

---

(1) *Deo quotquot habebat corporis partes, ceu totidem victimas immolabat, lætusque cernebat se in dies aliquâ sui parte Christo configi cruci. Demum æternitatis candidatus,*

Dans les Actes des Chapitres généraux de l'Ordre des Freres Prêcheurs, qui ont été convoqués en Italie dans le dix-ſeptieme & dix-huitieme ſiecle, nous trouvons quelques relations des travaux apoſtoliques de pluſieurs ſaints Miſſionnaires, dont les ſueurs ont arroſé la vigne du Seigneur dans le Mexique, où ils ſont morts en odeur de ſainteté, après avoir appellé bien des Idolâtres à la Foi, & fait entrer dans les ſentiers de la pénitence pluſieurs anciens Chrétiens, dont les mœurs & la conduite n'avoient pas toujours édifié l'Egliſe.

Nous devons recueillir avec d'autant plus de ſoin ces précieux monumens, qu'ils nous viennent d'une main sûre. Ils avoient été dreſſés ſur les lieux mêmes où les choſes s'étoient paſſées; & ceux qui étoient

---

Cœlo jam maturus, & in ſuâ quam religioſæ paupertatis amans elegerat abjectiſſimâ cellâ, ſolis cæleſtibus bonis inhians, mortem ſerenâ fronte aſpexit, quam omnibus Eccleſiæ ſacramentis munitus, tranquillè inter manus fratrum ſuorum oppetiit, ineunte anno ætatis ſuæ 83, die 7 Novembris anni æræ Chriſtianæ 1715.

Ap. Echard. ibid.

chargés

chargés de les remettre aux Chapitres généraux, où ils aſſiſtoient en qualité de Députés de leurs Provinces, pouvoient en atteſter la vérité & l'exactitude, puiſqu'ils avoient connu & fréquenté ces ſaints Miniſtres de la Parole : témoins de leurs belles actions & du ſuccès de leur miniſtere, ils l'avoient encore été de leur mort précieuſe, ainſi que des regrets des peuples & des premiers Paſteurs, qui célébroient leurs louanges, imploroient leur interceſſion auprès de Dieu, & les propoſoient à l'imitation de ceux qui leur ſuccédoient dans la même carriere.

Dans les Actes du Chapitre général, tenu à Rome au mois de Juin 1650, ſous le Pere *Jean-Baptiſte de Marinis*, nous avons le Sommaire de la vie & des travaux du Pere *Lupus de Cuellar*; du Pere *François de Sarabia*; du Pere *Martin d'Aliende*; de *Joſeph Calderon*; de *Melchior de Saint-Raymond*; & de *Jean Tineo*; la plûpart Indiens de naiſſance, & tous de la même Province d'*Oxaca*, appellée de *Saint Hypolite*, *Martyr*. Act. cap. pp. 130. 131. 132

» Perſanctè obiit Fr. Lupus » de Cuellar filius Conventus » S. Dominici de Oaxaca, vir » mirè à Deo exercitus in ſcho» la patientiæ, qui ut erat lin» guæ Indorum Callentiſſimus, » demum ex immenſis labori» bus quos in illis Provinciis » vineæ Domini Sabaoth ſervi» diſſimus cultor per annos 22 » exantlavit, omni poſtea mem» brorum uſu deſtitutus longa » infirmitate diſlabùit per plu» rimos annos alterius oculi or» batus lumine, tandem omni» no cæcus & ſurdus admiran» da ſerenæ tranquillitatis ac

P. 130. 131. » tolerantiæ ſpecimina dedit, ci» licio inſuper uſque ad extre» mum affligens corpus : cla-

Lupus de Cuellar, Mexicain, iſſu de parens Chrétiens, qui, autant par leurs exemples, que par leurs ſages inſtructions, lui firent ſucer la piété preſque avec le lait, chercha dès ſes tendres années un aſyle à ſon innocence, en ſe conſacrant à Dieu dans le Couvent de Saint Dominique à Guaxaca, Ville Capitale de la Province de ce nom, dans la Nouvelle Eſpagne.

Toujours fidèle à ſa vocation, le nouveau ſoldat de Jeſus-Chriſt ne négligea aucun des moyens qui pouvoient le mettre en état d'en remplir tous les devoirs. La retraite, la priere, l'étude, la mortification des ſens & des paſſions, la méditation aſſidue des divines Ecritures, le ſaint uſage qu'il ſut faire de tous ſes momens, & ſa facilité à parler les différens idiomes des Indiens : tout cela favoriſa le zèle très-ardent dont il étoit embraſé pour le ſalut des ames. Ses travaux continuels l'eſpace de vingt-deux années, ſes courſes évangéliques, jointes à ſes rigoureuſes penitences, épuiſerent enfin ſes forces, ſans jamais abattre ſon coura-

» ruit miraculis & ſpiritu pro-
» phetiæ, cujus vitam & mo-
» res poſt obitum Illuſtriſſimus
» ejus civitatis Epiſcopus palam
» commendavit, populus verò
» ſanctum acclamavit, ac ve-
» ſtium ſibi particulas certatim
» in funere præſcidit.

» Venerabilis ſenex Pater Fr.
» Franciſcus Sarabia, vir planè
» Apoſtolici ſpiritus in Miniſte-
» rio prædicationis idiomate In-

ge. Il perdit la vue & l'ouie, chaque membre de ſon corps avoit ſa douleur particuliere, & il continuoit encore à affliger ſa chair par le cilice, comme s'il ne trouvoit quelque repos que ſur la Croix. Une patience ſi héroïque au milieu de tant de maux, étoit pour les Fidèles & pour les Infidèles, une ſorte de prédication non moins éloquente que le don de prophétie & celui des miracles, dont il plut au Seigneur de l'honorer pendant ſa vie & après ſon heureux décès. L'Evêque de Guaxaca, qui avoit été témoin de ſes travaux, & admirateur de ſes vertus, ne ſe contenta pas d'honorer les obſéques du Serviteur de Dieu, de ſa préſence, il fit ſon Oraiſon Funébre devant un grand peuple, pendant que les Fidèles mettoient ſes pauvres habits en lambeaux, chacun s'efforçant d'en retenir quelque piece, pour la conſerver comme une relique †.

François Sarabia, que les mêmes Actes appellent un homme vraiment apoſtolique, avoit rempli tous les devoirs de ſa vocation, avec autant de

» dorum, animi demiſſione &
» paupertatis ſtudio admirabi-
» lis, itinera pedeſter conficie-
» bat, demum præhabita à Deo
» ſuæ prædeſtinationis revela-
» tione, nonagenarius, ac die-
» rum meritorumque plenus ju-
P. 131. » cundè obdormivit in Do-
» mino.

» In eadem Provincia felici-
Ibid. » ter ad Dominum migravit in
» flore juventutis Pater Fr. Mar-
» tinus de Aliende, rigidus ſui
» corporis domitor, quod variis
» iiſque aſperrimis pœnitentiis
» ſpiritui ſervire cogebat, con-
» templationi mirè addictus ejuſ-

ſuccès, que de zèle & de perſévérance. Non moins précieux à ſes Indiens, par la charité qui le faiſoit tout à tous, qu'admirable par ſes autres vertus, particuliérement par ſa profonde humilité, & par la pratique de la pauvreté la plus rigide ; après une longue ſuite de travaux dans le miniſtère, ſoutenus ſans interruption pendant plus de ſoixante années ; on le voyoit courir encore après la brebis égarée, allant toujours à pied, dans l'âge même décrépit, & ſans rien diminuer de ſes auſtérités ordinaires. Déja nonagenaire, & autant plein de mérites que de jours, il s'endormit du ſommeil des Juſtes, dans la douce eſpérance de poſſéder & d'aimer éternellement l'unique objet de ſes deſirs †.

Le Pere *Martin d'Aliende*, Religieux de la même Province de Saint-Hyppolite, termina ſa carriere preſqu'en la commençant ; & il n'avoit pas laiſſé de faire beaucoup de fruit, en répandant la bonne odeur de Jeſus-Chriſt dans l'Egliſe de l'Amérique, moins par le miniſtere de la parole, que par l'éclat de ſes vertus,

» dem maximè guſtabat dulce-
» dinem, maximè dum ſacra My-
» ſteria peragebat, humilitate
» & cordis munditie adeo ni-
» tuit, ut de ipſo dici meritò po-
» tuerit, ecce verè Iſraëlita in
» quo dolus non eſt.

Ibid. » In Conventu de Oguaxa-

par l'innocence de sa vie, & la rigueur de ses pénitences. Ses exemples, ses actions, son silence même, tout prêchoit en lui; parce que toujours en Dieu, la beauté & la pureté de son ame reluisoient sur son visage, particuliérement dans la célébration des divins Mystères. Il s'endormit dans le Seigneur, à la fleur de son âge; & on n'a pas craint de dire de lui, ce qui avoit été dit de Nathanael: *Voila un vrai Israëlite, sans déguisement & sans artifice* †.

Joseph Calderon, originaire d'Espagne, & Américain de naissance, s'étoit consacré dès sa jeunesse au service de l'Eglise. Son mérite, ses talens, peut être aussi la faveur de ses Patrons, firent qu'il se vit bientôt en possession de plusieurs revenus ecclésiastiques fort considérables. Quoiqu'il ne rendît aucun service réel à la Religion, il jouit pendant plusieurs années de ses grands revenus, non-seulement sans scrupule, mais avec la réputation d'honnête homme selon le monde, parce que ses mœurs étoient d'ailleurs ré-

» ca mortem lætus aſpexit ve-
» nerabilis Pater Mag. Fr. Jo-
» ſeph Calderon qui ampliſſi-
» mis redditibus Eccleſiaſticis
» quos in ſæculo poſſidebat,
» relictis, pauper Chriſtum
» pauperem ſequi maluit, in
» Ordine ſe totum ſpirituali Mi-
» niſterio Indorum, & prædi-
» cationi impendit, orationi &
» contemplationi inceſſanter de-
» ditus ſumma devotione erga
» SS. Euchariſtiæ Sacramentum
» ferebatur; tantus erat pau-
» perum amator, ut moriens
» veſtimenta ſua diſtribui petie-
» rit in egenos.

gulieres. Mais de nouvelles lumieres, & de plus sérieuses réflexions, tant sur les régles de l'Eglise, que sur les maximes de l'Evangile, lui firent craindre dans la suite le sort des mauvais Riches, & celui du Serviteur inutile qui enfouit le talent.

La grace parlant à son cœur, Joseph Calderon résolut de faire à Dieu le sacrifice de sa propre volonté, sous les loix de l'obéissance; d'imiter la pauvreté de Jésus-Christ par la profession religieuse, & de se dévouer tout entier au saint ministere de la parole pour le salut des ames. Ferme désormais dans ces louables dispositions, il se démit de ses Bénéfices; vendit tous ses biens; en distribua le prix aux pauvres; & ayant embrassé l'Institut de Saint Dominique dans la Ville de Guaxaca, il coula le reste de ses années dans la priere, dans la pénitence & dans l'instruction des Indiens, d'autant plus occupé de leurs intérêts spirituels & temporels, qu'il les aimoit tous aussi tendrement qu'il en étoit chéri & respecté. L'amour & la confiance étoient réciproques entre ce

» In eodem Conventu diem
» ſuum obiit Pater Fr. Melchior
» de Sancto Raymundo, qui
» miniſterium Apoſtolicum in-
» ter Indos pluribus annis raro
» virtutum exemplo obivit, ri-
P. 132. » gidus ſacrarum Conſtitutio-
» num obſervator ac zelotes,
» in novitiorum educatione dex-

bon peuple & le Miniſtre de Jeſus-Christ, qu'ils appelloient leur Pere & leur fidele Protecteur. Auſſi employoit-il toutes les heures du jour à les former à la vie véritablement chrétienne, & paſſoit une bonne partie de la nuit à prier pour eux devant l'auguſte Sacrement de nos Autels, le grand objet de ſa dévotion. Sa mort, dans une heureuſe vieilleſſe, ne fut pas moins édifiante que l'avoient été les dernieres années de ſa vie; & en mourant il demanda comme une grace au Supérieur, de vouloir bien donner ſes habits aux pauvres †.

La mort du P. *Melchior de Saint-Raymond*, qui ſuivit de près celle de Joſeph Calderon, dans la même profeſſion & dans la même maiſon de Guaxaca, fut une nouvelle perte pour les Indiens, qui le conſidéroient comme leur Apôtre & leur Protecteur. Tant que les forces du corps purent répondre à l'ardeur de ſon zèle, Melchior avoit fait ſervir ſes ſueurs & ſes travaux à l'inſtruction, à la conſolation, & à la défenſe des Indiens opprimés ou per-

» terrimus, humilis, ſuiquè
» corporis acerrimus caſtiga-
» tor.

» Venerabilis ſenex P. Fr.
» Joannes Tineo, verè dilec-
» tus Deo & hominibus, at-
» que apud omnes in magna
» ſemper habitus veneratione,
Ibid. » qui apud Indos Evangelicæ
» prædicationi plusquàm 30
» annis impigrè inſiſtens, dono
» Prophetiæ claruit, & à Chri-
» ſto cruxifixo (velut altera Ma-

ſécutés : lorſque la vieilleſſe & les infirmités le forcerent de prendre le parti de la retraite, la charité lui apprit à rendre encore ce loiſir utile à ſes compatriotes & à ſon Ordre. Homme non moins intérieur qu'apoſtolique, rigide obſervateur de ſes loix, toujours humble & pénitent, il ne refuſa point la charge de Maître des Novices ; & par ſes beaux exemples, autant que par ſes inſtructions, il forma pluſieurs excellens ſujets, qui travaillerent après lui dans la vigne du Seigneur †.

Les mêmes Actes ne parlent pas moins avantageuſement du P. *Jean de Tineo*, toujours chéri, & en vénération à ſes Indiens, autant par les douceurs d'une charité prévenante, & l'activité de ſon zèle, qui lui fit porter conſtamment toutes les fatigues de l'Apoſtolat, l'eſpace de plus de trente années conſécutives, que par le don de prophétie, qui donnoit un nouveau poids à ſes prédications. Sans entrer dans aucun autre détail de ſes actions, ni du ſuccès de ſes travaux, on nous apprend que le Serviteur de Dieu, déja âgé

» ria Magdalena) audire me-
» ruit : remittuntur tibi peccata
» tua. Demum ſeptuagenarius
» ſuaviter in pace quievit.

de ſoixante-dix ans, s'endormit dans le baiſer du Seigneur, après avoir entendu de la bouche du Crucifix ces conſolantes paroles : *Vos péchés vous ſont remis* †.

Tous ces zèlés Miniſtres de la Parole, qui avoient répandu la bonne odeur de Jeſus-Chriſt, & la lumiere de ſon Evangile dans le Royaume du Mexique, ont terminé leur glorieuſe carriere avant le milieu du dernier ſiecle ; puiſque les Actes qui parlent de la ſainteté de leur vie & de leur mort, ſont de 1650.

Cependant le Maître de la moiſſon, qui envoie toujours de nouveaux ouvriers à la vigne, ſemble arrêter ſes favorables regards ſur celle de l'Amérique. Les ouvriers Evangéliques, en ſe ſuccédant, ſuivent toujours le même plan, parce qu'ils ſont conduits par le même Eſprit. Les premiers qui parurent dans les Indes Occidentales, au commencement du ſeizieme ſiecle, eurent d'abord à diſſiper les ténébres de la plus profonde ignorance, & à combattre les horreurs du plus groſſier

paganiſme, pour donner enſuite une premiere connoiſſance du vrai Dieu, ſeul digne d'être adoré, & le ſeul que les Indiens n'adoroient pas. Nous avons vû avec quel ſuccès les Prédicateurs de l'Evangile firent arborer la Croix de Jeſus-Chriſt ſur les débris de l'idolâtrie ; & quel fut le progrès de la Foi, dans différentes contrées d'une vaſte Monarchie. Ce que les premiers Miſſionnaires avoient planté, leurs ſucceſſeurs l'ont arroſé de génération en génération ; & il a plû à Dieu de donner l'accroiſſement à une chrétienté, qui a déja porté tant de fruits d'honneur & de ſainteté.

» In Conventu de Guathe-
» mala ſingulari opinione vir-
» tutum deceſſit P. Fr. Domini-
» cus Glaguno, qui in ipſo vi-
» tæ religioſæ tyrocinio maturæ
» exhibuit argumenta perfectio-
» nis. Solitudinis & ſilentii ſtu-
» dioſiſſimus, uni ſibi & Deo

Le Pere *Dominique Glaguno*, Profès de la Province de Saint-Vincent dans le Mexique, tient un rang fort distingué entre les saints personnages, qui, par le ministere de la parole, & par la force non moins efficace de l'exemple, ont renouvellé presque de nos jours la ferveur de la piété parmi les nouveaux Chrétiens des Indes, & fait entrer une multitude de pécheurs dans les voies du salut par la pénitence, tant dans le Diocèse de Chiapa, que dans celui de Guatimala.

Appellé lui-même, presque dès son enfance, à la suite de Jesus-

» vacabat. Arctissimam coluit
» paupertatem, corpus durissi-
» mè exercuit, mulctavitque
» jejuniis, vigiliis, maceratio-
» nibus, ac perenni carnium
» abstinentiâ. Ab oratione di-
» velli vix poterat. In proxi-
» morum tamen salute procu-
» randa totus erat, plurimis ar-
» dentissimo zelo atque inno-
» centissimæ vitæ exemplis in
» salutis viam revocatis. Gra-
» vissimis, in suprema ægritudi-
» ne, incredibili alacritate to-
» leratis doloribus, ad labo-
» rum præmia evocatus reli-
» quit eximiæ sanctitatis famam,
» quâ ingens ad ejus funus fuit
» hominum studium, manus pe-
» desque exosculantium, Ro-

Chriſt par la pratique des conſeils évangéliques, & toujours fidèle à ſa vocation, on le vit commencer ſa carriere comme les plus avancés voudroient finir la leur. Ami de la ſolitude, du ſilence, du plus profond recueillement, il ne parut d'abord occupé que de la préſence de Dieu, de l'affaire du ſalut, de ſa propre perfection. L'amour de la pauvreté, & les pratiques de la pénitence la plus rigoureuſe, les jeûnes, les veilles, une abſtinence continuelle, furent les moyens dont il ſe ſervit pour ſoumettre la chair à l'eſprit, & l'eſprit à Dieu. Son attrait pour l'oraiſon étoit tel, qu'il en faiſoit ſes plus chaſtes délices; ſans que cette occupation toute intérieure fît quelque diverſion dans les exercices ordinaires d'un Miſſionnaire embrâſé de zèle pour le ſalut des ames.

S'il plut à la divine Bonté de purifier encore ſon Serviteur par une derniere maladie fort longue, & très-douloureuſe, la grace le mit au-deſſus de ces douleurs : il les ſoutint juſqu'à la fin, non-ſeulement avec une patience édifiante, mais auſſi

Act. cap. Bononi. p. 117. » ſario admoventium ac Reli-
» quias carpentium.

avec une joie incroyable. Tandis que les Indiens faisoient des vœux pour la santé d'un Pere qui les avoit régénérés en Jesus - Christ, le saint malade louoit & remercioit Dieu, de ce qu'il vouloit bien lui faire part de la Croix de son Fils. Tels furent les derniers exemples de Religion, que le Pere Dominique Glaguno donna à l'Amérique chrétienne, l'an 1744. La haute réputation de cet ami de Dieu fit courir une foule de peuples à ses obséques, chacun s'empressant de contenter sa dévotion, & d'en donner des marques publiques †.

Les mêmes secours spirituels & temporels, que Dominique Glaguno procuroit tous les jours à la Province de Saint-Vincent dans le Mexique, celle de Saint - Jacques dans le même Royaume les recevoit en même-temps, & continua de les recevoir encore pendant quelques années, par les bons offices de deux autres excellens Religieux, nommés *François Romus* & *Ildephonse Cabrera*. La nature & la grace avoient

uni ſi intimement ces deux amis de Dieu, qu'ils paroiſſoient n'avoir qu'une même ame, un même eſprit, un même cœur; le même zèle pour le ſervice de Dieu, & celui du prochain. Voici ce que nous liſons dans les Actes du Chapitre général des Freres Prêcheurs, aſſemblé à Rome
PP. 147. 148. dans le mois de Juin 1756, pour l'élection du Révérend Pere Jean-Thomas de Boxadors :

» I. Pater M. F. Franciſcus » Romus virtute excelluit ſingulari. Nam dicto præſidibus » Provinciæ, Cœnobiorum» que, in quibus vivebat, au» diens, caritate in Deum at» que in homines flagrans, ſe» que ipſum deſpiciens, tantam » ſibi in Provincia laudem, e» xiſtimationemque compara» vit, ut Ildefonſo Cabreræ » par, nulli inferior haberetur.

L'aſſemblage

L'aſſemblage des vertus chrétiennes & religieuſes du Pere François Romus ; ſa prompte obéiſſance à tous les ordres des Supérieurs ; ſa profonde humilité ; un zèle très-ardent pour la gloire de Dieu & pour le ſalut des ames, lui acquirent d'abord une ſi haute réputation dans toute la Province, qu'on le faiſoit aller de pair avec Ildephonſe Cabrera, ſans lui préférer le mérite d'aucun autre. Le fléau d'une cruelle peſte, dont les Mexicains étoient alors attaqués, fut pour lui une nouvelle occaſion d'exercer toutes ſes vertus, en s'abandonnant à toute la

» Cum magna in Mexicanum,
» eaque peſtilens ingruiſſet lues,
» Romus morbo correptis ad-
» fuit, ſubſidia paravit, opem
» atque auxilium præſens tulit,
» mortuorumque corpora ſuis
» humeris imponens, in tem-
» plum intulit, ac per ſe ipſe
» ſepulchro condidit. Summo
» Provincialium mœrore deceſ-
» ſit anno M. DCC. L.

» II. P. præſentatus F. Ilde-
» fonſus Cabrera cum ſocius la-
» borum Romi, atque imitator
» virtutis eſſet, non modo ca-
» ritatis, obedientiæ, patien-
» tiæ, obſervationis Domini-
» carum legum, in pauperes

vivacité de ſon zèle, ſans que ni la crainte d'une contagion ſi dangereuſe, ni les horreurs de la mort toujours préſente, fuſſent capables d'abattre ſon courage, ou de le rallentir. On le voyoit à toutes les heures du jour courir au ſecours des peſtiférés, donnant des remedes aux uns, adminiſtrant les Sacremens aux autres, & les conſolant tous par ſes tendres exhortations, portant ſur ſes épaules les corps morts, & leur donnant de ſes propres mains la ſépulture Eccléſiaſtique. Ce fut dans ces ſaintes fonctions qu'il finit lui-même ſa vie, l'an 1750, emportant avec ſoi le fruit de toutes ſortes de bonnes œuvres, & les regrets ſinceres de toute la Province. P. 147.

Comme le Pere Ildephonſe Cabrera avoit toujours été le fidèle compagnon des travaux de Romus, il fut de même l'imitateur de ſes vertus, de ſa douceur, de ſa patience, de ſa régularité, de ſa compaſſion pour les pauvres & pour les affligés, il rendit perſévéramment les mêmes ſervices de charité aux peſtiférés, avant & après leur mort. Quelque

» misericordiæ, inque mortuos
» (quorum corpora humeris im-
» posita, atque in templum illa-
» ta sepeliebat) pietatis laude
» excellens fuit ; sed etiam hu-
» milis, abjectusque (ut Romus)
» vivere maluit, quam dignita-
» tibus, honoribusque sibi obla-
» tis ornatus aliqua apud homi-
» nes in celebritate versari. Pro-
» Rectoris in Collegio de Porta
» Cœli munus obiisset nunquam,
» nisi coactus præsidis provinciæ
» jussu fuisset. Id enim à Romo
» didicerat. Anno eodem, quo
» Romus, diem obiit supremum,
» ut qui morum laborumque
P. 148. » similitudine conjuncti fuerant,
» unà præmium in Cœlo conse-
» querentur.

éclatant que fut le mérite de Cabrera, il ne chercha jamais que la derniere place dans la maiſon du Seigneur. A l'exemple de Romus, il refuſa conſtamment tous les titres d'honneur, tout ce qui peut flatter l'orgueil ou l'ambition des hommes. Il ne fallut pas moins que le commandement exprès de ſon Provincial, pour lui faire accepter la charge de Vice-Recteur du College *de Porta Cœli*. Le Seigneur l'appella à lui, la même année de la mort de Romus, ſans doute afin que ceux qui avoient été ſi étroitement unis par la reſſemblance des mœurs & de leurs travaux, le fuſſent auſſi dans la récompenſe céleſte.

Fin de la derniere Partie.

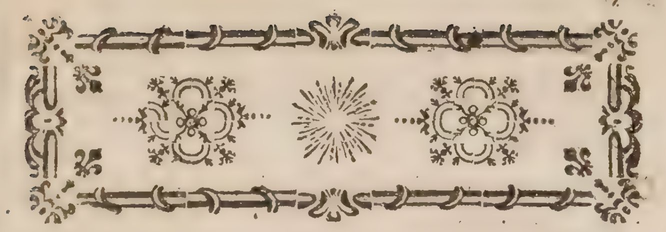


TABLE DES SOMMAIRES

Contenus dans le huitiéme Volume.

LIVRE TROISIÉME.



LIVRE QUATRIEME.

Fin de la Table du Tome huitieme.



PERMISSON du Revérendissime Pere Général.

NOS FR. JOANNES-THOMAS DE BOXADORS, Sacræ Theologiæ Professor, necnon totius Ordinis Fratrum Prædicatorum humilis Magister Generalis & Servus.

Auctoritate Officii nostri & præsentium tenore, tibi, R. P. F. Antonio Touron, Sacræ Theologiæ Professori, licentiam concedimus typis mandandi Opus à te compositum, cui titulus, *Histoire générale de l'Amérique depuis sa découverte*, &c. modò prius illud à R. P. Fr. M. Josepho Hubac, Sacræ Theologiæ in Facultate Parisiensi Doctore, & à R. P. Fr. Francisco Durand, Sacræ Theologiæ Professore, fuerit examinatum & approbatum, aliaque serventur de jure servanda. In quorum fidem his sigillo nostro munitis manu propria subscripsimus. Romæ in Conventu nostro Sanctæ Mariæ super Minervam, die 24 Septembris 1766.

FR. JOANNES-THOMAS DE BOXADORS, Magister Ordinis.

Registrata pag. 53. Fr. J. J. Theas Sacræ Theologiæ Doctor, & Socius.

APPROBATION des Thélogiens de l'Ordre.

NOUS soussignés Religieux Dominicains, certifions qu'après avoir lu & examiné par ordre du Révérendissime Pere Jean-Thomas de Boxadors, Me Général de tout l'Ordre des FF. Prêcheurs, un Manuscrit intitulé, *Histoire générale de l'Amérique depuis sa découverte*, &c.; tout nous y a paru non-seulement conforme aux régles de la Foi & des bonnes mœurs, mais aussi très-propre à enrichir l'Histoire Ecclésiastique, par la connoissance exacte qu'il donne de l'établissement & des progrès de la Religion dans l'Amérique, dont nul Auteur François n'avoit parlé jusqu'ici avec la même étendue. Cet Ouvrage soutiendra parfaitement les titres honorables d'Ecrivain sçavant, poli & judicieux qui ont déja été donnés à l'Auteur. Nous lui donnons d'autant plus volontiers notre approbation, que nous ne doutons pas qu'il n'ait celle du Public, dont l'Auteur a mérité l'estime, à tant de titres, & que ce dernier Ouvrage soutiendra parfaitement. Fait à Paris le 6 Décembre 1766.

FR. JOSEPH HUBAC, Docteur de la Faculté de Théologie de Paris.

FR. FRANÇOIS DURAND, Professeur en Théologie, de l'Ordre des FF. PP.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier un Manuſcrit intitulé, *L'Amérique Chrétienne, &c.*; cet Ouvrage intéreſſant pour l'Egliſe Univerſelle, inſtructif & édifiant pour les Fidèles, répond à l'importance du ſujet & aux talens ſupérieurs de l'Auteur, qui a déja enrichi l'Egliſe de pluſieurs autres productions excellentes, remarquables, ſur-tout, par la juſteſſe de la critique & par la nobleſſe du ſtile. A Paris ce 5 Décembre 1766, GENET, Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, par la Grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos Amés & Féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre Amé le Pere TOURON, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage intitulé : *l'Amérique Chrétienne, ou Hiſtoire générale de l'Amérique depuis ſa découverte*,

qui comprend la naissance & les progrès du Christianisme dans les Indes orientales, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons, par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, de le vendre, faire vendre & débiter partout notre Royaume pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes; faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; A LA CHARGE que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles que l'impression dudit Ouvrage se-

ra faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du présent Privilége; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur DE LAMOIGNON, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notredit Sieur DE LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France, le Sieur de MEAUPEOU; le tout à peine de nullité des Présentes; DU CONTENU desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses Ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Présentes qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier, ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & né-





